

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA
PARTICIPATION CITOYENNE EN CONTEXTE MUNICIPAL

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN COMMUNICATION

PAR

ANNIE HÉBERT

JUILLET 2023

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Ce projet de mémoire de maîtrise en communication est un défi à la fois formidable et téméraire lorsque l'on tient compte des obligations professionnelles et familiales, ainsi que des responsabilités normales de la vie d'adulte et de parent. Le Québec est admirable au regard du reste du monde pour cette ouverture et cette accessibilité offertes à toute personne qui démontre les capacités et l'intérêt de poursuivre ses apprentissages tout au long de sa vie et d'apporter de nouvelles contributions à la société par l'acquisition de savoirs actualisés. Cette accessibilité est une richesse inestimable qu'il faut apprécier à sa juste valeur et préserver. Maintenant au terme de ce parcours, j'adresse mes remerciements chaleureux à ma directrice de maîtrise, madame Mireille Tremblay, demeurée disponible et généreuse de son intelligence, de son expérience et de ses connaissances. Je dois également souligner les encouragements soutenus de ma famille, de mes enfants, de mon compagnon et de mes plus fidèles amies, amis qui ont su atténuer les moments de découragement et de passage à vide. Enfin, une chercheuse et sa recherche ont besoin d'un terrain pour les accueillir, et je suis infiniment reconnaissante aux personnes qui ont consenti gracieusement de leur temps afin de témoigner de leur expérience et de leurs savoirs tirés de leur engagement en participation citoyenne. Leur contribution était essentielle à la réussite de ce projet.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES	vi
RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 La problématique	5
1.1 Le regard de grandes organisations de la société civile	5
1.2 Plus spécifiquement au Québec	8
1.3 L'encadrement législatif de l'organisation municipale et de la participation au Québec	12
1.4 L'expérience de la participation citoyenne	15
1.5 L'objectif général de la recherche	17
1.6 Pertinence communicationnelle, sociale et scientifique	18
CONCLUSION	20
CHAPITRE 2 Le cadre théorique	21
2.1 Contexte et positionnement général de la participation citoyenne locale	21
2.2 La modélisation de la participation en constante évolution	25
2.3 Les motifs de participation	33
2.4 Les conditions de réussite de la participation citoyenne	34
2.4.1 Volonté politique	34
2.4.2 Leadership et éthique	35
2.4.3 Des mandats clairs, dont les finalités ont du sens	37
2.4.4 Constitution inclusive du groupe de participation citoyenne	37
CONCLUSION	39
CHAPITRE 3 La méthodologie	40
3.1 Posture épistémologique et stratégie de recherche qualitative de la psychosociologie	40
3.2 Population cible et recrutement	41
3.3 Choix des outils de production du matériel empirique et leur pertinence	45
3.3.1 Les groupes de discussion et les entretiens semi-dirigés	45
3.3.2 Précautions éthiques	47
3.4 Réalisation des groupes et des entretiens semi-dirigés	48
3.4.1 Les groupes de discussion et les entretiens en mode semi-dirigé	48
Groupe 1 des élues, élus municipaux	49
Groupes 2 et 3 des membres non élus de comités de participation citoyenne	49
Les entretiens semi-dirigés	50
3.4.2 Déroulement des groupes et des entretiens semi-dirigés	50
3.5 Procédure d'analyse	52

CONCLUSION	54
CHAPITRE 4 Description et analyse des résultats	56
4.1 Le dispositif de participation décrit sous l'angle des typologies retenues	56
4.2 Les motivations des répondantes, répondants à participer	61
4.3 Les conditions de réussite tirées de l'expérience citoyenne d'un milieu participatif municipal	64
4.3.1 Volonté et sincérité politiques	64
Autonomie et liberté de parole lors des rencontres	65
Participation effective et active des personnes élues dans les comités	65
Ressources et adaptation des structures municipales	67
Rétroaction et communication bidirectionnelle	68
Constats dressés	70
4.3.2 Leadership et éthique en participation citoyenne locale	71
Climat relationnel	72
Enjeux éthiques et formation	73
Leadership représentatif des valeurs éthiques, mais responsabilité collective	76
Constats dressés	78
4.3.3 Mandats clairs, dont les finalités ont du sens	79
Les mandats interpellent des besoins concrets	79
Portée, limite et territoire clairement établis	81
Source d'apprentissage	85
Constats dressés	86
4.3.4 Constitution et fonctionnement des comités	87
Champs de compétences des personnes impliquées	87
Disponibilité et ressources personnelles	89
Formation, outils d'information et d'intégration	90
Mode de recrutement, de sélection et représentativité	91
Organisation interne des comités	92
Participation citoyenne virtuelle en mode COVID-19	94
Constats dressés	98
4.4 Synthèse des conditions et sous-conditions de réussite tirées de la recherche	98
4.5 Mises en relief	100
Les élues, élus s'expriment sur	100
Les citoyennes, citoyens des comités s'expriment sur	101
Se reconnaître dans sa participation citoyenne	101
Le développement d'outils et de formation par les citoyennes, citoyens	102
La participation citoyenne et les technologies	103
CONCLUSION	103
CONCLUSION GÉNÉRALE	104
Bilan des limites de la recherche	110

Des pistes de recherche à venir	111
ANNEXE A CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE	113
ANNEXE B LETTRES D'INVITATION ET FORMULAIRES DE CONSENTEMENT	114
ANNEXE C DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	129
BIBLIOGRAPHIE	131

LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 2.1 Types de participation et leurs modalités (Roux, 2020)	22
Tableau 2.2 L'échelle d'Arnstein (1969)	26
Tableau 2.3 Les douze figures de décision partagée de Marion (2010)	28
Tableau 2.4 Les modalités organisationnelles de la participation selon Bherer (2011b)	32
Tableau 2.5 Compilation des conditions de réussite et des sous-conditions retenues	39
Tableau 3.1 Thèmes des comités consultatifs du terrain choisi	43
Tableau 3.2 Tableau des rencontres semi-dirigées	50
Tableau 3.3 Tableau récapitulatif de la démarche de recherche	55
Tableau 4.1 Positionnement de la participation chez Arnstein et Marion	57
Tableau 4.2 Transposition du cube démocratique de Fung	58
Tableau 4.3 Positionnement du dispositif de participation citoyenne selon Bherer (2011b)	60
Tableau 4.4 Synthèse tirée de la recherche des conditions et sous-conditions de réussite	99
Figure 2.1 Le cube démocratique de Fung (2015, p. 515)	30
Figure 2.2 La diversité des formes d'engagement (Mazeau et Talpin, 2010)	33

RÉSUMÉ

Évoquer les pratiques de la participation citoyenne n'est plus anecdotique. Cette démarche pour certaines, certains, ou ce processus pour d'autres, suscite plusieurs définitions et illustre le caractère polysémique de ce concept. Quelles qu'elles soient, ces définitions décrivent en substance une présence et un engagement manifestes des citoyennes, citoyens¹ « ordinaires » (André et coll, 2012, p. 1) dans l'organisation générale de leur milieu de vie et de la société. Dans sa dimension sociale, elle concerne le temps de bénévolat consacré à une cause ou à une association sportive. Cette forme de participation est courante et bien connue. La participation politique en est une autre par le fait d'exercer son droit de vote et même de porter sa candidature aux élections. Une autre forme de participation citoyenne, celle-ci dite publique, tend à donner un nouveau visage à la participation en impliquant davantage les citoyennes, citoyens sur des questions d'affaires publiques et de gouvernance. Ainsi, la participation citoyenne publique est « l'action de prendre part aux décisions collectives au sein du gouvernement, d'une institution publique ou d'un organisme de la société civile » (Thibault et coll., 2000, cité par André et coll., 2012).

On accorde ainsi aux citoyennes, citoyens le pouvoir d'influencer des décisions touchant leur communauté. Nous devrions alors être en présence de la mobilisation d'un dialogue authentique et de connaissances pertinentes afin que cette participation soit effective et non une instrumentalisation à d'autres fins. La littérature scientifique est riche et la démocratie comme la participation citoyenne sont abordées et étudiées par un éventail d'approches et de disciplines, mais ici, c'est dans une perspective communicationnelle et en nous intéressant à l'expérience vécue par des citoyennes, citoyens québécois que nous avons souhaité mettre en évidence les conditions de réussite permettant une participation citoyenne fructueuse, crédible et inclusive. À l'aide d'un devis de recherche qualitatif, nous avons recueilli et écouté la parole de personnes élues et de citoyennes, citoyens engagés dans un dispositif de participation citoyenne municipale. Il apparaît que ces personnes sont aptes à porter un regard à la fois critique et constructif sur les conditions favorisant la réussite de la participation citoyenne. Leurs propos ont permis de mettre en évidence l'effet positif de ces dispositifs dans le dynamisme de leur milieu et dans l'élaboration de projets rassembleurs et pertinents. Si la volonté politique constitue un élément fondamental, l'authenticité de l'engagement au bénéfice de la collectivité, l'écoute réciproque entre personnes élues et personnes citoyennes et les résultats tangibles évoquent la sincérité de la démarche.

Mots-clés : participation citoyenne, participation publique, gouvernance locale, démocratie participative municipale.

¹ Soucieuse de déposer un texte clair, tout en rendant justice aux recommandations de l'Office québécois de la langue française (OQLF) et du Guide de féminisation de l'UQAM, nous précisons que ce document est rédigé de manière à inclure les genres féminin et masculin dans l'énonciation des sujets, et que l'accord de proximité prévaut ensuite. Nous souhaitons vivement que toutes les personnes qui s'intéresseront à ce sujet de recherche se sauront considérées et se reconnaîtront comme membres à part entière de communautés, quelle que soit la diversité de leur identité propre.

INTRODUCTION

La démocratie, terme certes polysémique, mérite d'entrée de jeu quelques brefs rappels. Sommairement, la démocratie est un système politique par lequel le peuple est souverain. Ce type de gouvernement s'exerce essentiellement par la démocratie directe ou la démocratie indirecte. La démocratie directe se déploie sans le truchement de représentantes, représentants désignés par les citoyennes, citoyens, alors que la démocratie indirecte confie, par l'intermédiaire de suffrages universels, le pouvoir à des représentantes, représentants ainsi élus pour un mandat renouvelable ou non (Thibault et coll., 2000). Un concept plus récent a fait son apparition, celui de démocratie participative qui accorde aux citoyennes, citoyens la possibilité d'intervenir dans l'élaboration de décisions d'ordre public par divers dispositifs participatifs comme la participation à des consultations publiques, des comités citoyens et des associations.

La présente recherche se déroule dans un contexte de démocratie dite représentative qui soutient et sollicite la participation citoyenne : les citoyennes, citoyens déterminent à fréquence régulière et par voie d'élection leurs représentantes, représentants. Elles, ils leur confient pour une durée déterminée par les lois les clés du pouvoir. Au Québec, ces personnes élues gouvernent et veillent aux affaires publiques pendant que leurs commettants vaquent à d'autres occupations, certainement tout aussi légitimes que nécessaires. Dans la province de Québec, outre quelques exceptions prévues par la loi, les citoyennes, citoyens ayant droit de vote sont des personnes majeures (18 ans et plus), de nationalité canadienne, résidentes au Québec depuis au moins six mois et inscrites sur la liste électorale. Ces conditions s'appliquent également à l'échelon municipal.

Les enjeux sociaux actuels imposent l'implication de nombreuses actrices, nombreux acteurs sociaux et un développement des capacités des personnes et des communautés afin que des solutions efficaces émergent (Chevrier et Panet-Raymond, 2013). L'articulation entre la démocratie représentative et la démocratie participative, notamment par la participation publique locale, comporte de nombreuses dimensions et représente un défi certain si l'on souhaite la réussir. Le cadre complexe dans lequel la société évolue interpelle d'une part l'apport d'un éventail plus grand de savoirs interdisciplinaires (St-Cyr Bouchard et Saint-Charles, 2018) et, d'autre part, le développement de nouvelles connaissances permettant de coordonner et d'articuler les intérêts et les opinions de toutes ces personnes ayant droit de prendre part à la société (Roux, 2020; Thibault et coll. 2000; Tremblay, 2015). Des dilemmes se posent et les citoyennes, citoyens, comme les personnes en situation de décider ont besoin de connaissances et d'outils facilitant l'organisation de dispositifs de participation des citoyennes, citoyens, et une communication libre et multidirectionnelle. Des savoirs sur lesquels s'appuyer afin d'établir les frontières de l'espace public au sein duquel les citoyennes, citoyens sont invités à contribuer, et à s'entendre sur les questions auxquelles il faut répondre pour encourager la participation et atteindre des objectifs communs utiles. Certaines de ces limites sont établies par la loi, nous le verrons, d'autres appartiennent à des dimensions relationnelles,

organisationnelles, éthiques et de savoir-faire. Connaître les conditions favorisant une participation citoyenne satisfaisante tant pour les citoyennes, citoyens que pour les responsables décisionnels, et être en mesure d'anticiper certaines embûches pourraient certes être de nature à soutenir et favoriser le développement de communautés engagées et dynamiques.

L'intérêt pour cet objet de recherche a été stimulé par l'expérience personnelle de la chercheuse ayant participé à des comités citoyens permanents où des idées, des projets et des initiatives ont pu voir le jour. Il peut s'avérer que des enjeux de pouvoir, de communication et d'éthique concurrencent, parfois, les intentions initiales de participation et viennent compromettre le bon fonctionnement ou la réussite de la démarche. Des divergences dans la perception et la compréhension du rôle et des mandats confiés émergent et des difficultés surgissent quelquefois, comme des conflits d'intérêts et de la démobilisation, c'est-à-dire que les personnes interrompent leur engagement par insatisfaction ou déception. Il a aussi été constaté que sur le terrain, des savoirs sont développés et mobilisés afin de contribuer au succès d'une participation citoyenne dynamique et utile au bien commun. Puiser à la source de ces précieux savoirs profanes et tenter de les valoriser au bénéfice du plus grand nombre a été une source de motivation forte de ce projet académique.

Cette recherche interroge en conséquence les conditions de réussite d'une participation citoyenne municipale à partir de l'expérience mise en place dans une ville où des comités consultatifs de participation citoyenne, pour plusieurs présidés par une citoyenne, un citoyen, ont été mis en place depuis 2010. Peu d'administrations locales s'étaient alors engagées dans l'exploration de dispositifs favorisant un rapprochement significatif et soutenu de leur communauté. En effet, il ne s'agit pas dans ce modèle de consulter ponctuellement la population sur des sujets déterminés, mais de la mise en place de comités permanents afin d'étudier des questions reliées à leurs mandats et de formuler des recommandations et projets de règlements au conseil municipal, de proposer des projets rassembleurs touchant largement les citoyennes, citoyens de la municipalité. En conséquence, il est raisonnable de concevoir qu'une forme de coconstruction de ce modèle, laissant une place au leadership citoyen et au dialogue engagé avec des résidentes, résidents, a été mise en action et que des apprentissages pertinents peuvent s'en dégager, tant pour les personnes élues que pour les citoyennes, citoyens.

Qu'est-ce qui permet à certains comités de fonctionner harmonieusement, alors que d'autres rencontrent des obstacles difficiles à surmonter, des conflits et de l'insatisfaction? Y a-t-il des savoirs permettant d'aplanir les difficultés et de favoriser l'atteinte des objectifs par une participation citoyenne enrichissante, fructueuse et au service du bien commun? Y a-t-il une réelle pertinence collective à encourager la participation des citoyennes, citoyens et à souhaiter un rapprochement significatif entre les élues, élus et les résidentes, résidents de leur municipalité ? Ces interrogations, légitimes dans un contexte où la volonté de contribuer des citoyennes, citoyens est manifeste au Québec, fondent ce projet de recherche. Ce

mémoire de maîtrise tentera d'apporter un éclairage sur les conditions de réussite de la participation citoyenne.

Le premier chapitre se consacrera à présenter l'état des lieux en matière de participation citoyenne. Un relevé général des discussions et constats pertinents portant sur la participation citoyenne y sera énoncé. Nous établirons ensuite le contexte québécois de la participation citoyenne locale, plus précisément municipale, dont les dispositions législatives à ce propos. Nous y évoquerons ce que le milieu lui-même remarque en matière de participation citoyenne municipale. Ceci nous mènera à formuler l'objectif ainsi que la question de recherche. Les réponses, nous avons souhaité les puiser au cœur de l'expérience vécue par des citoyennes, citoyens engagés en participation citoyenne. La pertinence communicationnelle, sociale et scientifique y sera également justifiée.

Le deuxième chapitre se consacrera à l'établissement du cadre conceptuel ayant accompagné le développement des connaissances nécessaires afin de saisir la diversité et la richesse des approches intéressées aux enjeux de la participation démocratique des citoyennes, citoyens. Nous évoquerons les types de participation afin de circonscrire celui dans lequel s'inscrit la recherche, une participation citoyenne offrant la possibilité de s'engager dans des dispositifs participatifs, notamment municipaux. Nous y décrirons le contexte et le positionnement général de la participation citoyenne. Différentes modélisations de la participation seront ensuite expliquées permettant de conceptualiser le sujet. Les motifs pouvant s'avérer des moteurs de la participation des citoyennes, citoyens seront ensuite explorés. Tenter de comprendre ce qui peut animer la mobilisation citoyenne autour d'enjeux collectifs se révèle d'une pertinence certaine et contribue aux savoirs en ce domaine. Les conditions et sous-conditions de réussite identifiées au cours de l'élaboration du cadre théorique seront décrites.

Le troisième chapitre présentera la posture épistémologique dans laquelle s'inscrit le travail de recherche ainsi que la méthodologie élaborée afin de procéder à une incursion sur un terrain de participation bien établi. La description de la population cible, des étapes et des adaptations requises permettra de détailler le terrain de recherche dans sa spécificité et de saisir le contexte dans lequel celui-ci s'est déployé. Nous expliquerons les outils de production du matériel empirique et relaterons le déroulement des rencontres de groupe et individuels. Dans ce chapitre, nous justifierons nos choix et préciserons leurs limites. L'avènement de la pandémie de COVID-19 à l'hiver 2020 et les bouleversements sociaux qui en ont résulté auront certes troublé l'environnement dans lequel se déployait la participation citoyenne. Ceci aura nécessité des ajustements quant au déroulement de la recherche, mais aura cependant été l'occasion de relever les premières observations du milieu quant à l'adaptation possible des structures participatives dans une telle situation, et des suites potentiellement envisagées. Enfin, la procédure d'analyse employant une approche en trois strates sera expliquée. Cette analyse du matériel recueilli auprès de personnes élues et de citoyennes, citoyens membres de comités de participation citoyenne a été réalisée à l'aide d'un logiciel

d'analyse qualitative. Elle avait pour objectif la condensation des données, contextualisante et sémantique, et une analyse thématique par encodage des textes suivi de leur comparaison. Nous avons enfin procédé à une mise en dialogue des résultats avec les thèmes tirés de nos recherches théoriques.

Le quatrième chapitre sera consacré aux résultats et à l'analyse des entretiens. Une première étape permettra d'inscrire le dispositif participatif étudié sous l'angle des typologies retenues à l'étape théorique de la démarche. Les motivations à participer seront ensuite analysées selon la modélisation de Mazeau et Talpin (2010). Un compte rendu descriptif des échanges et l'énoncé de constats permettront de confirmer si, pour chacune des conditions et sous-conditions de réussites, les intuitions initiales et les pistes retenues se sont avérées fondées. Cette étape a été l'occasion de préciser certains éléments retenus par la contribution de l'expérience citoyenne, et de relever d'autres conditions permettant d'accroître la connaissance en matière de conditions de réussite de la participation citoyenne municipale.

Nous concluons enfin par une synthèse de la démarche de recherche. Nous y rappellerons les éléments importants et points saillants des travaux et des résultats d'analyse. Les limites de la recherche seront expliquées afin d'assurer une lecture du texte et une interprétation raisonnée des conclusions retenues, c'est-à-dire tenant compte notamment du caractère localisé du projet. Considérant que de nouvelles questions auront été suscitées par la démarche de recherche, des pistes seront suggérées afin d'approfondir le sujet ou d'en explorer de nouvelles dimensions.

La méthodologie qualitative adoptée pour la recherche a permis d'interroger l'expérience citoyenne d'un milieu et de constater que les citoyennes, citoyens font preuve de perspicacité et de savoir-faire lorsqu'elles, ils sont amenés à parler des conditions de réussite de cet engagement. Elles, ils ont une idée claire des facteurs militant en faveur du bon fonctionnement des comités, du bien-être de leurs membres et de la réalisation des objectifs. Les résultats des entretiens semi-dirigés et leur analyse soutiennent que les conditions de réussite de la participation citoyenne sont à la fois multiples et interreliées. Les citoyennes, citoyens peuvent être elles-mêmes, eux-mêmes les vecteurs de bonnes pratiques si les conditions et l'appui nécessaires leur sont offerts. Néanmoins, les conditions de réussite évoquées tant dans le cadre théorique que par les actrices, acteurs qui mettent en œuvre des pratiques participatives doivent faire l'objet d'une réflexion en continu puisqu'elles doivent satisfaire, selon les milieux, une diversité de citoyennes, citoyens aux profils hétérogènes et aux qualifications diverses. Le soin accordé au bon fonctionnement des comités, à la diversité des personnes y œuvrant et au respect des règles démocratiques et éthiques attribue aux dispositifs participatifs une crédibilité utile à une prise de décision jugée mieux éclairée. Malgré les difficultés que peut représenter le fait de travailler avec plusieurs dizaines de personnes, l'attention portée à la qualité des conditions et de leurs sous-conditions jouera un rôle dans la pertinence des actions et résultats obtenus pour le bien commun. L'assemblage de moyens et de dispositions flexibles contribue à démontrer la valeur, l'impact et le sérieux de la démarche, dont le succès appartient en partie à chacune, chacun.

CHAPITRE 1

La problématique

Ce chapitre permet de cerner le contexte de la participation citoyenne locale visée par cette démarche de recherche et de préciser l'objectif général de celle-ci. Pour ce faire, nous verrons dans un premier temps que la participation citoyenne s'inscrit dans un mouvement soutenu par de grandes organisations concernées par la démocratie et la participation citoyenne dans le monde, ainsi qu'au Québec. Nous présenterons ensuite les dispositions normatives québécoises relatives à la participation du public, en contexte municipal. Nous nous sommes laissée inspirer, à l'amorce de la recherche, par le savoir acquis par la pratique de participation citoyenne et par les observations des actrices, acteurs qui en ont mis en œuvre certains principes. Dans le contexte de notre sujet de recherche, ces actrices, acteurs sont des élus, élus municipaux et des citoyennes, citoyens engagés dans des comités de participation citoyenne de leur ville de résidence.

Cet état des lieux nous conduira à énoncer l'objectif de cette recherche et à formuler les questions qui ont guidé l'ensemble de la démarche. Nous préciserons enfin la pertinence communicationnelle, sociale et scientifique de cet objet de recherche.

1.1 Le regard de grandes organisations de la société civile

La société dite postmoderne dans laquelle nous évoluons fragilise l'idée du bien commun par son rejet de toute idéologie, son obsession du calcul et de l'efficacité technique où l'économie spéculative, la production, la consommation et la recherche de gain exponentielle priment sur les valeurs collectives (Bischoff, 2008; Freitag, 2009; Marion, 2010). Freitag (2009) déclare que cette économie, qui pourtant nous nourrit, s'insère dans toutes les sphères de la vie sociale et nous fait perdre notre humanité en ayant pour seul objectif, non plus le savoir, mais l'efficacité. Il ajoute que la liberté individuelle en tant que valeur suprême conduit à une perte de sens et du bien commun, alors que chaque être dépend des autres et lui doit ses conditions d'existence. Les mécanismes du marché attribuent une valeur marchande à tout et gouvernent tout : l'éducation, la vie sociale, la santé, la vie civique (Sandel, 2015). Cette logique économique des sociétés capitalistes comme valeur centrale de la vie sociale tend à faire de la politique une affaire réservée aux expertes, experts tenant ainsi à l'écart la population et privant les individus du réel exercice de leur liberté. Pourtant, le projet de démocratie devrait amener toute personne, toute citoyenne, tout citoyen à s'interroger et à réfléchir aux institutions politiques et démocratiques par leur participation effective (Castoriadis, 1988). La démocratie devrait faire de toutes les personnes des actrices, acteurs de la vie sociale plutôt que des consommatrices, consommateurs de services (Thibault et coll., 2000).

La démocratie repose non seulement sur la participation électorale, mais elle revêt une grande diversité de modalités de participation citoyenne. L'*Institute for Democracy and Electoral Assurances* (IDEA) déplorait

en 2002 (Lopez et Gratschew, 2002, cité par Todorov, 2021) que pour de nombreuses personnes, l'engagement politique ne se résume plus qu'à voter aux quatre ou cinq ans. De plus, comme cela est constaté dans la plupart des démocraties de la planète, la participation électorale est en nette diminution depuis maintenant plusieurs décennies. Un phénomène semblable est également constaté au sein des partis politiques puisque moins de personnes s'identifient aux valeurs d'un seul parti et s'y engagent de façon ouverte et active (Montigny, 2015). Mais il ne s'agira pas ici de chercher les raisons de ce « désenchantement démocratique » (Perrineau, 2003), mais de constater que l'actualisation de la démocratie semble devoir accueillir de nouvelles pratiques qui ébranlent les structures établies.

La société se complexifie pour faire face aux enjeux de la mondialisation et de l'économie internationale. Elle se diversifie également en raison du vieillissement de la population, d'impératifs écologiques, de la plus grande mobilité des personnes et des migrations en conséquence de conflits, d'impératifs économiques et écologiques (Mercier et coll., 2009). Il faut par ailleurs noter qu'une proportion croissante de la population mondiale vit en zone urbaine, car selon la Chaire de recherche du Canada sur les petites et moyennes villes en transformation de l'UQAM, 52 % de la population urbaine sur la planète vit dans une ville de moins de 500 000 personnes². Et selon les prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en 2050, sept personnes sur dix habiteront en ville (OCDE, 2018). Ceci conduit notamment à une concentration des populations, à l'étalement urbain, à une pénurie de logements abordables, à l'augmentation de la pollution et à la dégradation de l'environnement, de la qualité de l'air et de l'eau (OCDE, 2018). Les modes de vie et les liens sociaux s'en trouvent également bouleversés³.

Concernées par les problèmes sociaux et de santé grandissant, des organismes tels que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'OCDE mettent en avant l'importance de favoriser une coopération large entre les secteurs constituant la société, notamment avec les organisations non gouvernementales, les associations non lucratives et le secteur privé, mais également avec les citoyennes, citoyens, permettant aux autorités de connaître leurs besoins et de mobiliser ces actrices, acteurs dans la mise en œuvre de politiques ou de plans stratégiques. L'OMS profite de sommets citoyens et y sollicite la participation citoyenne pour l'élaboration de politiques orientées vers la santé durable⁴. Cette participation, selon elle, est un facteur clé soutenant les mécanismes de gouvernance et favorisant une meilleure équité en incluant les groupes plus vulnérables afin de réduire les biais en faveur des groupes sociaux privilégiés. Cette participation des citoyennes, citoyens à l'élaboration de politiques, notamment, stimule le développement

² Chaire de recherche du Canada sur les petites et moyennes villes en transformation de l'UQAM, 14 janvier 2021, consulté le 20 août 2021 de <https://nouvelles.esg.uqam.ca/2021/nouvelle-chaire-recherche-canada-les-petites-moyennes-villes-en-transformation>

³ Alliance for healthy cities, récupéré le 7 juillet 2019 de http://www.alliance-healthycities.com/htmls/about/index_about.html

⁴ OMS, Sommets des citoyens : une participation citoyenne à l'élaboration d'une politique de la santé durable (2019), récupéré le 20 août 2021 de <https://www.euro.who.int/fr/about-us/networks/regions-for-health-network-rhn/news/news/2019/2/summits-give-citizens-a-voice-in-creating-sustainable-health-policy>

de nouvelles connaissances et favorise la cohérence, la transparence et une meilleure réponse aux besoins des milieux (OMS, 2019)⁵.

L'OCDE soulignait en 2006 dans son rapport intitulé *Ville, compétitivité et mondialisation* la nécessité d'encourager la démocratie participative en incluant des membres de la société civile et les parties prenantes, et ce, en sus du vote, de la représentation ou du contrôle des processus de décision. Pour l'OCDE, promouvoir par des mesures incitatives une culture de la participation citoyenne est dorénavant incontournable dans la gouvernance métropolitaine (OCDE, 2006). Cela contribue à l'inclusion sociale et agit sur le sentiment d'appartenance à la ville, à son milieu et renforce le sentiment d'identification et d'affiliation liant les personnes dont les origines sociales, culturelles et religieuses sont différentes. La démocratie participative a également un rôle à jouer sur les questions de santé des populations et sur la qualité de vie (OCDE, 2006; Thibault et coll., 2000). Le rapport *Panorama des administrations publiques 2021* (OCDE, 2021) met en exergue qu'à la suite de la crise sanitaire due à la pandémie de COVID-19 qui a secoué le monde, le renforcement de la démocratie, de la confiance envers les gouvernements et les personnes élues, et de la transparence des processus décisionnels devient une nécessité pressante.

Il est crucial d'améliorer la représentation citoyenne et la participation. Les pouvoirs publics doivent s'efforcer de promouvoir l'inclusion et la diversité, en appuyant la représentation des jeunes, des femmes et des autres groupes de populations sous-représentés dans la vie publique et dans les consultations sur l'action publique. Le rapport indique qu'affiner les pratiques de consultation et d'association pourrait accroître la transparence et améliorer la confiance des citoyennes, citoyens à l'égard des institutions publiques (OCDE, 2021)⁶.

Bref, ceci illustre plutôt bien les propos de Todorov (2021) qui note que :

La citoyenneté contemporaine présente plusieurs faces et sa pratique exige aujourd'hui un assemblage des diverses modalités d'engagement. Une rénovation de la démocratie représentative est possible par l'introduction de nouvelles pratiques, comme le tirage au sort et les assemblées citoyennes délibératives, mais aussi par l'expérience de toutes les formes d'engagement civique [...] (p. 133).

La section suivante explique la situation des municipalités au Québec et tente de cerner l'état de la situation en matière de participation citoyenne.

⁵ La participation comme moteur de l'équité en santé (2019), consulté le 20 août 2021 de <https://www.euro.who.int/fr/publications/abstracts/participation-as-a-driver-of-health-equity-2019>

⁶ OCDE. (2021) consulté le 20 août 2021 de <https://www.oecd.org/fr/presse/selon-locde-les-pouvoirs-publics-devraient-chercher-en-priorite-dans-lapres-covid-a-renforcer-la-resilience-face-aux-crisis-et-a-reconquerir-la-confiance-des-citoyens.htm>

1.2 Plus spécifiquement au Québec

Voyons très brièvement dans un premier temps l'évolution de l'organisation municipale au Québec. Lors de l'élection du premier maire de Montréal, en 1833, le Québec présentait une organisation municipale rudimentaire. Seuls les propriétaires fonciers pouvaient exercer un droit de vote, s'ils s'étaient acquittés de leurs taxes, ce que l'on désigne par scrutin censitaire. Ce droit de vote s'est lentement élargi et ce n'est qu'en 1968 qu'une réforme y mettra fin, au profit du mode de scrutin universel aux élections municipales (Baccigalupo, 1984). Les années 1980 ont accueilli les premières citoyennes, premiers citoyens à l'hôtel de ville, lors des assemblées ordinaires du conseil municipal. Elles, ils ont pu dans un premier temps poser des questions par écrit, puis ont pu s'adresser directement au conseil⁷. Au sens de la Constitution canadienne, le fédéral et le provincial constituent les deux ordres formels de gouvernement⁸. Le troisième ordre de gouvernement concerne les administrations municipales. Leurs pouvoirs s'exercent dans certains domaines de compétences précis qui sont conférés par les gouvernements provinciaux⁹.

Il nous faut ici mentionner l'évolution de la nation québécoise et les changements rapides amorcés par la Révolution tranquille dans les années 1960. En effet, l'État occupe, depuis cette période d'effervescence, un rôle central qui a évolué au fil du temps, passant d'un État développeur, s'appuyant sur des expertes, experts dans ses rapports État/société, à un État facilitateur qui « aide les groupements de la société civile à se structurer et [qui] les soutient afin qu'ils exercent des fonctions qui seraient autrement revenues à l'État ou au marché » (Côté et coll., 2005, p. 2). La participation devient nécessaire devant l'incapacité de l'État à résoudre des problèmes avec des solutions ne tenant pas compte des communautés touchées (Bonneau et Dupéré, 2020). En dépit de cela, Godbout (2014) concluait à l'instrumentalisation de la participation à des fins de légitimation du pouvoir d'un groupe social, par exemple de personnes professionnelles ou technocrates œuvrant au sein d'institutions. Malgré ce constat, l'idée de la participation conserve selon lui un intérêt puisqu'elle évoque l'idée de la capacité de transformation de la société (Godbout, 2014). L'action de l'État a un impact important sur les formes de l'engagement des citoyennes, citoyens et il importait ici de marquer quelques lignes du parcours du modèle québécois.

À la suite d'états généraux menés en 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ, 2012) publiait son Livre blanc intitulé *L'avenir a un lieu* dans lequel elle propose sa vision de la communauté de demain, composée de valeurs incluant la solidarité et la participation citoyenne municipale, ceci dans le but de rapprocher les décisions des citoyennes, citoyens et de revitaliser la démocratie locale. L'UMQ considère que la proximité avec les citoyennes, citoyens est un atout majeur de ce gouvernement de première ligne,

⁷ Ville de Montréal. (2013). *Les visages de la participation citoyenne à Montréal*. Montréal. p. 9 à 13.

⁸ Office québécois de la langue française, Vitrine linguistique, récupéré le 26 avril 2022 de https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?ld_Fiche=8870398

⁹ Parlement du Canada, Notre pays, notre Parlement, récupéré le 26 avril 2022 de https://lop.parl.ca/About/Parliament/Education/OurCountryOurParliament/html_booklet/three-levels-government-f.html

dans un contexte de grands défis dus notamment à la globalisation, au réchauffement climatique, à l'avènement du numérique et aux changements démographiques. Ces défis requièrent des stratégies d'adaptation locales en raison des transformations sociales, organisationnelles et comportementales accélérées qu'ils provoquent (UMQ, 2012).

Également, en 2010, le Groupe de travail sur les communautés dévitalisées déposait au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation un rapport soulignant le rôle déterminant de l'engagement bénévole des citoyennes, citoyens et de la mobilisation de la population dans les communautés (MAMH, 2010, p. 32). Bien que ces travaux portaient sur les communautés rurales québécoises en situation de dévitalisation, les résultats soutenaient l'idée plus générale de la force que peut représenter la participation des citoyennes, citoyens dans la préservation, la qualité et le développement de leur milieu de vie. Bonneau et Dupéré (2020) ont réalisé à ce propos une recherche qualitative en milieu rural et retenu de l'analyse thématique six facteurs contextuels favorisant la participation. Nous résumons ici le fruit de leurs travaux.

1) Le besoin de revitaliser la communauté : le besoin de revitalisation suscite l'engagement communautaire dans un but commun. Cet effort collectif favorise la vie et l'engagement communautaires qui assurent un certain dynamisme et une meilleure viabilité des communautés comportant des ressources matérielles et financières limitées. Elle serait également un facteur de rétention en diminuant l'isolement.

2) La présence de soutien municipal : le soutien organisationnel et matériel de la municipalité fait une différence dans la réalisation de projets mis de l'avant par des citoyennes, citoyens. Le contact et les liens avec le personnel municipal contribuent au maintien de l'engagement des personnes impliquées par la reconnaissance de leur implication bénévole et le leadership nécessaire à la réalisation de projets. La proximité des personnes élues et leur écoute bénéficient aux initiatives citoyennes et facilitent la participation sociale.

3) Un climat de confiance, de réciprocité et d'entraide : la participation est facilitée et renforcée par la cohésion sociale du milieu. L'implication amène à connaître et reconnaître ses concitoyennes, concitoyens, apporte un sentiment de proximité et contribue à créer une forme de filet social.

4) Le dynamisme lié à la présence de nouveaux arrivants : la présence de nouveaux arrivants stimule la participation du fait que ces personnes cherchent à améliorer les services offerts par la communauté et souhaite en assurer la pérennité.

5) L'utilisation des réseaux sociaux : dans une petite communauté, l'usage d'un réseau de communication commun facilite la circulation de l'information et des besoins dans la communauté, ainsi que l'implication. Les besoins du milieu sont mieux compris.

6) Un désir d'autonomie collective : le don de temps a une fonction symbolique qui valorise la qualité du milieu et suscite un sentiment de fierté parce que la communauté est apte à répondre à ses besoins sans aide extérieure. Une communauté préoccupée par son autonomie maintient une vie communautaire dynamique qui contribue à la participation.

Si des municipalités vivent ou ont vécu des épisodes de dévitalisation, l'Institut de la statistique du Québec a révélé, au mois de janvier 2021, un renversement de la tendance et observé une accélération de l'exode urbain des grandes villes au profit des banlieues, des régions intermédiaires et éloignées (St-Amour et Bézy, 2021). Ces milliers de Québécoises, Québécois à la recherche d'une meilleure qualité de vie, plus saine et solidaire seraient l'expression d'une transition d'un « modèle concentré de l'occupation du territoire vers un modèle qui mobilise les villes petites et moyennes, et territoires ruraux en région » (Vachon, 2021). Si la pandémie de COVID-19 peut avoir accentué cet exode, il s'avère que celui-ci était amorcé depuis un certain temps. Les résidentes, résidents de grands centres urbains migrent vers les régions limitrophes, alors que celles, ceux des banlieues se déplacent vers les régions où le coût des habitations est plus abordable (SCHL, 2021).

Les raisons invoquées par ces migrantes, migrants concernent certes le coût de la vie moins élevé, la proximité de la nature, le voisinage, le sentiment d'appartenance et l'entraide, mais également la proximité sociale facilitée pour la réalisation de projets dans leur milieu de vie. Même si l'intégration comporte ses défis, notamment de pénétration des réseaux intergroupes et d'embourgeoisement (Guimond et coll., 2014 cités par Guimond et Simard, 2020), cette proximité sociale qu'offrent les localités plus petites s'oppose à l'anonymat des grandes villes et à la difficulté d'y faire entendre sa voix sur des préoccupations et enjeux sensibles tels que l'environnement, la préservation du paysage et la souveraineté alimentaire (Guimond et Simard, 2020). Généralement soucieux de dynamiser leur nouveau milieu de vie, les néoruraux n'hésitent pas à s'impliquer localement, à partager leurs expertises, à mettre à profit leurs expériences antérieures ainsi que leurs réseaux (Bonneau et Dupéré, 2020; Guimond et Simard, 2020).

Cela dit, certains quartiers urbains à Montréal misent sur la mobilisation citoyenne pour la revitalisation urbaine, la résolution de problèmes et la réduction de la pauvreté, le cas échéant (Chevrier et Panet-Raymond, 2013). Des démarches comme les Tables locales de concertation mises en œuvre à Montréal¹⁰, les Villes et Villages en santé (initié en 1986 par l'OMS)¹¹, la Revitalisation urbaine intégrée (RUI)¹², l'Agenda 21 local¹³ ou le Centre d'écologie urbaine de Montréal et le Réseau quartiers verts¹⁴ sont des

¹⁰ Ville de Montréal, les Tables locales de concertation, consulté le 20 août 2021 de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258.90443654&_dad=portal&_schema=PORTAL#~:text=La%20table%20locale%20de%20concertation%20est%20intersectorielle.%20Elle,local.%20La%20table%20locale%20de%20concertation%20est%20multir%C3%A9seau

¹¹ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Villes et villages en santé, consulté le 20 août 2021 de <https://www.mamh.gouv.qc.ca/municipalite-durable/entreprendre-une-demarche/modeles-de-demarches/autres-demarches/villes-et-villages-en-sante/>

¹² Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Villes et villages en santé, consulté le 20 août 2021 de <https://www.mamh.gouv.qc.ca/municipalite-durable/entreprendre-une-demarche/modeles-de-demarches/autres-demarches/revitalisation-urbaine-integree/>

¹³ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Villes et villages en santé, consulté le 20 août 2021 de <https://www.mamh.gouv.qc.ca/municipalite-durable/entreprendre-une-demarche/modeles-de-demarches/agenda-21-local/>

¹⁴ Centre d'écologie urbaine de Montréal, consulté le 11 septembre 2021 de <https://www.ecologieurbaine.net/fr/>

réponses de proximité à des enjeux connus et répertoriés internationalement. Ces démarches ont toutes en commun de favoriser un degré élevé de participation et de concertation auprès des actrices, acteurs du territoire et spécifiquement de celles des habitantes, habitants concernés.

Cependant, la démocratie est mise à mal par la désaffection des citoyennes, citoyens envers les affaires publiques et la politique, notamment municipales. Un sondage mené pour le compte du Conseil interprofessionnel du Québec en 2010 révélait que quelque 72 % des personnes interrogées ne croient plus en leurs leaders politiques, économiques et d'affaires. Cette perte de confiance alimenterait un sentiment chez les citoyennes, citoyens de perte de contrôle sur leur vie, d'injustice et de méfiance (CROP 2010, cité par Simard et Morency, 2014, Edelman, 2019). Une enquête de l'Institut du Nouveau Monde (INM) en 2013 nuancait ces résultats soulignant que les Québécoises, Québécois indiquent qu'elles, ils tiennent en haute opinion la démocratie, mais qu'elles, ils nourrissent de la méfiance quant à ses institutions (Fahmy, 2013). Néanmoins, lorsqu'un gouvernement local se préoccupe de la qualité de vie et des relations sociales, et qu'il offre des opportunités de s'exprimer, les citoyennes, citoyens déclarent lui accorder une confiance supérieure (Fitzgerald et Wolak, 2016).

Cela dit, sans écarter la légitimité du modèle de démocratie par représentation, la pertinence de mécanismes ou de dispositifs venant le compléter, voire le revitaliser, et contrer le désintérêt général observé retient l'attention. La participation citoyenne aux décisions publiques encouragerait la proximité entre les différentes parties prenantes de la société, et permettrait une prise de décision plus transparente, mieux éclairée et dans l'intérêt collectif. Elle agirait également sur la socialisation politique des individus, les rendant plus responsables, plus conscients et aptes à contribuer à une société meilleure (Bacqué et coll., 2005; Fahmy, 2013).

Des organismes de la société civile s'inquiètent cependant du désengagement constaté des citoyennes, citoyens à tous les niveaux politiques. Si bien que des programmes et activités ayant pour but d'expliquer le fonctionnement démocratique, de stimuler l'intérêt pour la chose publique et politique et de développer différentes compétences citoyennes sont déployés au Québec depuis plusieurs années. Par exemple, des organisations telles que le Centre Saint-Pierre (2011), le Carrefour populaire de Saint-Michel¹⁵, Civix¹⁶, l'Institut du Nouveau Monde (INM)¹⁷, le Groupe Femmes, Politique et Démocratie¹⁸ ainsi que le programme Électeurs en herbe¹⁹, œuvrent à outiller les citoyennes, citoyens, électrices, électeurs (actuels ou futurs) afin qu'elles, ils développent des compétences et des capacités collectives d'action dans leur milieu de vie

¹⁵ Carrefour populaire de Saint-Michel <http://www.carrefourpopulaire.org/>

¹⁶ Civix <https://civix.ca/fr/>

¹⁷ Institut du Nouveau Monde <https://inm.qc.ca/>

¹⁸ Groupe Femmes, Politique et Démocratie <https://gfpd.ca/>

¹⁹ Électeurs en herbe <https://www.electeursenherbe.fr/>

et qu'elles, ils soient sensibles à l'importance de l'engagement et de la collectivité. L'habitude et la pratique de la participation sociale et politique sont des déterminants importants dans le développement de compétences, le maintien ou l'accroissement d'activités de participation politique, notamment électorale. Les efforts consentis à l'éducation et à la mobilisation sont utiles pour améliorer l'engagement politique et encourager les jeunes électrices, électeurs à se rendre aux urnes (Dubois et Gélinau, 2021; Fortier-Chouinard, 2017).

Ainsi, l'apprentissage de la participation et la mise en œuvre de dispositifs de participation en dehors des élections, seraient de nature à enrichir non seulement la qualité des milieux de vie, mais également l'expression démocratique. Cette mise en contexte plus large de la participation citoyenne nous conduit maintenant à nous rapprocher du sujet de la participation citoyenne locale en établissant le contexte normatif du Québec dans lequel il s'inscrit.

1.3 L'encadrement législatif de l'organisation municipale et de la participation au Québec

Nous amorçons cette section par un bref détour en France où le principe de participation publique locale a notamment débuté par l'institutionnalisation des pratiques d'urbanisme, à partir du début du 20^e siècle, qui devait non seulement normaliser le développement urbain, sanitaire et social, mais également revoir les modes de gouvernance locale (Bacqué et Gauthier, 2011). Jusqu'au milieu des années soixante, le pouvoir de décision demeurait cependant très centralisé au niveau national, ce qui a suscité une montée de mouvements de contestation à la fin de la décennie. Le contexte local devient donc un lieu où les citoyennes, citoyens ont un rôle à jouer entre autres sur le terrain de l'urbanisme, un rôle non plus de réceptrices, récepteurs d'information, mais d'actrices, acteurs capables d'émettre un jugement sur un projet (Mabi, 2011). Ce pays a institutionnalisé un pouvoir consultatif citoyen depuis 2002 au sein des municipalités de plus de 80 000 habitantes, habitants par la mise en place de conseils de quartier consultatifs. Ces dispositifs peuvent également soumettre des propositions auprès des autorités locales (Breton et Gissinger, 2009).

Au Québec maintenant, les municipalités sont juridiquement soumises aux lois édictées par le gouvernement provincial. Ce dernier détermine l'ensemble des paramètres encadrant le statut des villes, leur organisation générale ainsi que l'occupation du territoire. Certaines dispositions législatives ordonnent ou suggèrent, selon le cas, la consultation des citoyennes, citoyens.

Le Code municipal du Québec encadre les municipalités rurales, et la Loi sur les cités et villes régit les villes. En matière de participation citoyenne, selon le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : « Les municipalités disposent des pouvoirs qui leur sont conférés par les lois de l'Assemblée nationale du Québec. Elles ne peuvent outrepasser ces pouvoirs. Elles ne peuvent non plus les déléguer à d'autres

instances, sauf si la loi le leur permet expressément »²⁰. Les responsabilités et décisions qui incombent à une personne dûment élue ou à une instance ne peuvent être confiées à un tiers. Devant la loi, les élues, élus demeurent imputables. Néanmoins, selon l'article 70 de la Loi sur les cités et villes, les conseils municipaux ont la possibilité de mettre sur pied des commissions permanentes ou spéciales et d'en déterminer le nombre de membres. Celles-ci peuvent examiner ou étudier des questions confiées par le conseil municipal et lui en faire rapport par écrit²¹. Il s'agit explicitement d'organes consultatifs. Le conseil municipal demeure seul responsable et imputable des décisions et actions prises à la suite de cette consultation.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) prévoit des dispositions offrant une voix aux citoyennes, citoyens. Elle impose notamment la mise en place, par voie de règlement adopté par le conseil municipal, d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui reçoit le mandat d'émettre, à la demande du conseil municipal, des avis en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Ce comité se compose d'au moins une élue, un élu et de citoyennes, citoyens²².

D'autres dispositions permettent l'expression citoyenne à l'égard de projets nécessitant un règlement d'emprunt. Cependant, les villes ne les appliquent pas de manière uniforme. Certaines se contentent du strict minimum, c'est-à-dire que lorsque les citoyennes, citoyens le demandent, les autorités convoquent une assemblée pour qu'elles, ils puissent venir exprimer leur opinion. Elles, ils reçoivent souvent l'information sur place. Les registres peuvent ensuite être ouverts et si la somme des signatures atteint le nombre déterminé par la loi, un référendum doit alors être organisé auprès de la population de la ville. Dans les faits, les élues, élus préfèrent souvent retirer un projet controversé plutôt que de devoir tenir un référendum, un processus qui s'avère complexe et coûteux (Bherer, 2011b). Des modifications à cette Loi en 2017 ont substantiellement augmenté le nombre de signatures nécessaires, rendant beaucoup plus difficile la contestation de projets par les citoyennes, citoyens.

Deux autres modèles de participation publique en matière d'urbanisme existent à l'échelle municipale. Montréal et Québec ont développé, en matière d'aménagement et d'urbanisme, des dispositifs participatifs

²⁰ Ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire, consulté le 17 avril 2017 de <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/conseil-municipal-et-conseil-darrondissement/b>

²¹ Ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire, consulté le 13 décembre 2017 de <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/conseil-municipal-et-conseil-darrondissement/>

²² Guide La prise de décision en urbanisme, Comité consultatif d'urbanisme, consulté le 12 avril 2019 de <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/comite-consultatif-durbanisme/>

qui leur sont propres : les audiences publiques à Montréal et les conseils de quartiers à Québec (Bherer, 2011b).

La Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité, adoptée en 2017, introduit un nouveau chapitre (II.2, articles 80.1 à 80.5) à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) consacré à la participation publique²³. Une municipalité peut ainsi adopter par voie de règlement une politique de participation publique, auquel cas, elle n'est plus soumise à l'approbation référendaire prévue à la LAU²⁴. Cette politique doit respecter le règlement établi par le gouvernement, apporter des mesures complémentaires à la LAU et favoriser la participation active des citoyennes, citoyens en matière d'aménagement et d'urbanisme. La loi reconnaît dorénavant les municipalités à titre de gouvernements de proximité. Elle leur accorde ainsi plus d'autonomie et de pouvoirs, notamment en matière d'urbanisme, mais impose davantage de transparence sur des sujets comme l'engagement de crédits, la gestion contractuelle et la rémunération des élu·es, élu·es. Elle semble également accorder plus de pouvoir aux citoyennes, citoyens²⁵. Par l'introduction du principe de subsidiarité, on favorise le rapprochement des citoyennes, citoyens des décisions qui les concernent.

La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale²⁶ oblige les conseils municipaux à adopter deux codes d'éthique et de déontologie, l'un visant les élu·es, élu·es et l'autre le personnel municipal. La loi dicte un certain nombre de valeurs et invite les conseils à énoncer celles privilégiées par leur municipalité en matière d'éthique et de règles devant guider la conduite des personnes. La loi n'évoque rien cependant quant aux valeurs et règles pouvant orienter la participation citoyenne. Des considérations d'ordre éthique semblent pourtant jouer un rôle important dans le déploiement de dispositifs favorisant la participation citoyenne municipale.

Il existe d'autres lois qui ordonnent la vie municipale québécoise. La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités²⁷ prévoit les dispositions relatives à l'élection des représentantes, représentants désignés ainsi que les conditions de consultation des citoyennes, citoyens sur des questions d'urbanisme nécessitant un règlement d'emprunt. D'autres lois encadrent certains enjeux comme les questions environnementales, et délimitent également la marge de manœuvre dont peuvent jouir les autorités locales

²³ Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, consulté le 2 mars 2019 de <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-delaboration-dune-politique-de-participation-publique/>

²⁴ Se référer aux articles 80.1 à 80.5 de la LAU.

²⁵ Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2018). « Vie municipale : comme citoyen, je m'informe et je m'implique », consulté le 2 mars 2019 de https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/democratie_municipale/democratie_municipale_participation_citoyens_pl_122.pdf

²⁶ Gouvernement du Québec, Publications Québec, consulté le 27 mars 2023 de <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/E-15.1.0.1>

²⁷ Gouvernement du Québec, Publications Québec, consulté le 27 mars 2023 de <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/E-2.2>

en ces domaines. Nous avons retenu pour cette mise en contexte celles qui concernent explicitement la participation des citoyennes, citoyens. Nous nous penchons maintenant sur la participation citoyenne municipale et portons notre attention sur l'accueil qui lui est fait dans le milieu municipal choisi pour cette recherche.

1.4 L'expérience de la participation citoyenne

Si l'on s'entend en général pour gratifier positivement le principe et les bienfaits de la participation citoyenne, la satisfaction concernant l'expérience vécue peut être, quant à elle, mitigée (Daubois et Jodoin, 2013). S'inscrire dans une volonté de participation accrue nécessite l'adaptation de certaines pratiques et expose tant le conseil municipal que la fonction publique à davantage d'interactions avec les résidentes, résidents (Daubois et Jodoin, 2013). Elle peut modifier le rythme des projets, elle peut irriter, comme elle peut réjouir. On peut, volontairement ou non, y constater le prolongement d'inégalités et l'objet d'instrumentalisation de la part de groupes d'intérêt ou de bureaucrates (Godbout, 2014). La participation citoyenne peut, aussi, être la source de projets rassembleurs, de meilleures décisions, de cohésion et de solidarité (Tremblay, 2015).

Quels qu'en soient les avantages et limites, les villes constituent des entités collectives hétéroclites. Elles doivent être performantes et répondre adéquatement au fonctionnement quotidien d'un nombre important de services. Divay (2012b) décrit cinq types d'actrices, acteurs engagés dans l'impératif de performance que doit atteindre une ville : les personnes élues, les organismes publics, les citoyennes, citoyens, les organisations de la société civile et les entreprises. Tous contribuent, citoyennes, citoyens inclus, par diverses logiques d'action et formes de contribution, à la performance locale et à la qualité du milieu de vie en une responsabilité partagée. Pour lui, la performance locale réunit performance publique et performance collective. La première concerne les organismes publics efficaces et démocratiques, la seconde se définit comme « l'ensemble des accomplissements individuels et des compétences collectives dans la société locale qui conditionnent la qualité de vie (objective et subjective) de ses citoyens » (Divay, 2012b, p. 3).

On a démontré l'importance, en matière de participation citoyenne, de reconnaître qu'il existe un savoir, une expertise profane et que cette intelligence citoyenne participe au développement de la société et du vivre ensemble (Hansotte, 2002; Bherer, 2011a; Venne, 2011; Divay, 2012a). Le modèle traditionnel centralisé doit faire place à des formes d'organisations collectives accompagnées d'un leadership collaboratif (Sharmer, 2007 citée par Durand, 2012). Ce qui n'est pas sans intérêt puisque davantage de légitimité est accordée aux autorités par les individus si les interactions avec elles leur semblent équitables, ce qui peut les inciter à respecter les décisions et à coopérer pour assurer la réussite de la société (Daubois et Jodoin, 2013). Les élus, élus ne devraient pas craindre de se voir exposés à la contestation et à l'interpellation en étant davantage en contact avec les citoyennes, citoyens, et devraient comprendre que l'expertise citoyenne peut s'additionner à celle des expertes, experts municipaux. En outre, pour que les dispositifs participatifs acquièrent de la crédibilité, l'appui et la présence des personnes élues sont

nécessaires (Blondiaux, 2001) pour attester de la crédibilité d'une démarche, d'une procédure ou d'une consultation.

Faire participer les citoyennes, citoyens sans effet visible ou sans impact sur les décisions prises suscite la critique, décourage la participation et engendre de la frustration et du cynisme (Venne, 2011; Godbout, 2014), voire même de la résignation, un puissant frein à l'action qui mène à l'inertie (Alinsky, 1976, cité par Duval et coll., 2011). L'accélération du développement des dispositifs de participation depuis le début des années 2000 conduit par ailleurs à une sophistication procédurale qui tend à prendre l'avantage sur les finalités du projet participatif (Bherer et Dufour, 2018). Deux conséquences potentielles : d'alimenter le cynisme des citoyennes, citoyens ou d'amener les individus à prendre davantage de place et à exercer du pouvoir politique, à interroger en continu la représentation et à participer davantage au développement des politiques publiques (Bherer et Dufour, 2018).

La notion de participation citoyenne demeure relativement floue et évoque de nombreuses formes (Durand Folco, 2016). L'une des formes connues de la participation concerne le fait d'exercer son droit de vote. Cette participation se rapporte à la participation dite politique. Cependant, depuis quelques décennies, des dispositifs de participation citoyenne sont développés et encouragés au Québec, notamment à l'échelle municipale, permettant aux citoyennes, citoyens de s'engager plus activement, de façon permanente ou ponctuelle, sur des questions d'ordre public, et non plus seulement pour des motifs sociaux (bénévolat auprès d'une cause ou d'une organisation sportive, culturelle ou artistique par exemple) (Fortier, 2014). « Ces instances apparaissent comme des lieux intermédiaires pouvant servir d'interface entre les citoyens, les élus et les groupes de citoyens pour une véritable gouvernance participative » (Tremblay, 2015, p. 31).

L'introduction de nouveaux modèles participatifs laissant une plus grande place aux citoyennes, citoyens constituerait une évolution démocratique permettant d'une part de les intéresser aux affaires qui les concernent, et, d'autre part, d'apporter une contribution significative à leur milieu de vie et aux enjeux complexes de la société (Fortier, 2014). Des expériences bien connues, comme le budget participatif de Porto Alegre au Brésil (Garibay, 2015), ont suscité l'intérêt des chercheuses, chercheurs, mais également de communautés qui, à travers le monde, s'en inspirent. Au Québec, l'exercice de budgets participatifs par des municipalités, en accordant aux citoyennes, citoyens la possibilité de se prononcer sur environ 1 % du budget (Bérard et Pineault, 2017), est une modalité connue comme forme de participation. Cette pratique se voudrait une réponse à la désaffection politique et une façon de renouveler la démocratie locale par la contribution citoyenne (CEUM, 2021)²⁸. D'autres expériences ou modèles sont expérimentés permettant un

²⁸ Centre d'écologie urbaine de Montréal, consulté le 18 septembre 2021 de <https://www.budgetparticipatifquebec.ca/fr/accueil>

engagement non pas ponctuel, mais soutenu sur des questions spécifiques au sein de comités permanents de participation citoyenne œuvrant à répondre à des mandats définis.

À la suite de ces constats, nous sommes maintenant plus à même de préciser la contribution de cette recherche et de sa pertinence en ciblant les conditions de réussite de la participation citoyenne comme objet.

1.5 L'objectif général de la recherche

Dès l'origine du projet de recherche, nous avons déjà pris quelques notes sur certaines observations relevées par des actrices, acteurs engagés en participation citoyenne. Issues de l'expérience vécue sur le terrain de la participation municipale, il nous semblait judicieux d'avoir ces éléments en tête pour découvrir ensuite si des concordances existaient dans la littérature scientifique.

- ✓ La volonté politique en matière de participation citoyenne est essentielle.
- ✓ Les comités les plus actifs et fonctionnels ont à leur présidence une personne faisant preuve d'un leadership solide, transparent et conscient de l'importance de développer des compétences en matière d'éthique, de conflit d'intérêts et de lobbying.
- ✓ La définition de mandats clairs. Ceci semble favoriser la canalisation des forces du groupe et limiter les égarements vers des intérêts plus individuels.
- ✓ La composition diversifiée et représentative des comités, qui, pour sa part, interroge les modes de recrutement, comme de sélection des membres des comités de participation citoyenne.

Bien que la participation citoyenne semble la bienvenue dans la municipalité choisie comme terrain de recherche, les dispositifs de participation peuvent être considérés avec méfiance par plusieurs personnes élues, nombre de citoyennes, citoyens et parfois détournés de leurs finalités (Bherer et Dufour, 2018). L'objectif de cette recherche est d'identifier les conditions de nature à favoriser la réussite de la participation citoyenne en contexte municipal, du point de vue de personnes participant à des comités citoyens. Plusieurs recherches, comme nous le décrivons dans le cadre théorique, identifient, confirment et précisent plusieurs des observations citées dans le paragraphe précédent et suggèrent des conditions favorisant le succès de la participation citoyenne, autrement dit contribuant au sentiment de satisfaction des partenaires par sa pertinence et ses effets positifs. Elle en apporte également d'autres intervenant dans le succès de la participation citoyenne. Pour atteindre cet objectif, nous avons dans un premier temps interrogé la littérature scientifique à ce sujet et effectué un relevé des conditions de réussite documentées. Une incursion par enquête sur le terrain a ensuite permis à des personnes engagées en participation municipale au sein de comités citoyens d'apporter un éclairage quant à l'expérience vécue, que nous mettrons en dialogue avec la théorie mobilisée et l'approche communicationnelle.

Les observations profanes relevées par le milieu trouvent un écho dans les écrits scientifiques rapportés au prochain chapitre qui renseignent sur les sous-conditions associées aux conditions de réussite de la

participation citoyenne. Selon l'expérience des actrices, acteurs, qu'est-ce qu'une participation citoyenne réussie? Leur perception et leur expérience de la participation citoyenne locale valident-elles les conditions de réussite identifiées et les sous-conditions associées? Considèrent-ils d'autres conditions pertinentes au succès des dispositifs mis en place? Nous avons, pour ce faire, interrogé des personnes membres de comités de participation citoyenne municipale et des élues, élus impliqués dans l'un ou l'autre de ces comités.

1.6 Pertinence communicationnelle, sociale et scientifique

La communication revêt un attrait particulièrement intéressant dans l'étude de la participation citoyenne, car elle est au cœur des relations et des échanges formant le tissu local. La communication joue un rôle constitutif et structurant dans l'organisation des dispositifs de participations développés. Elle constitue le fondement des échanges et interventions favorisant une meilleure autonomie organisationnelle, l'efficacité des actions et l'atténuation de tensions, le cas échéant (Ruelland et coll., 2020).

Le champ de la communication par nature se nourrit de l'interdisciplinarité et de la transdisciplinarité. Ceci en fait une approche aux regards multiples et en constante évolution, motivée par la complémentarité des connaissances entre les disciplines, entre théorie et pratique (Craig, 2009, Craig, 2018). Si en Amérique elle tire ses origines notamment de la rhétorique et du journalisme (Winkin, 2004), elle s'inspire également de théories provenant de diverses disciplines telles que l'économie politique, la psychologie, la sociologie et bien d'autres. Cette attirance pour des regards pluriels croisés enrichit l'analyse en mettant en dialogue plusieurs angles d'approche pour un regard plus large sur divers aspects de la vie sociale, sans perdre sa finalité fondamentale de « porter la parole humaine » (Breton et Proulx, 2006, p. 8). Cette interdisciplinarité assumée revendique alors son privilège d'imaginer de nouveaux paradigmes et de nouvelles manières de comprendre un phénomène (Breton et Proulx, 2006).

L'approche dite pragmatique de la communication considère le comportement humain comme un acte de communication qui, en interaction avec ses semblables, crée des systèmes (Watzlawick et coll., 1972). Ainsi, toute organisation est considérée comme un système de communication. Carion note que :

La communication est constitutive et constituante de l'organisation qui, elle-même, est considérée comme un système de lien social, de personnes en interaction, comme un processus organisant. Cette approche place comme enjeu central le lien social : les personnes sont en interaction dans un collectif, elles créent et appliquent les règles ensemble (2007, p. 71).

Le champ de la communication humaine, notamment à l'Université du Québec à Montréal, a souhaité dès ses origines un arrimage étroit entre la pratique et le développement des théories afin de satisfaire les besoins de la société. De nombreuses thématiques sociales sont abordées du point de vue de la communication en inscrivant le lien social et l'interaction au centre de l'attention. La communication sous-

tend une préoccupation pour la participation et la prise en compte des savoirs autres qu'universitaires (Saint-Charles et Mongeau, 2020). Ainsi, l'intervention est davantage orientée sur la manière d'interagir en milieu organisé dans le but certes de résoudre des difficultés, mais également d'appuyer le développement humain et organisationnel (Ruelland et coll., 2020).

Notre questionnement à l'égard de la participation citoyenne est intimement lié aux enjeux de démocratie et de partage du pouvoir et présente une grande pertinence communicationnelle. Dans ce contexte de participation publique accrue, les personnes élues, qui permettent aux citoyennes, citoyens de les accompagner plus étroitement dans l'exercice de leur pouvoir (Thibault et coll. 2000, p. 10), doivent engager un dialogue authentique avec les citoyennes, citoyens, eux-mêmes invités à débattre et à se concerter afin de convenir de propositions et de projets, dans le cadre et les limites des mandats qui leur sont confiés (Yates, 2015). L'engagement citoyen représente une force importante de la solidarité et de la démocratie, et la valeur d'un milieu de vie se mesure, entre autres, à la qualité des interactions entre les différents groupes et les réseaux humains qui le composent. Des finalités et des valeurs sont partagées au cœur d'un rapport collectif. L'engagement citoyen, la solidarité, la démocratie, les interactions, notamment, sont des éléments intimement liés aux débats qui alimentent la recherche en communication.

Le contexte municipal se caractérise par ailleurs par la complexité où le nombre et la diversité des personnes impliquées sont grandissants. S'interroger sur les conditions de réussite de la participation citoyenne apporte d'une part une contribution additionnelle à la démarche des municipalités, et, d'autre part, des connaissances concrètes permettant de favoriser plus généralement une meilleure contribution de la part des citoyennes, citoyens, à la fois efficace et préoccupée du bien commun (Thibault et coll. 2000). Nous croyons que de nous attarder particulièrement sur cet aspect de la participation citoyenne du point de vue d'une ville qui la met en pratique contribuera à mieux orienter les actions en matière de participation citoyenne, d'éviter quelques écueils et de fournir une meilleure chance de réussite du point de vue des citoyennes, citoyens comme de celui de l'appareil municipal.

Calame et Ziaka (2015) soulignent que le capital immatériel que représentent les savoirs et l'expérience accumulés par l'apport des uns et des autres est le plus méconnu et pourtant le plus précieux capital d'un territoire.

L'approche communicationnelle non seulement ouvre à la parole du plus grand nombre et aménage les voies par lesquelles cette parole reste ouverte, ce qui est garant d'une perspective d'action mieux informée, mais aussi a le potentiel d'assurer la réduction de la résistance de la part des acteurs et la pérennité des changements apportés dans les milieux organisés (Ruelland et coll., 2020, paragraphe 18).

La participation citoyenne est dorénavant bien ancrée dans le paysage de la démocratie locale et largement discutée tant au Québec qu'ailleurs dans le monde. L'avancement des savoirs et la diffusion des connaissances développées sur des bases rigoureuses et scientifiques contribuent à la compréhension

d'un phénomène organisationnel humain contemporain et au développement de meilleures pratiques en la matière. Nos résultats attendus devraient d'une part valider et compléter des résultats de recherches précédentes et, d'autre part, suggérer le développement d'outils aux intervenantes, intervenants, incluant les citoyennes, citoyens, souhaitant implanter un modèle de participation citoyenne et favoriser une contribution fertile pour les milieux de vie. Le développement de dispositifs efficaces et stimulants pourrait susciter une forme de renouveau ou de transformation démocratique dans un contexte où la participation électorale municipale atteint des taux alarmants par leur faiblesse : 38,7 %²⁹ des électrices, électeurs québécois se sont prononcés lors des élections municipales du mois de novembre 2021.

CONCLUSION

La participation citoyenne est largement discutée dans le monde, tout comme au Québec. Elle suscite l'attention de nombreuses organisations de la société civile pour le dynamisme qu'elle serait à même d'amener et la complémentarité des savoirs ainsi mobilisés. Ce tour de piste à ce sujet met en évidence la nécessité d'un renouvellement de la démocratie, ou peut-être davantage une transformation qui inclurait des dispositifs tenant compte plus largement des citoyennes, citoyens. À ce jour, les dispositifs expérimentés demeurent généralement consultatifs. Concernant plus spécifiquement le palier municipal, les lois en vigueur au Québec stipulent ce caractère consultatif de ces comités ou commissions et interdisent la délégation de décisions imputables aux personnes élues à d'autres instances. Des initiatives en matière de participation citoyenne démontrent plusieurs avantages en matière d'inclusion, d'environnement, de solidarité, de qualité de vie, de proximité sociale, et même de résolution de problème et de revitalisation de la démocratie. Certaines conditions doivent être réunies afin que ces dispositifs de participation citoyenne entraînent les effets attendus : intéresser les citoyennes, citoyens aux affaires qui les concernent, leur permettre d'apporter une contribution significative à leur milieu de vie et aux enjeux sociaux, et susciter un sentiment de satisfaction de la part de tous les partenaires.

Le prochain chapitre expose le cadre théorique choisi et décrit de manière synthétique les connaissances et concepts retenus permettant de contextualiser et de positionner le sujet de la recherche.

²⁹ Élections Québec, consulté le 13 novembre 2021 de <https://www.electionsquebec.qc.ca/francais/actualite-detail.php?id=6605>

CHAPITRE 2

Le cadre théorique

2.1 Contexte et positionnement général de la participation citoyenne locale

Le mode de participation citoyenne que nous étudions constitue un engagement différent du bénévolat consacré à une cause. Cette participation sociale et civique s'exprime au sein des mouvements sociaux et associatifs, ainsi qu'au cœur des communautés locales. Il diffère de la participation politique qui concerne par exemple l'adhésion à un parti politique, l'exercice du droit de vote, le fait de s'adresser à une élue, un élu ou le fait de se présenter à un poste électif au conseil municipal. La participation dite publique permet aux individus de s'engager dans des dispositifs formels, permanents ou ponctuels, d'ordre public dans un objectif précis³⁰. Elle est également susceptible de contribuer aux débats dans l'espace public (Mercier et coll., 2009; Roux, 2020).

Roux (2020) modélise en quatre formes ou modalités la gouvernance démocratique dans un système représentatif et milite pour que la participation citoyenne soit « protégée, reconnue et soutenue » (p. 60) en dehors des mécanismes réguliers institués par la démocratie représentative. Premièrement, la démocratie représentative concerne l'ensemble des institutions par lesquelles la volonté citoyenne et le pouvoir sont délégués à des représentantes, représentants élus périodiquement. Deuxièmement, la démocratie participative introduit des dispositifs permettant la consultation des citoyennes, citoyens et leur participation à divers degrés. Elle est souvent descendante, c'est-à-dire que ce sont les autorités en place qui les instituent. Il note que des moyens doivent être alloués à la démocratie participative pour qu'elle puisse être effective et qu'elle rende les services attendus. En troisième, il présente la démocratie directe par laquelle un arbitrage est rendu par la force du nombre. Il ajoute en quatrième la démocratie d'interpellation qui permet de démultiplier selon lui les moyens d'action publique en permettant une expression ascendante, de la population vers leurs représentantes, représentants.

³⁰ Institut du Nouveau Monde, Encyclopédie sur la démocratie et la participation citoyenne (2014), récupéré le 14 avril 2017 de <http://inm.qc.ca/blog/la-participation-citoyenne/>

Tableau 2.1 Types de participation et leurs modalités (Roux, 2020)

	Type d'institutions	Modalités
Reconnaissance du pouvoir populaire	Démocratie représentative	Gouvernement et arbitrage décisionnaire par des assemblées de représentants élus : Assemblée nationale, conseils municipaux...
	Démocratie participative	Consultation qui vient d'en haut, offre publique de participation : Réunion et débats publics, conseils consultatifs divers (conseils citoyens...), enquêtes/sondages
	Démocratie directe	Arbitrage décisionnaire par le grand nombre : Référendum, votation, assemblées générales
	Démocratie d'interpellation	Logique d'interpellation ascendante, qui vient d'en bas : Pétitions, actions collectives, manifestations...

Cette recherche se penche sur les aspects participatifs de la démocratie. Nous privilégions l'expression « participation citoyenne » en adéquation avec le vocabulaire employé dans le milieu interrogé.

La participation citoyenne a concrètement pris une dimension plus importante au tournant des années soixante dans le but de démocratiser la décision publique et d'accorder une plus grande place aux citoyennes, citoyens, afin de leur donner plus d'égalité politique (Bherer et Dufour, 2018). Arnstein (1969) soutenait à l'époque le principe selon lequel une participation sans redistribution du pouvoir vide la démarche de son sens et suscite de la frustration chez quiconque s'y engage. Ceci implique l'adaptation des structures habituelles puisque l'action publique et la prise de décision se complexifient et exigent davantage de temps avant de se réaliser. Pour ce faire, des conditions préalables sont essentielles : une volonté politique forte, assortie de moyens logistiques et financiers (Blondiaux, 2001).

Les dispositifs de participation se sont diversifiés, particulièrement à partir des années 2000, et se caractérisent dorénavant par un degré de sophistication important où la procédure prend parfois l'avantage sur les finalités. Généralement demeurés consultatifs, ils sont souvent organisés par une autorité politique ou administrative, en dehors des élections, et poursuivent des objectifs tels que celui d'obtenir l'avis des citoyennes, citoyens sur un sujet précis, d'accroître la légitimité de la décision politique, de créer de l'acceptabilité sociale ou de l'intelligence citoyenne (Bherer, 2011a; Blondiaux et Fourniau, 2011, Gaudin, 2013; Bherer et Dufour, 2018).

Toutefois, au palier municipal, une sous-politisation et une absence de culture politique locale sont observées, alors que la participation et la vigilance citoyennes auraient pourtant un rôle à jouer dans la santé et la prospérité des institutions locales (Durand Folco, 2017). Cet apolitisme municipal se manifeste notamment dans le faible taux de participation électorale, dans le faible renouvellement de la classe politique et au peu de formations partisanes, c'est-à-dire qu'il n'existe presque pas, au niveau municipal au Québec, de formation politique, au sens de parti politique (Bherer et Breux, 2011). Ceci pourrait pourtant

avoir un impact significatif sur la participation électorale, particulièrement dans les villes de moins grande envergure du Québec (Breux et coll., 2016, cité par Dubois et Gélinau, 2021). Dubois et Gélinau (2021) ont effectivement remarqué des taux de participation nettement supérieurs chez les électrices, électeurs informés de la présence de partis politiques dans leur municipalité, encore plus lorsque celles-ci, ceux-ci s'identifient à l'un ou l'autre de ces partis.

Au mois de septembre 2021, 183 partis politiques étaient autorisés à l'échelle municipale québécoise³¹ pour quelque 1 100 municipalités et villes au Québec. Lors des élections de l'automne 2021, presque 61 % des personnes élues l'ont été par acclamation, c'est-à-dire sans aucune opposition³². Le taux de participation de 38,7 %³³ marque une nouvelle baisse, celle-ci encore plus importante que les précédentes, en regard des 44,8 % en 2017, où 55,7 % des élus, élus l'avait été sans opposition³⁴. En 2013, le taux de participation avait été de 47,2 % et la proportion d'élus, élus sans opposition de 54,7 %.³⁵ Cet apolitisme trouverait sa source dans la perception que cet échelon politique n'offrirait que peu de défis, ceux-ci étant jugés techniques et politiquement neutres, auxquels les élus, élus doivent simplement répondre efficacement (Bherer et Breux, 2011). Il serait également alimenté par le peu d'intérêt que suscitent les responsabilités municipales (Dubois et Gélinau, 2021). Ces responsabilités touchent pourtant l'aménagement et l'urbanisme, l'habitation, la voirie, le développement communautaire et culturel, les loisirs, le transport en commun et l'assainissement des eaux usées³⁶. Malgré cela, la confiance que porte les citoyennes, citoyens envers leurs représentantes, représentants locaux tient certes à leur performance et à leur efficacité, mais trouve également ses bases dans la possibilité de s'exprimer, dans la qualité de vie et dans les relations sociales du milieu (Fitzerald et Wolak, 2016). Selon Durand Folco :

[...] l'appartenance à la société ne vient pas d'abord et avant tout d'une identité préétablie, mais du fait de prendre part directement aux décisions collectives, aux pratiques qui façonnent

³¹ Élection Québec, consulté le 30 septembre 2021 de <https://www.electionsequbec.qc.ca/francais/municipal/repaq/consultation-partis-politiques.php>

³² Élection Québec, consulté le 28 octobre 2021 de <https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/candidatures-resultats-et-statistiques/tableau-1-nombre-de-postes-de-personnes-candidates-de-personnes-elues-sans-opposition-de-postes-vacants-et-de-postes-en-scrutin-selon-le-type-de-poste/>

³³ Élections Québec, consulté le 13 novembre 2021 de <https://www.electionsequbec.qc.ca/francais/actualite-detail.php?id=6605>

³⁴ Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. (2017). « Les résultats des élections municipales 2017 ». Récupéré le 16 décembre 2017 de <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2511097927>

³⁵ Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. (2013). « Portrait statistique préliminaire des élections municipales 2013 ». Récupéré le 15 avril 2017 de http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/elections/statistiques_elections_2013_candidat_elus.pdf

³⁶ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. « Régime municipale général ». Récupéré le 2 mai 2022 de <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/organisation-territoriale-municipale/regime-municipal-general/#:~:text=La%20municipalit%C3%A9%20assume%20des%20responsabilit%C3%A9s%20en%20mati%C3%A8re%20d%27am%C3%A9nagement,les%20besoins%20et%20les%20moyens%20qui%20la%20caract%C3%A9risent.>

le territoire et à l'élaboration des normes communes qui définissent la communauté. Autrement dit, la participation précède l'appartenance. Cette idée résonne avec la pensée de Simone Weil qui conçoit la socialisation comme un processus d'enracinement qui repose sur la participation effective des humains aux milieux qui les constituent (2017, p. 87).

Dubois et Gélinau (2021, p. 69) constatent aussi qu'« à l'exception du nombre d'années de résidences dans une municipalité, toutes les variables associées à l'enracinement dans la communauté [...] ont un effet positif et significatif sur la participation électorale au municipal ». On parle ici du sentiment d'appartenance, de l'action bénévole dans la communauté, du niveau d'études, du revenu, etc. Ils remarquent également que l'influence de l'entourage et le fait d'entretenir des liens sociaux réguliers ont un effet déterminant sur l'exercice du vote, notamment à l'échelon municipal.

Ainsi, les formes classiques associées aux processus électoraux de représentation politique semblent s'éroder et perdre de leur légitimité (Blondiaux, 2008), sans compter que la fonction de politicien est complexe et exigeante, notamment d'un point de vue communicationnel (Martel, 2018), et des plus malmenées dans l'opinion publique (Boisvert, 2009).

« L'habileté à communiquer fait plus que jamais partie de la tâche des politiciens. Elle consiste, minimalement osera-t-on dire, à transmettre adéquatement l'information politique. [...] Incarner la politique consiste à construire une relation propre à engager des citoyens à collaborer au sens du message politique, à participer à une culture politique commune. [...] C'est à travers cette relation qu'on peut viser une représentation démocratique maximale. » (Martel, 2018, p. 143)

La démocratie participative apporterait alors une forme de remède aux faiblesses de la démocratie strictement représentative. Elle permettrait la revitalisation des démocraties contemporaines en repensant la relation à la décision dans une perspective de complémentarité et d'inclusion (Blondiaux, 2008; Gaudin, 2013). Elle ne constitue pas une alternative, mais lui serait complémentaire (Fung, 2006).

Cependant, les deux formes de gouvernance démocratique, participative et strictement représentative, se côtoient sans connaître de véritable intégration puisqu'il subsiste de l'ambiguïté quant à l'authenticité de l'offre de participation, où plane l'instrumentalisation des discussions (Gaudin, 2013). L'intensification de l'engagement civique, bien qu'elle puisse être profitable à la démocratie et à la gouvernance locale, suscite des tensions entre les deux (Divay, 2012a). L'arrimage entre démocratie participative et gouvernance locale rencontre des difficultés dues à l'hétérogénéité grandissante de la population et des besoins et choix individuels exprimés par les citoyennes, citoyens. Une municipalité performante se doit de stimuler l'engagement civique et de convenir que cette performance tient également de la contribution citoyenne. Selon plusieurs autrices, auteurs, une participation accrue apporterait des réponses à de nombreux impératifs contemporains, comme la complexification des sociétés; l'hétérogénéité des visions du bien commun et de ce qui est juste; le niveau de compétence plus élevé des citoyennes, citoyens; la capacité de mobilisation efficace, la dissolution des liens de solidarité; et finalement l'incapacité de l'État à imposer

ses choix (Blondiaux, 2008; Blondiaux et Sintomer, 2002; Scharmer 2007, cité par Durand 2012; Rey, 2005, Breton et Gissing, 2009). Breton et Gissing (2009) parlent d'ailleurs de mutation dans les conditions d'exercice du pouvoir et indiquent que l'émergence du pouvoir consultatif devient une nécessité démocratique.

Les élues, élus locaux seraient les premiers témoins des conséquences des mutations de la société, et les villes dites citoyennes devraient miser sur les enjeux de coopération entre les actrices, acteurs locaux, notamment en matière de participation citoyenne, autour du projet municipal pour espérer un développement durable et inclusif (Avenel, 2013, Durand Folco, 2020). La cohésion sociale constitue pour ces représentantes, représentants un enjeu stratégique du projet municipal puisque la valorisation des atouts de leur territoire ne porte plus seulement sur le développement économique et urbain, mais inclut la qualité du vivre ensemble. Les villes dites citoyennes, par leur action de proximité, favorisent la coopération des actrices, acteurs culturels et sociaux (Durand Folco, 2020).

Néanmoins, des citoyennes, citoyens montrent peu d'enthousiasme à s'engager, et l'influence pouvant s'exercer sur la prise de décision ne semble pas toujours avoir l'effet escompté sur son acceptabilité (Arnesen, 2017). Hibbing et Theiss-Morse (2002) indiquent que la nécessité d'une participation citoyenne accrue ne fait pas consensus. Cette autrice et cet auteur tracent le portrait de « démocrates furtifs » ne manifestant qu'un intérêt occasionnel à contribuer au processus de prise de décision politique. Aussi, tous deux interrogent la pertinence d'impliquer davantage le public dans les processus de décision puisqu'une part importante de la population serait, selon cette chercheuse et ce chercheur, inapte pour ce faire et ne nourrirait que peu d'intérêt à l'égard de ce genre d'exercice. Muhlberger (2018) conteste ces résultats puisque selon ses recherches, cette idée voulant que les citoyennes, citoyens sont peu désireux de participer tient davantage de croyances. Encouragées par une forme d'autoritarisme, elles limiteraient les perspectives politiques et décourageraient l'engagement intellectuel et démocratique. Ce chercheur constate plutôt que la délibération démocratique stimule l'intérêt à l'égard de la participation. Selon lui, le fait de pouvoir participer soutient le développement des capacités civiques et la possibilité d'influencer les décisions touchant le quotidien. Participer stimulerait les personnes à prendre part au processus de décision, à y consentir temps et énergie (Durand Folco, 2016; Keown, 2007; Tremblay, 2009).

2.2 La modélisation de la participation en constante évolution

Plusieurs recherches ont alimenté la typologie de la participation citoyenne en analysant ses divers aspects, faisant référence à l'échelle d'Arnstein (1969) considérée comme un outil classique pour évaluer l'intensité de la participation citoyenne et la répartition des pouvoirs. Bien qu'il conserve un intérêt historique, ce modèle cependant ne tient pas compte du contexte justifiant le degré requis de participation et le partage des pouvoirs.

L'échelle d'Arnstein est un outil de classification de la participation mesurant le degré de pouvoir accordé aux participantes, participants. Les échelons inférieurs 1 et 2 évoquent l'absence de participation. Le public est passif et reçoit de l'information. Les niveaux suivants, 3, 4 et 5, accordent une place un peu plus importante à la parole des citoyennes, citoyens. Rien ne garantit la prise en compte des propos exprimés, mais une certaine influence peut être exercée. Enfin, les degrés 6, 7 et 8 offrent un pouvoir effectif en permettant la négociation avec les autorités, ainsi que des accords concernant les niveaux de responsabilités et de contrôle (6); une délégation partielle du pouvoir (7); et enfin une délégation totale dans la prise de décision et l'action (8).

Tableau 2.2 L'échelle d'Arnstein (1969)

8	Contrôle citoyen	Pouvoir effectif des citoyennes, citoyens
7	Délégation de pouvoir	
6	Partenariat	
5	Conciliation	Coopération symbolique
4	Consultation	
3	Information	
2	Thérapie	Non-participation
1	Manipulation	

Le praticien et architecte Christian Marion (2010), qui s'est intéressé à la participation en contexte urbain, remarque la perte de sens des activités humaines dans un environnement hautement administratif, normé, où la richesse et le pouvoir font l'objet d'une redistribution discutable, où l'humain et son rapport à son environnement sont occultés. Il affirme que la participation citoyenne peut conduire à des décisions concrètes, dans la mesure où les personnes croient en la possibilité de décider avec d'autres et constatent la réelle influence de leur engagement. La participation citoyenne permet de prévenir des conflits, facilite les décisions et l'émergence de solutions innovantes grâce à l'expérience vécue des personnes impliquées. Marion précise que l'objectif de la participation citoyenne vise à tisser des liens entre les élues, élus et leurs concitoyennes, concitoyens et entre les citoyennes, citoyens eux-mêmes. Les personnes mandatées et décisionnaires ne sont alors plus seules à prendre une décision, et la participation apporte un éclairage indispensable dans la conception de projets. La participation citoyenne permet par ailleurs de prendre conscience de la complexité des enjeux de la société. Cela dit, Marion convient que l'influence de la participation comporte un certain pouvoir, mais risque de demeurer consultative, c'est-à-dire un complément au mode de représentation des personnes élues.

Marion recense douze figures de décision partagée en fonction de différents degrés de participation. Élaborées spécifiquement pour un environnement décisionnel local français, ces figures trouvent un écho

dans l'échelle d'Arnstein précédemment décrite. Ces figures de décision proposées par Marion atteignent tout juste le sixième degré du partenariat d'Arnstein, premier échelon du pouvoir effectif accordé aux citoyennes, citoyens. Les deux premières figures n'offrent qu'une communication descendante : ce sont les autorités qui transmettent de l'information aux citoyennes, citoyens. Les deux catégories suivantes permettent de recueillir des avis citoyens, mais essentiellement dans le but de valider une décision déjà énoncée. On s'adresse à l'individu qui n'est pas incité à discuter ou à confronter son opinion à celui des autres. Ensuite, le référendum et la concertation amorcent un contact plus significatif avec la population en les consultant effectivement sur un sujet. Ces démarches n'auront toutefois de sens pour Marion que si un dialogue conduit vers une forme de concertation qui se reflètera dans les projets concernés. Il identifie en septième et huitième places, le dialogue citoyen et le débat public. Ces discussions doivent pour lui être ouvertes à un large public. Enfin, les modes participatifs s'affirment davantage en recherchant la concertation auprès des personnes concernées (9) ainsi qu'en permettant l'émergence d'initiatives (10). Les deux dernières figures autorisent enfin une collaboration plus étroite entre les parties impliquées (11) ainsi qu'une forme de pouvoir sur la poursuite des projets (12).

Tableau 2.3 Les douze figures de décision partagée de Marion (2010)

1. Information du public	Explique le contenu de décisions, elle sert généralement à convaincre du bien-fondé des projets.
2. Porter à connaissance	Donne accès aux informations en rendant publics les documents pertinents, base nécessaire au débat.
3. Consultation	Constitue un arrêt sur image de l'opinion, permet de vérifier un diagnostic et si des éléments ont pu être oubliés. Le projet pourra être modifié à la suite de l'analyse des résultats, communiqués aux personnes consultées.
4. Enquête publique	Selon les dispositions de la loi, accès à de la documentation et possibilité de rencontrer un commissaire-enquêteur qui formule ensuite un rapport.
5. Référendum local	Se veut une consultation légale et générale proche de l'élection municipale. Elle est dispendieuse et n'a de réel sens que si un débat préalable le transforme en concertation.
6. Concertation	Engage un dialogue entre un porteur de projet et les différentes parties prenantes préalablement à la conception du projet afin d'y intégrer les avis.
7. Dialogue citoyen	Débat portant plus largement sur la politique et la vie politique.
8. Débat public	Généralement organisé par une commission, le débat n'aura du sens que s'il est très ouvert.
9. Participation	Il s'agit ici d'une concertation plus approfondie auprès des usagers, usagers.
10. Co-construction ou co-élaboration	Le projet peut être initié par une institution ou par la société civile. Elle n'est pas décisionnelle, mais l'élaboration des principales étapes est faite de façon concertée.
11. Elaboration conjointe	Les personnes participantes choisissent ensemble, à chaque étape, de poursuivre le processus.
12. Association du public au processus d'élaboration du projet	Dans un environnement souple, cette figure permet, un arbitrage politique en fonction du contexte et des caractéristiques du projet.

Les nuances entre ces différentes figures de contributions citoyennes sont parfois ténues, mais un élément souligné à maintes reprises par Marion concerne l'importance de partager l'information et de communiquer les résultats aux publics consultés, concertés, engagés dans un processus de participation. Il s'agit là d'un principe indispensable au succès de projets.

Il importe enfin que, à l'issue de la participation, les élus se justifient de leurs choix et répondent précisément aux demandes citoyennes, y compris et surtout dans les cas où ils n'ont pas repris ces dernières. Cette exigence de justification a posteriori est pourtant trop souvent oubliée par

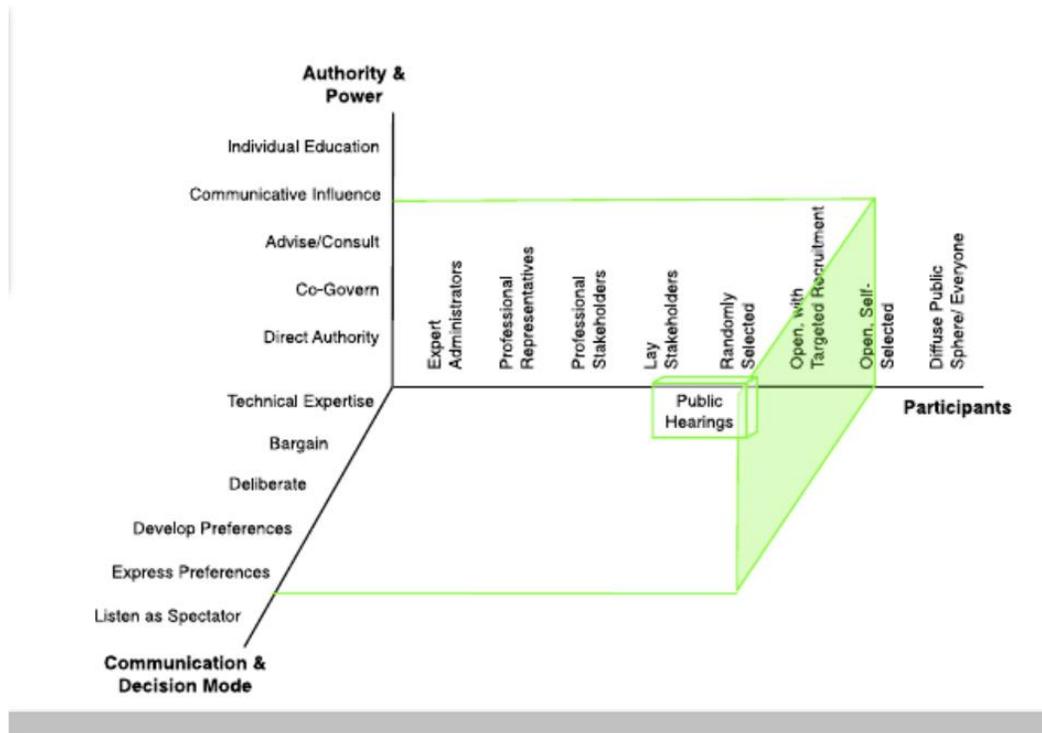
des élus qui ainsi témoignent d'un dédain que les citoyens comprennent mal (Blondiaux, 2021)³⁷.

La contribution du chercheur Archon Fung (2006; 2015) enrichit substantiellement l'illustration du design de la participation d'Arnstein et de Marion. Il propose en effet de situer les dispositifs de participation à l'aide d'un diagramme en trois axes. Ce « cube démocratique » interroge la portée de la participation; le mode de communication et de décision, en d'autres termes la qualité de la délibération (Durand Folco, 2016); et finalement son rapport à l'autorité politique.

Le premier axe, appelons-le x, décrit les différents modes de communication et examine la manière de communiquer entre les personnes et le procédé de prise de décisions. Fung propose sur cet axe six formes de participation, du degré le moins intense à l'engagement le plus élevé selon le degré d'investissement et de connaissance requis. Le deuxième axe, désignons celui-ci par la lettre y, concerne la portée de la participation et se décline en huit mécanismes permettant d'identifier ou de sélectionner les participantes, participants. Fung note que la combinaison de plusieurs méthodes de sélection permet de joindre plus largement des publics variés. Finalement, le troisième axe du cube, l'axe z, est consacré au rapport à l'autorité et juge de l'impact de la participation publique sur la décision et identifie cinq catégories d'influence. La figure suivante illustre la modélisation de Fung.

³⁷ Blondiaux, L. (2021, 26 mars). La démocratie participative : une réalité mouvante et un mouvement résistible. Vie publique, consulté le 27 mars 2023 de <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/279196-la-democratie-participative-par-loic-blondiaux>

Figure 2.1 Le cube démocratique de Fung (2015, p. 515)



Déployé sous la forme d'une grille, le cube démocratique se lit comme suit :

Communication et procédé de décision (axe x avant)	Sélection des participantes, participants (axe y horizontal)	Étendue du pouvoir (axe z vertical)
Expertise technique	Administratrices, administrateurs Expertes, experts	Autorité directe
Négociation	Représentantes, représentants élus	Co-gouvernance partenariale
Délibération	Professionnelles, professionnels internes et parties prenantes	Offrir des conseils ou être consulté par les autorités
Développement des préférences	Parties prenantes non professionnelles	Influence communicationnelle
Donner sa préférence	Tirage au sort	Bénéfice personnel
Spectatrices, spectateurs désintéressés	Ouvert avec un recrutement ciblé	
	Ouvert sans cible de représentativité	
	Diffusion dans la sphère publique	

De plus, Fung (2015) fonde ces paramètres d'analyse sur la base de trois valeurs politiques fondamentales que sont la légitimité, la justice et la gouvernance efficace. Il formule un certain nombre de recommandations afin d'assurer la réussite de toute démarche participative. Son premier conseil porte sur l'analyse de l'ensemble des options possibles en matière de design participatif à considérer afin d'organiser un dispositif construit sur des intentions et objectifs clairs et réalisables. Ensuite, les buts doivent être porteurs de sens pour les participantes, participants puisqu'un design participatif mal préparé ou dont l'impact est faible suscitera cynisme et déception (Bherer et Dufour, 2018; Fung, 2015; 2018; Godbout, 2014). Enfin, les personnes s'engagent généralement avec le souhait d'apprendre et d'atteindre un résultat concret et risquent d'être déçues si les décisions sont prises ailleurs, si les problèmes se règlent par d'autres voies qui leur sont inaccessibles (Fung, 2015; Godbout, 2014) et enfin si les enjeux se révèlent triviaux (Durand Folco, 2016; Fung, 2015).

Ainsi, de nouvelles formes de participation citoyenne doivent être associées aux modalités d'exercice du pouvoir de décision (Durand Folco, 2016). La participation citoyenne est politique, ce qui signifie que les citoyennes, citoyens doivent appuyer tant les institutions démocratiques que la pratique de participation pour que celle-ci soit durable et pertinente (Fung 2015). Bherer (2011b) s'attarde davantage à cet aspect de complémentarité et de concurrence des dispositifs participatifs dans le contexte québécois.

La réalité des fusions et des défusions municipales, au début des années 2000, la mise en place d'agglomérations en plus des municipalités régionales de comté (MRC) et Communautés urbaines de Montréal et de Québec, déjà existantes, exigent une coordination entre la participation requise par la loi (la LAU particulièrement) et tout autre dispositif de participation citoyenne développé. S'appuyant sur les travaux de Fung (2006), Laurence Bherer (2011b) met en relief les relations de complémentarité et de concurrence entre les dispositifs de participation publique municipale au Québec.

Bherer explique que la conduite de l'espace participatif et les résultats différeront ostensiblement selon la portée de la question soulevée, le type de recrutement et le degré de connaissance requis. L'expertise nécessaire pour certains enjeux confère un poids particulier aux recommandations formulées. Bherer s'attarde, à partir du modèle de Fung, aux aspects organisationnels de l'espace participatif. Six modalités sont interrogées ayant un impact sur le déroulement et les résultats du dispositif participatif. Ces modalités doivent être réfléchies de manière interactive, c'est-à-dire dialogique afin d'obtenir un résultat cohérent et légitime. Ces axes et dimensions apportent de la finesse à l'analyse en regard de l'approche unidimensionnelle de l'échelle d'Arnstein.

Pour Bherer, le premier facteur concerne le ou les mécanismes de recrutement qui doivent être établis en fonction des objectifs énoncés. Deuxièmement, l'intérêt direct ou indirect des participantes, participants est à prendre en compte et permet de comprendre leurs motivations, selon qu'elles, ils sont directement concernés ou non. En troisième lieu, cinq types d'interactions sont identifiés. De la simple spectatrice, du

simple spectateur, la citoyenne, le citoyen peut également être appelé à communiquer ses préférences spontanément ou de manière plus réfléchie, selon l'importance, la clarté et l'exhaustivité de l'information qui lui a été transmise et le délai accordé pour l'analyser. Elle, il pourra être amené à pousser plus loin cette contribution en étant invité à se concerter avec ses pairs afin de prendre une décision collective à la suite de négociations et de délibérations. La personne pourra finalement participer activement par la discussion raisonnée et la délibération menant à la résolution de conflit ou à un consensus.

Selon le quatrième facteur, le sujet formulé influencera la portée de la participation selon qu'il concerne une question plus pointue, qui circonscrit davantage l'apport d'information, ou une question générale permettant une contribution plus variée. Le cinquième facteur interroge la fréquence de participation requise. Celle-ci est associée à l'encadrement du dispositif en fonction de la nature de celui-ci. Un conseil de quartier se réunira régulièrement, alors qu'une consultation publique sur un sujet précis sera circonscrite dans le temps. Enfin, le dernier point porte sur l'autorité et le pouvoir confiés aux personnes participantes. C'est ici que le degré d'habilitation atteint par les dispositifs participatifs est analysé en regard de la décision prise par les autorités. Entre le simple avantage individuel obtenu et le pouvoir de décision par le vote, les citoyennes, citoyens ont la possibilité d'apporter un éclairage sur un thème ou un aspect particulier, peuvent accéder au pouvoir de décision en vertu de l'engagement moral pris par les autorités s'étant engagées à les consulter ou de participer plus directement à la coproduction de politique ou de plan d'action.

Tableau 2.4 Les facteurs organisationnels de la participation selon Bherer (2011b)

Facteurs organisationnels	Variantes
Le recrutement des participantes, participants	Citoyennes, citoyens volontaires Recrutement ciblé Tirage au sort Parties prenantes citoyennes Parties prenantes professionnelles
L'intérêt des participantes, participants	Les personnes participantes ont un intérêt direct Les personnes participantes ont intérêt indirect
Le type de participation	Spectateur Expression spontanée des préférences Justification de leurs préférences Agrégation des préférences individuelles et négociation Délibération et discussion raisonnée
La portée de la participation (la nature des enjeux)	Sujet restreint Sujet large
La fréquence de la participation	Régulière Processus limité dans le temps Garanties législatives pour permettre la répétition
Le degré d'influence des citoyennes, citoyens	Avantages personnels seulement Influence de type informationnel Recommandation et consultation Coproduction Décision

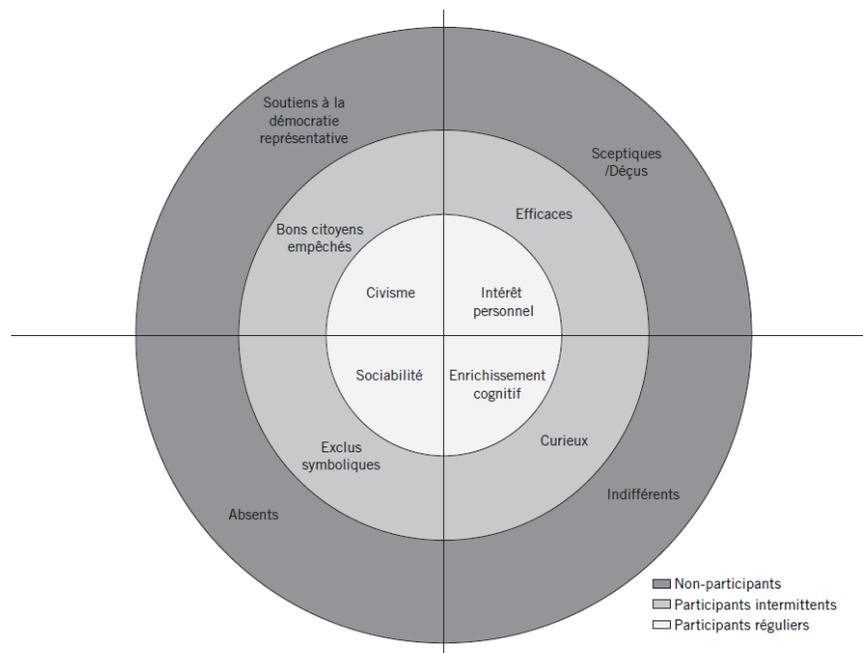
2.3 Les motifs de participation

Le désaccord entre les chercheurs Hibbing et Theiss-Morse (2002) et Muhlberger (2018) mentionné plus tôt (voir 2.1) quant à l'intérêt à participer nous a incitée à interroger les motivations individuelles à participer. La motivation à participer et certaines conditions de réussite iraient de pair afin de rendre un milieu plus dynamique et solidaire, comme recommandé par nombre d'organisations de la société civile et d'autrices, auteurs s'intéressant à la participation citoyenne.

Mazeau et Talpin (2010) ont modélisé une typologie de la diversité des formes d'engagement. Bien que leur travail portait spécifiquement sur des dispositifs de budgets participatifs, la modélisation élaborée repère les diverses motivations évoquées par les participantes, participants. Ce modèle se compose d'un cercle intégrant les formes différenciées de participation. Il répertorie quatre motifs de participation et de la non-participation, que nous soulignons.

(1) la réponse à un devoir civique, certains participants vivant leur engagement comme une nécessité pour la vitalité de la démocratie, alors qu'à l'inverse certains le rejettent explicitement ; (2) l'intérêt personnel (et matériel), les participants pouvant régler des problèmes liés à leur vie quotidienne grâce au bp [budget participatif] ou, à l'inverse, percevant les limites de l'engagement au sein de ces dispositifs pour la promotion de leurs intérêts préfèrent s'en détourner ; (3) l'intégration sociale, les participants cherchant à tisser des relations sociales avec les habitants [...], la non-participation reflétant au contraire l'exclusion sociale dont sont victimes certains acteurs ; (4) le développement cognitif, les acteurs s'engageant pour apprendre ou partager leur expertise, l'absence de ressources cognitives pouvant également expliquer la non-participation (p. 363).

Figure 2.2 La diversité des formes d'engagement (Mazeau et Talpin, 2010)



2.4 Les conditions de réussite de la participation citoyenne

La revue de la littérature effectuée et les modèles de participation retenus suggèrent quelques conditions essentielles à la réussite d'une participation citoyenne municipale profitable à la communauté qui la met en pratique. Nous avons retenu et identifié quatre conditions principales pertinentes pour la participation citoyenne municipale. Les conditions énoncées au début de la recherche, observées par la chercheuse et ses pairs, ont trouvé dans les écrits scientifiques une résonance, voire une proximité. La première porte sur la volonté politique, c'est-à-dire de la part des personnes élues. La deuxième met en avant l'importance du leadership et de l'éthique, notamment en privilégiant une communication authentique. Le troisième thème reconnaît la nécessité de mandats clairs, porteurs de sens pour les citoyennes, citoyens. Enfin, le dernier point porte sur la constitution des dispositifs et sur le fait qu'elle nécessite attention et réflexion tout en demeurant transparente.

2.4.1 Volonté politique

Les citoyennes, citoyens ne doivent plus être considérés comme passifs par les personnes élues, mais plutôt « porteurs non seulement de besoins, mais aussi de compétences, de capacités et de solutions » (Casillo, 2020). La volonté politique d'encourager la participation citoyenne de la part des élus, élus doit transparaître publiquement dans la reconnaissance du droit de tout un chacun de participer aux affaires publiques comme prévu à l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme³⁸. De même, elle doit admettre l'existence d'un savoir, d'une expertise profane, et que cette intelligence citoyenne participe au développement de la société et du vivre ensemble (Divay, 2012a; Hansotte, 2002; Venne, 2011). Ceci n'exclut pas la valeur de la contribution que peuvent apporter des expertes, experts. L'expertise profane n'est pas considérée comme supérieure aux autres, mais complémentaire, chacun des savoirs évoqués permettant d'accéder à une compréhension plus complète des enjeux locaux avant la prise de décision.

Blondiaux (2021) estime que la principale condition de réussite de la démocratie participative réside dans l'articulation de la participation au pouvoir politique pour que les dispositifs participatifs demeurent connectés aux lieux de décisions et puissent influencer les processus politiques. Il soulève par ailleurs la question de la légitimité. Il remarque qu'en démocratie représentative, « le représentant incarne et agit pour le corps des représentés » et aucun dispositif de désignation en démocratie participative ne permet de rencontrer cette caractéristique permettant aux citoyennes, citoyens participants de parler au nom de leurs semblables (Blondiaux, 2001, p. 49; Godbout, 2014). « Chez de nombreux citoyens ainsi que chez les

³⁸ ONU, Déclaration universelle des droits de l'homme, consulté le 3 mai 2022 de <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html?msclkid=5ee2bcc2a6da11ec9ca9636bb355a806>

professionnels de la politique, continue à prévaloir une vision dans laquelle le pouvoir et la légitimité doivent rester l'apanage des élus » (Blondiaux, 2021).

Enfin, la reconnaissance par les autorités municipales de la contribution des actrices, acteurs implique d'écarter toute forme d'instrumentalisation des dispositifs de participation citoyenne afin de présenter une image de bonne gouvernance. La participation doit servir les intérêts et les préoccupations des citoyennes, citoyens, conduire à des résultats tangibles, dont les suivis sont repérables. Les responsables doivent faire preuve d'écoute et de sensibilité à l'égard des propositions ou de nouvelles initiatives (Godbout, 2014; Warin, 2011). Godbout rappelle :

Une société civile non dynamique entraîne nécessairement une société politique sclérosée, puisque son dynamisme lui vient de là, justement. [...] tout vient de la société. Il faut maintenir en permanence et renouveler les lieux de contact entre les élus et les citoyens (2014, p. 16).

2.4.2 Leadership et éthique

Les élues, élus espérant favoriser la participation sont conduits à devoir faire preuve de transparence, d'un comportement éthique exemplaire et à veiller à ce que l'organisation des dispositifs de participation citoyenne reflète ces valeurs, leur accordant ainsi importance et crédibilité (Gill, 2014; Langlois, 2008). Gill et Langlois ont observé l'importance du leadership et de l'éthique dans les organisations. Bien que consultatifs et constitués de personnes bénévoles, nous estimons que les dispositifs de participation citoyenne sont sujets à des réalités similaires à tout autre type d'organisation.

En matière d'éthique, les élues, élus sont soumis au Code d'éthique et de déontologie de la municipalité et reçoivent du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une formation en cette matière afin d'être préparés et outillés à traiter de questions délicates dans le cadre de leur fonction. La Commission municipale du Québec met également à leur disposition une liste de conseillères, conseillers à l'éthique et à la déontologie leur permettant d'obtenir un avis formel lors de situations ambiguës ou complexes. Une enquête, menée par le chercheur Yves Boisvert (2009) auprès de politiciennes, politiciens québécois, a mis en évidence l'importance qu'elles, ils accordent à une formation en matière d'éthique. Elles, ils remarquent de plus combien une attention doit être accordée à la sélection du personnel et des proches collaboratrices, collaborateurs en soutien à l'autorégulation en matière d'éthique. La qualité de cet entourage, s'il fait preuve d'intelligence critique, joue un rôle préventif en faisant preuve de courage, d'intégrité et de compétences. Ceci réduit les risques de se retrouver dans des situations ambiguës (Boisvert, 2009).

En matière d'éthique, Delorme (cité par Gauvreau, 2011) note que l'environnement municipal est propice à la corruption et aux jeux de coulisse, essentiellement en raison du faible intérêt des citoyennes, citoyens pour la politique municipale et l'absence quasi complète de contre-pouvoirs. Trois facteurs conduisent à la corruption : de l'argent, des personnes complaisantes qui sont redevables en raison de faveurs reçues, et

la possibilité d'agir à l'abri des regards ou à la faveur de silences complices (Dubreuil, cité par Gauvreau, 2011). Malgré l'importance de la dimension éthique dans toute décision ou action au service du bien commun, cet aspect passe sous silence dans les structures organisationnelles et l'on ne trouve ni responsable, ni comité mandaté pour assurer la formation, l'accompagnement ou l'analyse des enjeux éthiques d'une décision publique ou d'une action (Martineau et coll., 2017).

Pour Bégin et Langlois (2011), deux manières de concevoir l'éthique organisationnelle se côtoient dans les administrations publiques et sont mises en tension. L'une porte sur un modèle de valeurs partagées, alors que l'autre s'appuie sur une norme de conformité. Alors que le premier modèle valorise la réflexion, l'autonomie du jugement et le dialogue, le second énonce les principes et règles de conduite à suivre. À l'issue de leur expérience au sein d'une municipalité du Québec, ces chercheuses proposent l'approche dite du contrôle habilitant, en tant que mode de gestion soutenant l'éthique organisationnelle. Ce contrôle habilitant offre une voie de régulation en favorisant la réflexion et l'expression par des procédures et mesures permettant aux membres d'une organisation de juger par eux-mêmes de la meilleure conduite éthique à suivre dans une circonstance donnée (Bégin et Langlois, 2011).

L'apprentissage de l'éthique est soutenu dans une organisation dite apprenante. Ce type de milieu favorise un apprentissage collectif et une coélaboration de sens et de significations, c'est-à-dire une construction collective de reconnaissances, apportant une légitimité à l'éthique (Langlois, 2008). Cette voie dite transformationnelle, selon Burn (1978, cité par Kunango et Mendoca, 1998), favorise l'autonomie des personnes et le sentiment de compétence, qui ont un impact positif sur les résultats à atteindre. L'éthique doit ainsi être vue en tant que responsabilité collective afin de mettre en place une structure valorisant l'autonomie de toutes, tous en matière d'amélioration des conduites et qui invite à l'engagement. Ces nouvelles habiletés permettent de prendre conscience du caractère incertain, organique et contextuel des choses (Burn, 1978, cité par Kunango et Mendoca, 1998).

Il s'avère par ailleurs que l'exemple de personnes aptes à guider sur le plan éthique est apprécié par leur entourage. En contexte municipal, les personnes élues doivent encourager les comportements appropriés au plan éthique de la part de leurs collaboratrices, collaborateurs, comme elles, ils se doivent d'en être eux-mêmes des exemples tant comme élues, élus que comme individus. Elles, ils doivent faire preuve de comportements cohérents, et tenir compte des normes de la communauté dans leur décision. Elles, ils assument leur rôle de modèle reconnu, appliquent un système de sanction et de gratification, en d'autres mots, elles, ils mettent en place des stratégies permettant d'influencer l'agir éthique. Elles, ils sont capables de communiquer au sujet des valeurs et des questions éthiques (Brown et coll. 2005; Gill 2014; Kunango et Mendoca, 1998). L'impact d'un leader éthique sur le comportement de l'entourage est étroitement lié à ses habiletés politiques, soit de faire preuve de sensibilité, de démontrer sa capacité à tisser des liens et de témoigner de sincérité apparente (Gill, 2014).

Pour soutenir et accroître la confiance des citoyennes, citoyens, les habiletés communicationnelles, démontrant cohérence et authenticité, sont des compétences requises pour exercer les responsabilités d'une personne élue (Martel, 2018). Les autorités doivent communiquer démocratiquement, en favorisant le pouvoir d'agir des citoyennes, citoyens. Il leur faut tenir compte des émotions et des histoires collectives, et encourager la participation des citoyennes, citoyens et de la société civile. Elles, ils doivent enfin mettre en valeur les processus démocratiques au sein des institutions (Tworek et coll. 2020, cités par Rousseau, 2021). Les élues, élus et responsables publics doivent savoir communiquer, écouter et partager de l'information pertinente, considérant que la participation citoyenne est un élément transversal des politiques publiques et qu'elle implique une reddition de comptes (Casillo, 2020; Châteauvert, 2014; Marion, 2010; Warin, 2011).

2.4.3 Des mandats clairs, dont les finalités ont du sens

Les dispositifs mis en œuvre pour recueillir la parole citoyenne doivent proposer des thèmes, des mandats et livrables clairs, en lien avec des enjeux, des réalités et des besoins concrets du milieu (Albertini, 2014, Blondiaux, 2001; Châteauvert, 2014; Duval et coll., 2011; Perrineau, 2020). Les personnes responsables de la participation citoyenne doivent de plus être soucieuses de l'équité, de la diversité et permettre l'expression d'avis divergents ou de visions alternatives. Lorsqu'il est question de mobiliser des citoyennes, citoyens, celles-ci, ceux-ci sont généralement plus intéressés par des sujets évoquant leur réalité et au sujet desquels elles, ils peuvent échanger et forger une compréhension commune. Cette appropriation du débat par les personnes concernées donne du sens, de la réalité et de la vitalité à l'engagement et à la participation (Châteauvert, 2014; Duval et coll., 2011).

Pour amener les citoyennes, citoyens à se réunir autour d'un dossier et à y travailler, le champ d'action c'est-à-dire la portée et les limites du dispositif de démocratie participative ainsi que le territoire géographique concerné doivent aussi être clairement définis, afin d'éviter toute ambiguïté ou déception (Albertini, 2014; Blondiaux, 2001). Albertini (2014) ajoute qu'il est nécessaire de préciser les différents champs de compétences des personnes invitées et le type de consensus recherché.

2.4.4 Constitution inclusive du groupe de participation citoyenne

Notre quatrième condition concerne le recrutement et la sélection des membres de comités ou des instances inclus dans des dispositifs de participation citoyenne. Comme le font valoir Bherer (2011) et Fung (2015), plusieurs enjeux doivent être pris en compte. Les plus importants portent sur le défi de joindre et d'impliquer un public large; sur la question de la représentativité; et enfin sur le risque d'exclusion des populations moins intégrées ou éduquées (Blondiaux, 2001, Blondiaux et Fourniau, 2011; Keown, 2007; Warin, 2011). Parce que certaines participantes, certains participants maîtrisent moins les compétences rhétoriques, leur prise de parole publique s'en trouve limitée, sans oublier que certaines personnes vivent, volontairement ou non, en marge des réseaux habituels (Blondiaux, 2001; Warin, 2011).

Young (Young, 1996, cité par Langlois, 2008) apporte une nuance intéressante et distingue la pratique du dialogue de celle de la délibération. La délibération avantage les personnes ayant acquis un pouvoir et des compétences argumentaires pour faire comprendre leur opinion ou convaincre. Un modèle délibératif qui n'élimine pas cette forme de domination conduit à des exclusions, à la marginalisation ou au silence de personnes moins douées. Cette perte de la représentativité de l'ensemble de la population conduira à une décision privilégiant un groupe, dans un quartier ou une ville, au détriment du bien commun. Ainsi, se préoccuper des modalités d'égalité dans la prise de parole, entre les citoyennes, citoyens, est une condition préalable au dialogue. On peut veiller à tendre à une meilleure égalité dans l'accès au processus participatif, mais il faudra également garder en tête que les compétences inégales ont un impact sur l'égalité de la prise de parole. La formation, la diffusion d'informations pertinentes (Warin, 2011), mais aussi le développement d'outils d'information seront de nature à soutenir une meilleure inclusion par une connaissance commune de la situation et par l'acquisition de savoirs et de compétences favorisant la participation au dialogue de chacune, chacun. Enfin, savoir expliquer l'évolution du groupe aux nouvelles recrues facilitera leur intégration et leur adhésion aux analyses et processus déjà formulés (Duval et coll. 2011).

Concernant la composition des comités de participation citoyenne, Loïc Blondiaux (2001) note qu'aucun dispositif ne peut avoir la prétention d'être pleinement représentatif et à ce titre se permettre de parler au nom de l'ensemble de la population. Cela dit, les grilles d'analyse d'Arnstein, de Marion, de Fung et de Bherer, évoquées précédemment, identifient des mécanismes permettant de recruter et de sélectionner les participantes, participants en fonction des objectifs attribués au dispositif de participation (Fung, 2006, 2015; Bherer, 2011b).

Ainsi, le cadre théorique de cette présente recherche propose quatre conditions de réussite résumées dans le tableau suivant : la volonté politique, le leadership et l'éthique, des mandats clairs qui ont du sens et la constitution inclusive des dispositifs. Chacune de ces conditions, comme il a été décrit précédemment, sous-entend des sous-conditions propres aux actions qui les rendent effectives.

Tableau 2.5 Compilation des conditions de réussite et des sous-conditions retenues

Conditions	Sous-conditions
Volonté politique (accessibilité, disponibilité du pouvoir)	Reconnaissance des savoirs citoyens Participation des élues, élus Ressources et adaptations des structures municipales Contribution réellement utile au milieu
Leadership et éthique	Leadership représentatif des valeurs éthiques et qui encourage ce comportement Formation éthique Attention portée à l'environnement Valeurs partagées et contrôle habilitant vs norme de conformité Responsabilité collective Communication transparente, claire, authentique
Mandats clairs qui ont du sens	Interpelle la réalité et des besoins concrets Portée, limites et territoire clairement définis Champs de compétences des personnes impliquées précisés
Constitution inclusive	Sensibilité à la représentativité Modes de recrutement et de sélection Formation, outils d'information et d'intégration

CONCLUSION

Les théories mobilisées dans ce chapitre permettent de constater que la participation citoyenne est observée et étudiée, et que les modèles d'analyse évoluent, se précisent et cherchent à prendre en compte les éléments permettant d'en comprendre la dynamique. Le développement de dispositifs de participation citoyenne est en constante évolution depuis quelques décennies et suscite intérêt et enthousiasme, comme scepticisme et prudence. Dans un contexte de désaffection des citoyennes, citoyens pour la participation électorale municipale, on peut espérer que la mise en place de dispositifs favorisant une plus large implication citoyenne et misant sur la participation aux débats pourrait contribuer à revitaliser la démocratie. Les changements sociaux rapides mentionnés par les organisations, les autrices, auteurs retenus au chapitre portant sur la problématique, comme les migrations, le vieillissement de la population et l'environnement, nécessitent la mobilisation de l'ensemble des membres des communautés dans une perspective d'adaptation et de cohésion sociale pour une société inclusive. La volonté des autorités de faire participer est essentielle, mais d'autres dimensions doivent être considérées afin d'offrir de meilleures chances de réussite : le leadership et les compétences éthiques, la clarté des mandats et la constitution des comités en sont les grands thèmes.

Le chapitre 3 explique la méthodologie déployée afin de répondre aux interrogations soulevées. La posture épistémologique, son influence sur la stratégie de recherche retenue et sur le choix des outils de production du matériel empiriques y sont expliquées, ainsi que le déroulement du terrain ciblé.

CHAPITRE 3

La méthodologie

Cette recherche portant sur les conditions de réussite de la participation citoyenne en milieu municipal est issue de discussions non archivées avec des personnes engagées et membres de comités citoyens dans une municipalité, d'observations et de notes personnelles retenues comme intuitions et prémisses du projet. Ces quelques pistes de réflexion entendues sur le terrain ont suscité un questionnement afin d'approfondir les savoirs nécessaires à la bonne marche d'une participation utile au bien commun et gratifiante pour l'ensemble des personnes impliquées. Valider de façon rigoureuse et mettre en valeur les savoirs acquis par les citoyennes, citoyens et élus, élus dans leur pratique de la participation citoyenne nous sont apparus d'une grande pertinence dans ce contexte puisque ces personnes en font l'expérience régulièrement. Nous avons pour ce faire privilégié une approche qualitative, dans une perspective constructiviste et psychosociologique afin d'aborder notre question de recherche.

3.1 Posture épistémologique et stratégie de recherche qualitative de la psychosociologie

La recherche qualitative trouve ses fondements dans la phénoménologie qui s'intéresse à la dimension subjective de l'expérience humaine (Corbière et Larivière, 2014; Gaudet et Robert, 2018). Nous avons choisi d'inscrire cette recherche dans une ontologie relativiste et une épistémologie constructiviste. L'ontologie interroge la nature de la réalité et son rapport à l'objectivité et à la subjectivité. Une ontologie relativiste considère que les réalités sont multiples et socialement construites. De même, la compréhension des phénomènes humains est subjective, située dans le temps et l'espace. Elle dépend des circonstances et du contexte sociohistorique dans lesquels ils se produisent. La réalité n'est jamais vraiment objective, elle est construite par l'observatrice, observateur en dialogue avec les membres de son entourage (Berger et Luckmann, 2018). L'épistémologie tient de la philosophie et interroge la constitution de la connaissance par les différentes disciplines scientifiques. L'épistémologie constructiviste accorde de la valeur au vécu, à la narrativité, aux émotions et aux valeurs, notamment (Gaudet et Robert, 2018).

La présente recherche s'inscrit également dans le champ disciplinaire de la psychosociologie. Fondamentalement ancrée dans ces perspectives relativistes et constructivistes, la psychosociologie se situe au carrefour de plusieurs disciplines pouvant proposer un éclairage pertinent dans l'étude de la démocratie et de ses multiples dimensions, ici plus particulièrement celle de la participation citoyenne locale. Elle joue un rôle charnière entre psychologie et sociologie (Maisonnette, 2000). Cette approche tient sa pertinence de ses ancrages pratiques, de la reconnaissance du changement permanent et du fait que les individus sont considérés parties prenantes du changement et de la production de sens de leur activité. La psychosociologie emprunte à plusieurs disciplines d'études afin de proposer une analyse tenant compte de nombreux facteurs utiles à la compréhension d'un phénomène.

Au Québec, la psychosociologie jouit d'un positionnement alliant la pensée européenne plus théorique à la pensée américaine davantage pratique. Ici aussi, la psychosociologie puise dans le corpus de disciplines pertinentes, toujours dans le but avoué de mieux appréhender la complexité et d'enrichir la connaissance par une analyse se voulant plus complète (Maisonnette, 2000; Pagès, 2003). Par son intérêt marqué pour les groupes restreints, la psychosociologie est pertinente pour l'étude de la participation citoyenne locale. Elle met en avant le fait que les êtres humains sont parties prenantes de la construction des normes et du vivre ensemble et cherche à démontrer comment s'insère l'individu dans la collectivité. Son champ d'intérêt se porte sur les groupes, les organisations et les institutions; tous ces lieux où les individus évoluent au quotidien. Elle s'intéresse au sens donné par les humains de leurs actions et de leurs interactions (Durand, 2012; Rhéaume, 2003; Watzlawick et coll., 1972). Elle nous permet de camper le projet dans la pratique.

Les tenants de la psychosociologie espèrent que leurs analyses, en plus de contribuer à l'avancement de la connaissance, puissent se transformer en intervention dans le but de favoriser l'autonomie des personnes et des groupes, leur participation effective aux affaires qui les concernent, ainsi que de les accompagner dans une transformation sociale (Rhéaume, 2003). Les comités de participation citoyenne étudiés dans ce projet de recherche sont considérés comme des groupes restreints, des unités sociales intermédiaires, par leur taille, donc situées entre les institutions de la société et l'univers individuel, dont le mandat est de faire un lien entre la population et l'appareil municipal. « Le groupe restreint, l'organisation formelle, la vie associative représentent des lieux privilégiés porteurs de changement social et individuel. Ces formes organisées sont perçues comme des composantes clés d'un fonctionnement démocratique de la vie sociale » (Rhéaume, 2003, p. 70). Rhéaume ajoute que ces structures intermédiaires sont des milieux d'action « au fondement de la construction de la société et de la production des individus comme sujets ». Nous espérons alimenter la discussion sur les conditions de réussite de la participation citoyenne locale en interrogeant les pratiques et représentations vécues actuellement par des actrices, acteurs de ces groupes de participation citoyenne. L'approche qualitative cherche spécifiquement à valoriser cette expérience individuelle vécue et sa dimension subjective afin de mieux comprendre le changement social (Hesse-Biber, 2010).

3.2 Population cible et recrutement

Notre recherche se situe en banlieue de Montréal, dans une ville de taille moyenne de près de 42 000 habitantes, habitants. Elle a été choisie en raison des initiatives mises en place par les élus, élus municipaux depuis 2010 visant le rapprochement et la communication bidirectionnelle entre le conseil municipal et les citoyennes, citoyens. L'une de ces pratiques a été de mettre en œuvre graduellement des comités de participation citoyenne. Les personnes qui deviennent membres d'un comité ont répondu à des appels lancés régulièrement dans les médias locaux par l'appareil municipal (journal local, publications de la Ville, site Internet de la Ville, affiches dans des bâtiments municipaux comme la bibliothèque et le centre civique) afin d'inviter la population à s'y engager. Les membres des comités de participation citoyenne sont

nommés par voie de résolutions. Ces dispositifs ont été initiés pour la plupart par l'appareil politique de la Ville. Un comité a été initié par un petit groupe de citoyennes, citoyens et accueilli ultérieurement par la municipalité à titre de comité de participation citoyenne reconnu par celle-ci, marquant par cela une ouverture à l'égard d'initiatives citoyennes. Notre attention a porté d'une part sur l'expérience vécue par les élues, élus, et, d'autre part, par des membres des comités de participation citoyenne.

Au nombre de huit, au moment d'amorcer notre terrain de recherche, ces comités de participation citoyenne, composé à la fois de personnes élues au conseil municipal et de citoyennes, citoyens, constituent la population visée par cette recherche. Un comité parmi les huit, mis sur pied peu de temps avant la pandémie de COVID-19, a été écarté de la démarche de recherche parce qu'il s'adresse aux jeunes de 12 à 17 ans. Les comités retenus œuvrent sur des thèmes tels que les arts et la culture; les personnes âgées; le vieux village et les enjeux de patrimoine; les jumelages avec des villes du Québec et à l'international; la voie ferrée et le transport de matières dangereuses; l'achat responsable, local et équitable, et enfin le soutien et le développement de la participation citoyenne. Ainsi, la population visée est constituée des 80 personnes membres de ces sept comités identifiés aux fins de la recherche, auxquels participent le maire et huit conseillères, conseillers municipaux.

Plusieurs domaines d'activités sont visés par la participation citoyenne dans une perspective de mieux-être de la collectivité et d'ouverture à la faveur d'initiatives rassembleuses. Chacun de ces comités a une mission formulée en fonction du mandat, d'abord consultatif, qui lui a été confié. Elles, ils sont invités à participer à la réflexion quant au développement et la mise en valeur du domaine visé et à soumettre au conseil municipal des recommandations d'action, des initiatives, voire des projets favorisant la solidarité, un environnement de qualité et de saines habitudes de vie au sein de la municipalité. Elles, ils sont, le cas échéant, conviés à contribuer à la mise à jour et au suivi de plans d'action et de politiques de la municipalité. Elles, ils peuvent également participer au développement de projets dynamisant les échanges entre les citoyennes, citoyens et les membres d'autres communautés, ceci dans une perspective de mise en valeur de l'histoire, de l'économie et de la culture de la ville, de la solidarité et du développement éducatif et sportif.

Tableau 3.1 Thèmes des comités consultatifs du terrain choisi

Thèmes et composition	Résumé du mandat spécifique
<p><u>1- LES ARTS ET LA CULTURE</u> Maire (membre d'office) 1 membre du conseil municipal Chef de division bibliothèque Chef de service des arts et de la culture Chef de service de la participation citoyenne 8 à 12 citoyennes, citoyens</p>	<p>Participer à la réflexion concernant le développement des arts et de la culture.</p>
<p><u>2- LE VIEUX VILLAGE ET LES ENJEUX DE PATRIMOINE</u> Maire (membre d'office) 1 membre du conseil municipal Chef de service de la participation citoyenne 8 à 12 citoyennes, citoyens</p>	<p>Veiller à la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, bâti et vivant; proposer des projets favorisant dynamisme et équilibre du milieu de vie.</p>
<p><u>3- LA VOIE FERRÉE ET LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES</u> Maire (membre d'office) 1 membre du conseil municipal Chef de service de la participation citoyenne 8 à 12 citoyennes, citoyens</p>	<p>Recommander des initiatives en matière ferroviaire; effectuer une vigie sur les questions de sécurité et participer aux réflexions sur la perspective du déplacement de la voie ferrée.</p>
<p><u>4- L'ACHAT RESPONSABLE, LOCAL ET ÉQUITABLE</u> Maire (membre d'office) 2 membres du conseil municipal Chef de service de la participation citoyenne 8 à 12 citoyennes, citoyens</p>	<p>Proposer des façons de promouvoir l'achat local, le commerce équitable et la réduction des déchets; contribuer à la réflexion sur le développement d'une politique d'achat responsable.</p>
<p><u>5- LES PERSONNES AÎNÉES</u> Maire (membre d'office) 2 membres du conseil municipal Chef de service de la participation citoyenne Chef de service de la vie communautaire Régisseur à la vie communautaire 8 à 12 citoyennes, citoyens</p>	<p>Assurer aux personnes aînées un environnement épanouissant; soumettre au conseil municipal des recommandations sur des programmes et projets concernant la condition des personnes aînées.</p>
<p><u>6- LES JUMELAGES AVEC DES VILLES AU QUÉBEC ET À L'INTERNATIONAL</u> Maire (membre d'office) 2 membres du conseil municipal Chef de service de la participation citoyenne 8 à 12 citoyennes, citoyens</p>	<p>Proposer des projets favorisant les échanges entre citoyennes, citoyens de communautés ayant contribué à l'histoire de la ville; conseiller sur des projets comprenant un volet de coopération, d'échange ou de solidarité internationale.</p>
<p><u>7- LE SOUTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE</u> Maire (membre d'office) 1 membre du conseil municipal Chef de service de la participation citoyenne 8 à 12 citoyennes, citoyens</p>	<p>Contribuer à établir une communication multidirectionnelle entre les actrices, acteurs municipaux; valoriser et soutenir la prise en charge par les citoyennes, citoyens de l'engagement civique; effectuer une vigie s'intéressant aux initiatives en ce domaine.</p>
<p><u>8- LES JEUNES (12-17 ANS) (exclu de l'échantillon)</u> Maire (membre d'office) 1 membre du conseil municipal Chef de service de la participation citoyenne Régisseur à la vie communautaire 8 à 12 jeunes entre 12 et 17 ans</p>	<p>Fournir de nouvelles idées issues du point de vue des jeunes; promouvoir l'intérêt des jeunes envers la politique municipale; offrir la possibilité d'agir sur le terrain de la collectivité.</p>

Initialement, nous avons ciblé les présidentes, présidents des comités de participation citoyenne et les personnes élues pour leur rôle privilégié au sein de leur comité, ce rôle leur permettant d'acquérir une

connaissance du fonctionnement de la participation citoyenne dans leur milieu. Des entrevues individuelles avaient été retenues comme méthode de cueillette de données. Nous devons également interroger des citoyennes, citoyens nommés comme membres de l'un ou l'autre des comités par l'entremise d'un questionnaire en ligne du type *Limesurvey*. Cependant, les choix d'outils de collecte de données ont nécessité des ajustements en raison de difficultés de recrutement et des conditions sanitaires imposées par la pandémie de COVID-19 dès le mois de mars 2020. Celle-ci a occasionné la suspension de toutes les activités de participation citoyenne. La distanciation sociale de rigueur ne permettait plus l'organisation de rencontres en présentiel comme il avait été initialement envisagé. Plusieurs mois se sont écoulés avant la reprise des activités par le biais d'une plateforme numérique. Le but de la démarche de recherche étant de discuter de l'expérience de participation citoyenne avec des personnes qui la mettent en pratique, nous avons modifié notre plan initial afin de réunir en groupes virtuels les présidentes, présidents des comités ainsi que les personnes élues. Nous avons également utilisé des rencontres en ligne afin de rejoindre les citoyennes, citoyens membres d'un comité, plutôt que l'usage d'un questionnaire en ligne.

La cueillette de données auprès des personnes élues (i.e. maire et conseillères, conseillers municipaux) membres des sept comités citoyens retenus (le comité composé de jeunes de 12 à 17 ans a été écarté) a eu lieu au mois de juillet 2020. Leur fonction imposait une adaptation rapide aux technologies disponibles afin de veiller à l'organisation municipale dans ce contexte hors du commun. Rassembler les présidentes, présidents citoyens en nombre suffisant n'a pas été possible pour diverses raisons. D'une part, ils sont peu nombreux, sept comités, et, d'autre part, nous avons été informée que trois comités étaient présidés par une personne élue. Ceci conduisait au constat que quatre comités présentaient une citoyenne, un citoyen à leur présidence. Nous souhaitons que le groupe rassemble un minimum de trois personnes, ce qui n'a pas été possible, malgré plusieurs tentatives. Nous avons en conséquence convenu d'inviter l'ensemble des citoyennes, citoyens membres d'un comité de participation citoyenne à participer à un groupe de discussion plutôt que de les sonder par la voie d'un questionnaire en ligne.

La réactivation des comités de participation citoyenne a eu lieu au cours de l'automne 2020 en mode virtuel, en adéquation avec les contraintes sanitaires en vigueur. Les entretiens avec les citoyennes, citoyens ont eu lieu quelques mois plus tard, soit au printemps 2021.

Aux fins de ce projet de recherche, il s'agissait de constituer intentionnellement un échantillon non probabiliste de convenance puisque nous allions rencontrer les personnes disponibles et intéressées à participer au projet de recherche. Les invitations ont été, dans un premier temps, expédiées aux membres du conseil municipal qui participent ou dirigent un des sept comités. Puis, les membres des comités ont été invités à contribuer au projet de recherche. Notre échantillon a rassemblé 12 personnes dans trois groupes de discussion, un premier groupe réservé aux personnes élues, et deux autres rassemblant des membres de comités de participation citoyenne. Les conseillères, conseillers municipaux assumant des fonctions politiques et décisionnelles, nous souhaitons ainsi permettre une expression plus libre des uns et des

autres. Enfin, cinq personnes ont été rencontrées individuellement par la suite pour un nombre total de 17 personnes. Tenant compte des quelque 80 citoyennes, citoyens membres d'un comité de participation citoyenne, cet échantillon représenterait environ 21 % de la population visée. Le tableau 3.2 présenté plus loin détaille ces éléments.

3.3 Choix des outils de production du matériel empirique et leur pertinence

La sélection et la justification des moyens privilégiés afin de recueillir le matériel nécessaire au projet de recherche sont ici décrites. Ces choix sont en adéquation avec l'ensemble de notre démarche de recherche incluant notamment la perspective épistémologique, l'approche privilégiée, le caractère qualitatif de la recherche et le souci de rigueur nécessaire à la reconnaissance de la pertinence des résultats. Nous décrirons dans cette section les motifs ayant mené à l'usage des groupes de discussion et des entretiens semi-dirigés individuels et à leur organisation matérielle et logistique. Nous préciserons ensuite les précautions éthiques mises en œuvre afin de préserver la protection des personnes.

3.3.1 Les groupes de discussion et les entretiens semi-dirigés

Notre posture épistémologique constructiviste nous a conduite à faire appel à l'entretien semi-dirigé comme outil de production de matériel empirique. En effet, selon Savoie-Zajc (2009), l'entretien semi-dirigé est un incontournable dans une perspective visant une compréhension riche d'un phénomène et du sens de la réalité tel que vu par les personnes interrogées. Ce mode de cueillette de données est également indiqué lorsque l'étude porte sur des individus et des groupes restreints, évoluant dans un contexte en perpétuel changement. Il permet d'accéder à l'expérience des personnes, dans le cas qui nous concerne, étroitement impliquées en participation citoyenne. Les entretiens semi-dirigés offrent enfin une flexibilité en permettant de revoir en continu, tout au long de la période d'entretiens, les thèmes abordés selon la progression de l'étude sur le terrain (Gaudet et Robert, 2018).

Les petits groupes de discussion semi-dirigée virtuels (par la plateforme Zoom) de manière synchrone sont apparus pertinents. Nous avons ainsi souhaité enrichir cette étape déterminante en invitant les personnes dans un premier temps à joindre un groupe de discussion. Le groupe de discussion, à titre de méthode d'enquête qualitative, présente plusieurs avantages. Notamment, il favorise une dynamique fertile invitant les participantes, participants à s'exprimer dans un échange interactif ouvert à l'expression de perspectives et conceptions différentes et à l'émergence de nouvelles visions (Desrosiers et Larivière, 2014). Cet outil présente également des défis. Il exige du temps de préparation et le développement d'habileté afin de mener les rencontres dans le respect des paramètres établis aux fins de la recherche, et d'éviter la domination de certaines participantes, certains participants sur un groupe (Desrosiers et Larivière, 2014).

Nous espérons ainsi que ces discussions stimuleraient l'émergence de matériel intéressant afin de répondre à la question de recherche. Nous devons, tant pour les groupes que pour les rencontres

individuelles, veiller à la mise en place d'une atmosphère respectueuse. Pour les rencontres de groupe, le respect d'un temps de parole équitable entre les participantes, participants (Gaudet et Robert, 2018) était requis. En présentiel, il est recommandé de limiter la taille d'un groupe de discussion à un maximum de dix à douze personnes (Baribeau, 2009; Desrosiers et Larivière, 2014; Gaudet et Robert, 2018; Mongeau, 2011). Considérant les modalités de participation virtuelle, nous avons préféré limiter le nombre de participantes, participants à sept afin d'assurer un temps de parole équitable et d'être en mesure de demeurer sensible aux dimensions plus informelles comme l'expression non verbale, par exemple. Cette décision a été prise sur la base d'échanges tenues avec notre direction de recherche. La préoccupation sous-jacente concernait le fait que l'emploi de rencontres virtuelles allait certainement être une nouveauté pour plusieurs citoyennes, citoyens, comme elle l'était pour nous en tant que chercheure. Bien que nous n'ayons pas davantage documenté ce choix, il nous a semblé prudent de prévoir cette limite si la participation à la recherche suscitait un nombre important de contributions.

Dans un deuxième temps, ayant constaté qu'il devenait difficile de convenir d'un moment permettant de rassembler toutes les personnes volontaires, l'entretien individuel a été proposé à celles, ceux qui n'ont pu se joindre à un groupe. Toutes les personnes dans cette situation ont accepté de participer à la recherche individuellement. Ces cinq personnes participantes sont différentes de celles ayant joint un groupe de discussion.

Au terme de réflexions tenant compte du contexte sociosanitaire du terrain, cette approche hybride (groupes et entrevues individuelles) a offert la flexibilité recherchée permettant de nous adapter aux circonstances et aux disponibilités des participantes, participants et de recueillir du matériel pertinent auprès d'un plus grand nombre de personnes. Ces options respectent en définitive l'objectif de la recherche, l'approche qualitative privilégiée ainsi que l'exigence de cohérence avec les choix théoriques et épistémologiques posés précédemment. Ces choix ont permis de prendre en compte des sujets ou points soulevés lors des échanges de groupe et voir s'ils susciteraient des réactions et des commentaires. Les étapes de planification et de préparation, décrites plus en détail en 3.4, demeuraient identiques pour les groupes et pour les rencontres individuelles.

Les conditions sanitaires ont imposé, nous le répétons, des rencontres virtuelles sur la plateforme Zoom en vertu d'une licence fournie par l'Université du Québec à Montréal. Un échange par courriel ou par téléphone, au choix de la participante, du participant, a été effectué préalablement afin de répondre à leurs questions, le cas échéant, et de vérifier si l'utilisation d'une plateforme virtuelle pouvait causer des difficultés. Étant donné que les comités de participation citoyenne avaient repris leurs activités depuis plusieurs mois en mode virtuel, les participantes, participants étaient familiers avec le fonctionnement de la plateforme numérique et aucune formation n'a été requise. Avec le consentement des personnes, toutes les rencontres ont été enregistrées sur Zoom pour analyse subséquente. Les enregistrements et les transcriptions ont été entreposés sur la plateforme sécurisée O365 de l'Université du Québec à Montréal, munie d'un mot de

passé gardé strictement confidentiel. Le matériel préparatoire, c'est-à-dire les lettres d'invitation, les formulaires de consentements et la grille élaborée en vue des entretiens de groupe et individuels y ont également été consignés.

3.3.2 Précautions éthiques

Ce travail de terrain a nécessité la réussite de la formation reconnue par les 3 Conseils (EPTC 2 : FER) en matière d'éthique de la recherche auprès d'êtres humains, formation préalable à l'approbation du Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (CERPE plurifacultaire). Ces exigences découlaient du fait que la rencontre de citoyennes, citoyens était requise pour la réalisation de ce projet. Les risques encourus par les participantes, participants sont minimisés, les règles d'éthique et de confidentialité ayant été respectées. L'information concernant la recherche, les coordonnées et les conditions de confidentialité et de soutien, le cas échéant, ont été expliquées et remises aux participantes, participants afin d'obtenir un consentement libre et éclairé. L'attention et la vigilance demeurent néanmoins les meilleures alliées en toutes circonstances. Des références psychosociales ont été prévues afin que les personnes puissent obtenir du soutien au besoin. Les copies des formulaires de consentement sont déposées à l'annexe B.

Le projet a obtenu l'approbation du comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains de l'UQAM (CERPÉ pluridisciplinaire) le 1^{er} juin 2020 (annexe A). L'invitation (annexe B) à communiquer directement par courriel avec la chercheuse joignait le formulaire de consentement rédigé selon les normes en vigueur à l'UQAM. Les fondements moraux que sont la dignité et l'intégrité des personnes ainsi que la justice ont été rigoureusement respectés en assurant un consentement libre et éclairé et un anonymat protégé. Il a été notamment expliqué qu'aucune information susceptible d'identifier des personnes ne serait communiquée en aucun lieu et qu'aucun nom de personne ni de comité ne figurerait dans le mémoire. L'accueil des participantes, participants en réunion ou en entrevue prévoyait la réitération des objectifs de la recherche, des conditions éthiques et de leur droit à se retirer en tout temps du projet. La chercheuse n'a eu accès qu'aux adresses courriel des personnes ayant consenti à participer au projet de recherche.

Il a été précisé que cette recherche n'était assortie d'aucune compensation financière. Avec le consentement des participantes, participants, les échanges ont été enregistrés. La conservation des documents numériques et enregistrements audios a été réalisée à l'aide des outils mis à la disposition des étudiantes, étudiants de l'UQAM offrant un espace d'entreposage sécuritaire et protégé par un mot de passe complexe connu de la chercheuse uniquement. Ils seront détruits en vertu des règles établies par l'UQAM et à l'aide de l'un des logiciels recommandés par l'institution à cette fin.

3.4 Réalisation des groupes et des entretiens semi-dirigés

Une première étape de planification a été réalisée afin de déterminer les moments plus opportuns pour recueillir les propos des participants; d'élaborer les communications écrites; de préparer le guide d'animation et d'entrevue (annexe C).

La première approche a été initiée auprès du maire afin de lui présenter le projet de recherche. Une lettre explicative (annexe B), envoyée par courriel le 14 mai 2020, lui décrivait les objectifs de la recherche et expliquait la pertinence de mener la recherche dans son milieu, la nature de la participation sollicitée ainsi que les précautions éthiques de rigueur. Le directeur général de la municipalité et l'employée municipale responsable de la coordination des comités de participation citoyenne étaient ajoutés en copie conforme pour information. Un échange téléphonique subséquent a permis de réitérer ces explications auprès du maire, de répondre à ses questions et de convenir des étapes subséquentes. Ayant obtenu le consentement écrit du maire, le directeur général de la Ville en a été informé. L'employée municipale responsable de la coordination des comités de participation citoyenne a également été informée de l'accord du maire quant au déroulement du projet de recherche et du recours à sa collaboration afin de faire le lien entre la chercheuse et les membres des comités de participation citoyenne. Afin de préserver l'anonymat des participantes, participants éventuels, il a été convenu que cette employée municipale veillerait à transmettre la lettre d'invitation à tous les membres des comités par courriel, à l'exception des jeunes mineures du comité jeunesse. Les personnes intéressées pouvaient ensuite communiquer directement avec la chercheuse. Cette employée municipale a également présenté sommairement le projet de recherche au début des rencontres des comités de participation citoyenne ayant repris leurs activités, indiquant que la chercheuse pouvait se joindre au besoin afin de fournir davantage d'information.

3.4.1 Les groupes de discussion et les entretiens en mode semi-dirigé

Trois groupes ont pu être organisés à l'aide de la plateforme Framadate, en prenant soin que les participantes, participants ignorent l'inscription des uns et des autres. Cette précaution visait la préservation de l'anonymat des participantes, participants jusqu'à la rencontre. Cet outil d'organisation de réunion proposait une sélection de dates et d'heures en semaine, en journée et en soirée. En tout, 17 personnes ont été entendues. Une personne n'a pu joindre un groupe pour des raisons de dernière minute, et une autre, qui avait manifesté son intérêt à participer à une rencontre individuelle, n'a finalement pas répondu à nos appels afin de convenir d'un moment. Le tableau 3.2 de la page 49 rassemble les informations concernant les trois groupes et les cinq personnes rencontrées : leur date respective, l'heure du rendez-vous, la durée de chaque rencontre et, pour les groupes, le nombre de personnes attendues et présentes, et enfin des éléments sur leur composition. Des ruptures de connexion Internet se sont produites lors de deux rencontres individuelles, ce qui a nécessité un peu de temps chaque fois afin d'effectuer la reconnexion, une remise en contexte par un résumé des propos échangés avant la coupure, avant de poursuivre la discussion.

Groupe 1 des élues, élus municipaux

Le premier groupe de discussion a été réservé spécifiquement aux personnes élues participant à l'un ou plusieurs des comités, à titre de présidente, président ou de membre, afin qu'elles puissent s'exprimer sur le sujet sans la présence de membres citoyennes, citoyens. Le maire et six des huit membres du conseil municipal participent à au moins un comité de participation citoyenne. Certaines, certains siègent à plus d'un comité. Cette rencontre s'est tenue le 13 juillet 2020 à 10 h, par l'entremise de la plateforme Zoom. Six des neuf conseillères, conseillers municipaux et le maire avaient confirmé leur présence, une seule n'a pu rejoindre le groupe pour un motif personnel survenu peu de temps avant la rencontre. Donc, le maire, deux conseillères et deux conseillers municipaux ont apporté leur contribution à ce premier groupe de discussion. Outre le maire qui exerce sa fonction à temps plein, les conseillères, conseillers municipaux assument d'autres responsabilités professionnelles en parallèle de leurs charges municipales. La particularité de ce groupe repose sur le fait que ses membres, à titre d'élues, élus municipaux, se connaissent et doivent travailler étroitement dans le cadre de leurs fonctions. La cordialité et une certaine complicité transparaisaient dans les propos par l'échange de taquineries entre les personnes. L'expression de réserves et de points négatifs nous a laissé croire que chacune, chacun se sentait libre de s'exprimer sincèrement sur les sujets abordés.

Groupes 2 et 3 des membres non élus de comités de participation citoyenne

Le groupe 2 s'est tenu le 28 avril 2021 à 19 h 30, par l'entremise de la plateforme Zoom. Il a rassemblé quatre personnes membres de quatre comités de participation citoyenne différents qui ne se connaissaient pas avant cette rencontre. Ce groupe était constitué de deux personnes retraitées et de deux personnes professionnelles, trois femmes et un homme. Selon les propos des personnes, l'une d'elles avait joint un comité peu de temps avant l'arrivée de la pandémie de COVID-19, alors que les trois autres étaient impliquées depuis plusieurs années dans leur comité respectif. Les échanges ont été cordiaux et pertinents. Les personnes ont interagi et se sont prononcées sans réserve apparente sur les différents sujets abordés.

Le groupe 3 s'est tenu le 3 mai 2021 à 19 h 30, par l'entremise de la plateforme Zoom. Il devait rassembler quatre personnes, mais l'une n'a pu se joindre à temps pour des raisons personnelles et a été rencontrée individuellement ultérieurement. Ce groupe était donc constitué en définitive de trois hommes retraités membres de deux comités différents. Ici, deux personnes se connaissaient pour participer au même comité depuis de nombreuses années. L'autre participant, retraité depuis peu, s'était récemment engagé en participation citoyenne, selon ses mots, maintenant que le temps le lui permettait. Ici aussi, les échanges ont semblé sincères et les propos exprimés librement.

Les entretiens semi-dirigés

Les cinq entretiens semi-dirigés ont eu lieu à la suite des groupes de discussion, entre le 4 et le 18 mai 2021, par l'entremise de la plateforme Zoom avec les personnes volontaires qui n'ont pas été en mesure de participer aux groupes de discussion. Nous avons rencontré trois femmes et deux hommes, dont quatre étaient retraités et une personne était professionnelle en situation d'emploi. Les difficultés rencontrées lors de ces entretiens ont davantage été d'ordre technique et d'interruption de connexion, démontrant selon certaines, certains les limites de ce moyen de communication, notamment en participation citoyenne. D'aucuns ont manifesté leur impatience par la ou les coupures momentanées et chacune des rencontres a pu être menée à terme.

Tableau 3.2 Tableau des rencontres semi-dirigées

	Date	Heure	Durée	Nb attendu	Nb présent	Particularités
Groupe 1	13/07/2020	10 h	1 h 12	6	5	2 femmes 3 hommes Élus-es De 7 comités différents 1 élu temps plein 4 professionnels-les
Groupe 2	28/04/2021	19 h 30	1 h 10	4	4	3 femmes 1 homme Citoyens-nes De 4 comités différents 2 retraités-es 2 professionnels-les
Groupe 3	3/05/2021	19 h 30	1 h 20	4	3	3 hommes Citoyens De 2 comités différents Retraités
Participant 1	4/05/2021	10 h	0 h 50			Femme retraitée
Participant 2	5/05/2021	9 h 30	1 h 14			Femme professionnelle
Participant 3	7/05/2021	9 h	1 h 20*			Femme retraitée
Participant 4	10/05/2021	10 h	1 h 40*			Homme retraité
Participant 5	18/05/2021	10 h	1 h 00			Homme retraité

* Des difficultés techniques ont occasionné des bris de communication nécessitant une reconnexion et une remise en contexte avant de poursuivre l'échange.

3.4.2 Déroulement des groupes et des entretiens semi-dirigés

Notre cadre théorique propose des typologies et grilles d'analyse conduisant à la construction d'un guide d'entrevue favorisant l'expression de l'expérience en matière de participation citoyenne et de ces conditions de réussite. La consigne de départ constitue le point d'ancrage des groupes et des entretiens semi-dirigés et établit le territoire que nous souhaitons explorer avec les participantes, participants. La visée et la pertinence de cette recherche qualitative dans un contexte de participation citoyenne locale ont été précisées aux personnes présentes.

Le formulaire de consentement a été expliqué aux participantes, participants et dûment signé par les personnes rencontrées ou enregistré verbalement (pour quatre personnes moins familières avec le transfert de fichier électronique). Une fiche signalétique a également été préparée afin de noter rapidement plusieurs informations en préparation de la cueillette et de l'analyse des données. Elle visait à rassembler les informations sur l'entretien comme la date, l'heure, le lieu, la durée et le nombre de personnes lors des rencontres de groupe. Elle a permis de noter des informations sur les personnes présentes, le pseudonyme, utilisé pour des fins de confidentialité, attribué à chaque personne, le genre et la situation professionnelle (au travail ou retraité) que les personnes ont indiqués lors de leur tour de présentation. Elle a enfin permis d'enregistrer nos premières impressions et remarques à la suite des échanges. Un exemple de cette fiche se trouve à l'annexe C.

Au début de chaque rencontre, la chercheuse a rappelé les objectifs de la recherche, réitéré son engagement éthique ainsi que rappelé le droit de se retirer en tout temps. Les personnes présentes dans les groupes étaient ensuite invitées à se présenter à tour de rôle.

La partie suivante, centrale aux groupes de discussion et entretiens semi-dirigés, visait à recueillir l'expérience et l'opinion des participantes, participants (Desrosiers et Larivière, 2014). Celles-ci, ceux-ci ont été conviés à décrire selon elles, eux quelles sont les conditions de réussite en matière de participation citoyenne. Cela, pour les groupes, permettait un premier tour de table qui a suscité l'émergence de sujets repris par d'autres participantes, participants. Nous nous sommes ensuite appuyée sur les éléments tirés de l'élaboration de la problématique et du cadre théorique, sur le guide d'entretien préparé et les rencontres précédentes, pour mentionner des sujets n'ayant pas été abordés et inviter les personnes à en discuter.

Nous avons conçu un guide d'entrevues de groupes et individuelles pour nous accompagner tout au long de la recherche sur le terrain. Divisé en cinq temps, il a permis de planifier les différents segments des rencontres. Tout d'abord, le mot d'accueil visait à mettre les personnes à l'aise et à bien identifier le cadre de l'échange. Il a été constitué des salutations d'usage, de la présentation de la chercheuse et de son parcours, du rappel de l'objectif de la recherche, du rappel des considérations éthiques et du fait que les échanges allaient être enregistrés, et enfin de la présentation des participantes, participants. Le segment suivant amorçait la discussion sur les conditions de réussite en participation citoyenne. La première question avait pour objectif d'effectuer un tour de table permettant une première prise de parole pour chaque participante, participant. Elle avait pour fonction de briser la glace et de lancer la discussion en invitant les personnes à évoquer les conditions de réussite de la participation citoyenne d'après leur expérience. Le troisième temps devait proposer des questions et des reformulations permettant d'amener les participantes, participants à préciser leurs propos et à orienter les échanges vers des thèmes qui n'auraient pas été évoqués. Ensuite, un résumé des différents thèmes abordés en cours de discussion a été formulé, puis les participantes, participants ont été conviés à ajouter de nouveaux points ou des précisions, si elles, ils le souhaitaient. Enfin, la conclusion visait à clore l'activité par des remerciements et par une invitation à

contacter la chercheuse si des éléments émergeaient à la suite de la rencontre. Il a également été rappelé que toutes les données recueillies étaient traitées de manière confidentielle.

À la suite de chaque entretien, un retour sur le déroulement des échanges et une évaluation de la conduite de chaque rencontre ont été rédigés par la chercheuse afin d'apporter des ajustements et de noter de nouveaux thèmes, le cas échéant, ayant émergé des échanges. La fiche signalétique a été remplie et chacune des sources participantes a été associée à un cryptonyme, un code alphanumérique, afin de préserver l'anonymat garanti aux autorités de la Ville et aux participantes, participants potentiels. Ce cryptonyme a été conçu pour indiquer le groupe (G1, G2, G3) et le numéro attribué à une personne (p) présente (G1p1, G3p4). Les participantes, participants individuels (Pi) suivent la même logique (Pi1; Pi2, etc.).

3.5 Procédure d'analyse

Ainsi, comme mentionné précédemment, au terme de chaque rencontre, nous avons pris un temps d'arrêt afin de noter nos impressions sur l'échange venant de se tenir et dès lors dégager les premières lignes d'une thématisation. Ces notes personnelles ont également permis d'alimenter des échanges ultérieurs et de vérifier si des thèmes émergents pouvaient aussi avoir du sens pour d'autres participantes, participants rencontrés par la suite.

En définitive donc, trois rencontres de groupes et cinq rencontres individuelles, pour un total de huit, ont été enregistrées et écoutées à plusieurs reprises. Ces enregistrements constituent les données brutes recueillies. Un compte rendu détaillé a été rédigé à partir de multiples écoutes de chacun des enregistrements et également relu plusieurs fois. Notre analyse porte sur ces huit comptes-rendus exhaustifs et des entretiens qui ont été décortiqués à l'aide du logiciel d'analyse qualitative NVivo, dont la licence est accordée par l'Université du Québec à Montréal pour cette recherche. Le soutien de ce logiciel spécialisé pour la recherche qualitative présente comme avantages la systématisation de la démarche et l'usage de fonction automatique de recherche et de repérage. Il nécessite néanmoins une formation afin de savoir l'utiliser adéquatement (Paillé et Mucchielli, 2016). Nous avons ainsi procédé à l'encodage des textes et rassemblé les éléments constitutifs interreliés en vertu d'une analyse attentive.

Pour procéder à cette analyse, nous avons privilégié une approche en trois strates visant à condenser l'information recueillie (Gaudet et Robert, 2018). La première strate dite verticale procède de l'analyse de chacune de nos huit sources, prise isolément, par deux types de condensation. La condensation contextualisante concerne l'identification du matériel et la description du contexte de production. La condensation sémantique pour sa part a permis d'extraire de notre matériel les unités de sens en regard de la question de recherche. Cette démarche effectuée à l'aide de NVivo devait être réalisée avec soin

puisque la qualité et la rigueur de cette condensation ont mené à l'élaboration de l'arbre thématique constitué des thèmes validés du corpus littéraire enrichis des thèmes émergents.

L'analyse thématique par encodage des textes a été réalisée par la thématization en continu (Paillé et Mucchielli, 2016) en prenant comme base les conditions et sous-conditions de réussite identifiées dans notre corpus littéraire tout en laissant place au repérage de thèmes émergents. Selon Paillé et Mucchielli (2016, p. 236), « l'analyse thématique consiste, dans ce sens, à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus [...] » La thématization en continu consiste pour sa part : « en une démarche ininterrompue d'attribution de thèmes et, simultanément, de construction de l'arbre thématique » (Paillé et Mucchielli, 2016, p. 241). Bien que cette démarche exige du temps, procéder de la sorte a permis une analyse détaillée des contenus (ibid, p. 241). Il s'agit, en d'autres mots, d'une opération essentielle puisque celle-ci a conduit à la transposition du corpus en une analyse en fonction de la problématique et de la question de recherche.

Cette première strate complétée, chacun des thèmes, ou codes a été repris pour l'étape d'analyse horizontale (Gaudet et Robert, 2018), c'est-à-dire transversale à l'ensemble des unités verticales. Cette étape est venue mettre en comparaison les résultats de chacun des groupes et des entretiens individuels tirés de l'étape précédente. De nouveau, un exercice de relecture des comptes rendus puis des codes rassemblés dans chaque thème a été réalisé pour nous en imprégner davantage. Nous avons ensuite procédé à l'examen horizontal du corpus suivant l'analyse de discours par répertoires interprétatifs mis en exemple par Gaudet et Robert (2018). Pour ce faire, il s'agissait ici de comparer les différents thèmes extraits de l'analyse verticale de chacune des rencontres et de les regrouper, de les renommer ou de les préciser le cas échéant. Ceci a mené à la rationalisation et l'approfondissement des résultats de l'analyse précédente. Cette étape, supportée par le logiciel NVivo, a permis de prendre de la distance, de revisiter l'arbre thématique construit au cours de l'analyse verticale et d'établir la liste des répertoires interprétatifs communs retenus aux fins d'analyse interprétative.

La dernière strate constitue la troisième et dernière étape de l'analyse. Elle vise à donner « un pouvoir explicatif » à la recherche (Gaudet et Robert, 2018, p. 151). C'est ici que sont mis en dialogue les propositions tirées du corpus théorique et les résultats des strates précédentes pour répondre à notre question de recherche. Nous avons procédé par une théorisation par classification en utilisant la typologie à visée descriptive, par agrégation autour de noyaux retenus (Gaudet et Robert, 2018). Ces noyaux sont demeurés relativement proches des grands thèmes issus de la littérature, mais ont néanmoins été parfois reformulés afin de mieux rendre justice aux propos et expériences recueillis. En regroupant de la sorte les caractéristiques des conditions de réussite de la participation citoyenne, nous avons pu avoir un portrait descriptif pertinent de ces conditions.

Afin d'illustrer nos résultats et d'étayer nos conclusions, nous avons finalement réécouter tous les enregistrements pour en extraire les citations les plus représentatives des propos des participantes, participants.

CONCLUSION

Le but de la méthodologie adoptée était d'obtenir des connaissances pertinentes tirées de l'expérience humaine (Desrosiers et Larivière, 2014). Aux fins de cette démarche de recherche, la méthodologie qualitative privilégiée poursuivait l'objectif d'accéder à des savoirs citoyens en matière de condition de réussite de la participation citoyenne, de valider les prémices initiales et les informations extraites de la littérature en matière de conditions de réussite, et d'approfondir la connaissance à ce propos par des savoirs tirés de la pratique. Les choix de procéder par entretiens semi-dirigés en groupes et par des rencontres individuelles, de manière virtuelle (Zoom), en raison des contraintes sanitaires dues à la pandémie de COVID-19, ont conservé toute leur pertinence en regard des objectifs de la recherche. L'analyse en trois strates devait conduire à une appropriation fine des propos et expériences recueillis et à une transposition intelligible du matériel.

Le quatrième et dernier chapitre présente les résultats de la recherche et l'analyse qui en est tirée. Notamment, nous situons les dispositifs participatifs dans les typologies exposés dans le cadre théorique, introduirons les différentes motivations à participer et procéderons à la description des résultats et de leur analyse.

Nous réitérons ici de manière synthétique l'énoncé de l'objectif, les questions de la recherche, ainsi que les conditions et sous conditions de réussite identifiées au chapitre 2 consacré au cadre théorique.

Tableau 3.3 Tableau récapitulatif de la démarche de recherche

Objectif de recherche	Questions de recherche	Conditions et sous-conditions
<p>Identifier les conditions de nature à favoriser la réussite de la participation citoyenne en contexte local.</p>	<p>Question principale Selon l'expérience des actrices, acteurs, quelles sont les conditions de réussite de la participation citoyenne ?</p> <p>Questions secondaires Leur perception et leur expérience vécue de la participation citoyenne locale valident-elles les conditions de réussite identifiées dans le corpus théorique?</p> <p>Identifient-ils d'autres conditions pertinentes au succès des dispositifs mis en place?</p>	<p>Volonté politique</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Reconnaissance des savoirs citoyens ✓ Participation des élus, élus ✓ Ressources et adaptations des structures municipales ✓ Contribution utile au milieu <p>Leadership et éthique</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Leadership représentatif des valeurs éthiques et qui encourage ce comportement ✓ Formation éthique ✓ Attention portée à l'environnement ✓ Valeurs partagées et contrôle habilitant vs norme de conformité ✓ Responsabilité collective <p>Mandats clairs qui ont du sens</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Interpelle la réalité et des besoins concrets ✓ Portée, limites et territoire clairement définis ✓ Champs de compétences des personnes impliquées précisés <p>Constitution inclusive des groupes</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilité à la représentativité ✓ Modes de recrutement et de sélection ✓ Formation, outils d'information, intégration

CHAPITRE 4

Description et analyse des résultats

Dans ce chapitre, nous situerons le dispositif de participation citoyenne élaboré à partir des typologies théoriques retenues. Nous présenterons ensuite les motivations à participer à partir de la modélisation de Mazeau et Talpin (2010). Enfin, nous mettrons en dialogue l'expression du vécu citoyen du terrain de recherche et le corpus théorique en matière de conditions de réussite résultant de l'analyse décrite au chapitre précédent. Rappelons que les quatre conditions que nous avons déterminées à partir des intuitions initiales, de la revue des écrits scientifiques en ce domaine et de ce travail de recherche sont en définitive : la volonté et la sincérité politiques, le leadership et les compétences éthiques, la qualité de la formulation des mandats et la constitution des comités. Chacune de ces conditions se décline en sous-conditions que nous décrirons également. Ces contributions citoyennes du terrain, à notre sens, se sont montrées fertiles en matière d'expérience de participation municipale et des interprétations pertinentes en ont été tirées. Des extraits des propos recueillis illustreront ce chapitre. Nous rappelons que les répondantes, répondants ont été identifiés Gpx si elles, ils ont été membres d'un groupe de discussion ou Pix si elles, ils ont été rencontrés individuellement.

4.1 Le dispositif de participation décrit sous l'angle des typologies retenues

L'espace participatif tel que créé par le conseil municipal du terrain de recherche existe en vertu de la Loi sur les cités et villes du Québec et lui impose son caractère consultatif. Dans ce contexte, et afin de démontrer sa volonté à l'égard de la participation citoyenne, ce conseil a pris l'engagement de discuter des propositions et projets de règlement adoptés par résolution par un comité de participation citoyenne lors d'une séance publique et de rendre compte des conclusions établies par le conseil municipal. Une personne citoyenne a expliqué :

« Très, très, très important de savoir qu'on est uniquement consultatif. La Ville s'est quand même obligée à répondre aux propositions que les comités fond. Ils [les élus] répondent de trois façons. Ce qui les engage le moins c'est de dire qu'ils prennent acte. La deuxième, c'est de saisir la proposition, mais de la modifier un peu. Et évidemment, la troisième, c'est de l'accepter telle quelle. [...] la loi sur les villes date d'autour des années 1960 et elle contenait déjà un article 70 qui proposait aux villes de se créer des comités consultatifs, et même je pourrais dire que l'article 71 prévoit que ces comités soient rétribués si la municipalité le veut. Ça ne vient pas de nulle part et on peut dire que la Ville a saisi la balle au bond. Ils [les élus] ont lu l'article 70, puis ils ont dit si c'est possible, on le fait. Et c'est venu de là. » (G3p3)

Rappelons que selon la typologie axée sur la délégation de pouvoir d'Arnstein (1969), cette organisation de la participation citoyenne dépasse selon nous la coopération symbolique en se situant davantage à l'échelon 6, le partenariat. Nous retenons que le pouvoir des citoyennes, citoyens en est un d'influence,

reconnu et souligné par les personnes interrogées. Selon l'échelle de Marion (2010), nous situons le modèle de participation citoyenne, tel que vécu par les participantes, participants à la recherche, parmi les figures de décision permettant de restituer du sens à l'action citoyenne, soit les degrés 9, 10, 11 et 12. Sans accorder systématiquement une réponse décisionnelle et exécutive aux propositions et projets formulés, les citoyennes, citoyens nous disent qu'elles, ils ont une réelle influence sur les orientations et décisions prises par le conseil municipal. Le tableau 4.1 rappelle ces échelons.

Tableau 4.1 Positionnement de la participation chez Arnstein et Marion

8	Contrôle citoyen		9. Participation	Il s'agit ici d'une concertation plus approfondie auprès des usagères, usagés.
7	Délégation de pouvoir	Pouvoir effectif des citoyennes, citoyens	10. Co-construction ou co-élaboration	Le projet peut être initié par une institution ou par la société civile. Elle n'est pas décisionnelle, mais l'élaboration des principales étapes est faite de façon concertée.
6	Partenariat		11. Élaboration conjointe	Les personnes participantes choisissent ensemble à chaque étape de poursuivre le processus.
5	Conciliation		12. Association du public au processus d'élaboration du projet	Dans un environnement souple, cette figure permet, un arbitrage politique en fonction du contexte et des caractéristiques du projet.
4	Consultation	Coopération symbolique		
3	Information			
2	Thérapie	Non-participation		
1	Manipulation			

L'approche tridimensionnelle du cube démocratique de Fung (2015) situe le design du dispositif de participation de notre terrain de recherche quelque part à mi-chemin de chacun des axes proposés par la modélisation. L'axe x, *Communication et décision*, interroge les formes de participation en examinant le mode de communication et de décision. Le cube nuance en six degrés l'intensité de l'engagement en fonction des connaissances et de l'investissement requis par l'exercice de participation. Selon les propos recueillis, la nature fondamentale des comités de participation citoyenne se placerait dans la portion plus élevée de l'engagement, mais n'atteindrait qu'occasionnellement celui de l'expertise technique, le degré le plus élevé. Par exemple, il peut être question du type de produits chimiques transportés par la voie ferrée et des impacts environnementaux et sociaux que causerait un déversement.

L'axe y, *Participation*, détaille la portée de la participation et comporte, nous le rappelons, huit mécanismes d'identification et de sélection des participantes, participants. Les comités de participation citoyenne mis en activité sur le terrain étudié invitent un public large à participer. Les volontaires peuvent certes présenter des compétences professionnelles spécifiques, mais elles, ils se joignent à un comité à titre de citoyennes, citoyens et ne doivent représenter qu'elles-mêmes, eux-mêmes.

Enfin, l'axe z, *Autorité et pouvoir*, témoigne du degré d'influence et d'impact de la participation par la perspective du rapport à l'autorité. Ici aussi, nous observons une position mitoyenne contraignant à un rapport consultatif, mais qui invite, lorsque requis, à participer à la concrétisation de certains projets. Par exemple, une personne participante a relaté que son comité a proposé la création de capsules vidéo de sensibilisation sur des questions environnementales destinées à la population de la ville. Le projet ayant reçu l'aval des autorités municipales, les membres ont été invités à œuvrer sur les scénarios, à la

coordination du projet et à sa réalisation. Le tableau 4.2 illustre ce propos par la transposition du cube démocratique en échelle.

Tableau 4.2 Transposition du cube démocratique de Fung

Communication et décision (x) Types de participation	Participants (y) Sélection des participantes, participants	Autorité et pouvoir (z) Degré d'influence
Expertise technique	Administrateurs-trices Experts-es	Autorité directe
Négociation	Représentants-es élus-es	Co-gouvernance partenariale
Délibération	Professionnels-les internes et parties prenantes	Offrir des conseils ou être consulté par les autorités
Développement des préférences	Parties prenantes non professionnelles	Influence communicationnelle
Donner sa préférence	Tirage au sort	Bénéfice personnel
Spectateurs-trices désintéressés-es	Ouvert avec un recrutement ciblé	
	Ouvert sans cible de représentativité	
	Diffusion dans la sphère publique	

Le cube démocratique de Fung (2015) permet d'attribuer une qualification aux personnes siégeant à un comité de participation citoyenne. Inclure cette perspective permet d'être conscient de la posture que pourrait avoir à tenir une personne si elle parle par exemple au nom d'un organisme et de sa mission. L'analyse des propos recueillis durant les entretiens nous indique que les membres des comités de participation citoyenne agissent à titre de citoyennes, citoyens indépendants, c'est-à-dire qu'elles, ils ne sont investis d'aucune délégation de représentation d'un groupe externe, comme dans un contexte de table de concertation, par exemple.

Reprenant l'essentiel de la modélisation de Fung (2006), Bherer (2011b) introduit la portée des dispositifs selon l'instance administrative ou politique qui les initient. Les membres des comités de participation rencontrés ont témoigné du fait que ce dispositif participatif concerne spécifiquement leur ville de résidence, mais que des projets peuvent avoir une portée au-delà de ses frontières. La configuration des structures politiques et administratives québécoises ainsi que leurs prérogatives respectives nécessitent des apprentissages et de la patience en vue de la réalisation de projet ayant un impact régional comme la réduction des déchets ou le déplacement d'un chemin de fer. Des frustrations ont été évoquées à ce propos au cours de certains entretiens. Des extraits en témoigneront dans la section traitant de la portée, des limites et du territoire.

Les personnes rencontrées ont souligné les parcours personnels et professionnels diversifiés chez les membres des comités et ont mentionné la contribution pertinente d'expertises à l'égard de certains enjeux, notamment de sécurité publique. Ceci place ces comités dans une posture d'influence certaine puisque leur composition diversifiée tend à leur conférer une crédibilité renforcée. Des voix diverses de citoyennes, citoyens dialoguent et conviennent de propositions potentiellement mieux éclairées. Bherer (2011b) soulève enfin la pertinence d'interroger la fréquence de la participation. Celle-ci est reliée à la nature et à l'encadrement du dispositif participatif. Elle est établie en fonction du nombre et de la nature des mandats et projets confiés par l'autorité municipale, mais également du dynamisme du comité. Dans le cas de notre recherche, les rencontres des comités se tiennent à intervalle régulier, pour la plupart mensuellement, du mois de septembre au mois de juin. Cette fréquence est également inscrite dans la durée du fait que les comités sont permanents.

Le Tableau 4.3 de la page 59 précise les positions occupées par le dispositif de participation citoyenne de notre terrain de recherche selon les modalités organisationnelles proposées par Bherer (2011b). Selon la première modalité, les citoyennes, citoyens sont volontaires et offrent leur disponibilité généralement à la suite d'un appel à tous diffusé par la Ville. À quelques occasions, un recrutement ciblé peut être privilégié afin de bénéficier de connaissance ou d'expertise particulière. La seconde modalité concerne le degré d'intérêt des participantes, participants. Celles-ci, ceux-ci pourraient avoir un intérêt direct si le sujet appelant la participation concernait le voisinage, alors qu'un sujet à portée plus générale est indirect, comme le quartier ou une planification stratégique. En troisième lieu, la délibération et la discussion raisonnées nous apparaissent le type de participation privilégié. Les membres des comités de participation citoyenne tendent vers un fonctionnement consensuel par des discussions collectives permettant de partager de l'information pertinente, d'arriver à une meilleure compréhension des sujets et de convenir de propositions réfléchies. La quatrième modalité concerne le sujet de la participation qui est étroitement lié à sa portée. Le dispositif de participation interrogé porte sur des sujets pouvant toucher l'ensemble de la ville en visant l'amélioration de la qualité de vie, la promotion de saines habitudes de vie et l'implication dans son milieu. L'avant-dernier point interroge la fréquence régulière de la participation dans ce modèle participatif puisque les comités se réunissent pour la plupart chaque mois, de septembre à juin. Enfin, une dernière modalité, mais non moins importante, nuance le degré d'influence des citoyennes, citoyens. Dans le cas présent, les comités sont consultatifs, mais appelés à formuler des recommandations et, selon les mandats, à coproduire des projets en collaboration avec les autorités municipales.

Tableau 4.3 Positionnement du dispositif de participation citoyenne selon Bherer (2011b)

Modalités organisationnelles :	Variantes :	Précisions :
Les participantes, participants	Citoyennes, citoyens volontaires	
	Recrutement ciblé	À l'occasion
	Tirage au sort	
	Parties prenantes citoyennes	
	Parties prenantes professionnelles	
L'intérêt des participantes, participants	Les personnes participantes ont un intérêt direct	À l'occasion
	Les personnes participantes ont un intérêt indirect	
Le type de participation	Spectateur	
	Expression spontanée des préférences	
	Justification de leurs préférences	
	Agrégation des préférences individuelles et négociation	
	Délibération et discussion raisonnée	
La portée de la participation	Sujet restreint	
	Sujet large	
La fréquence de la participation	Régulière	
	Processus limité dans le temps	
	Garanties législatives pour permettre la répétition	
Le degré d'influence des citoyennes, citoyens	Avantages personnels seulement	
	Influence de type informationnel	
	Recommandation et consultation	
	Coproduction	
	Décision	

En résumé, à la lumière des propos recueillis auprès de nos répondantes, répondants et des tableaux d'analyse retenus, les comités consultatifs de participation citoyenne sont permanents et se réunissent généralement mensuellement. Ils sont composés à majorité de citoyennes, citoyens volontaires et nommés par le conseil municipal. La loi n'autorise pas de délégation de pouvoir à ces comités, mais un pouvoir d'influence effectif est accordé aux comités par l'écoute des personnes élues des avis et propositions qu'ils formulent à la suite de discussions raisonnées, et par le soutien de projets rassembleurs destinés à la communauté. Malgré un enjeu de compréhension entre recommandation et décision, expliqué plus loin dans ce chapitre, les personnes rencontrées, élues et citoyennes, nous parlent positivement de leur expérience de participation citoyenne et indiquent sentir que ce type d'engagement est utile et stimulant. Nous retenons que les échelles élaborées par différentes autrices, différents auteurs contraignent au

classement des dispositifs participatifs à un niveau spécifique. Or, nous constatons que selon les mandats et le moment du processus, les comités peuvent migrer vers des échelons différents, voire supérieurs, selon leur évolution.

4.2 Les motivations des répondantes, répondants à participer

Le modèle de Mazeau et Talpin (2010) permet l'analyse des propos des participantes, participants et d'en extraire des éléments de motivation. Nous avons pu observer que les personnes s'engagent non pour l'un ou l'autre des motifs, mais souvent pour plusieurs de ces raisons. Il s'agit de déterminants influençant à divers degrés l'intérêt à participer. Les quatre motifs de Mazeau et Talpin (2010) sont repris ici et illustrés par des propos des participantes, participants à la recherche. Rappelons que les quatre motifs sont le devoir civique, l'enrichissement cognitif, la sociabilité et l'intérêt personnel.

Le devoir civique : nos répondantes, répondants ont la conviction que l'implication dans leur milieu est importante pour le bien commun. Elles, ils croient que leur présence peut être utile au groupe et à la communauté. Il s'agit à leur sens d'une opportunité d'influencer les décisions prises par les représentantes, représentants élus. Selon Mazeau et Talpin (2010, p. 364) : « La création d'un dispositif participatif incarne ainsi aux yeux de certains acteurs une forme de reconnaissance symbolique de leur appartenance à la communauté... » Néanmoins, le temps requis à la participation peut être un réel frein, notamment pour les familles et pour des personnes professionnellement très sollicitées. Pour les citoyennes, citoyens peu enclins à participer à tout dispositif de participation, et qui se contentent des dispositions prévues par la démocratie représentative, il semble qu'invoquer ce motif apparaît alors socialement acceptable pour justifier le fait de se tenir à l'écart. Des personnes citoyennes ont indiqué :

« Je suis là pour défendre la cause et faire entendre la voix des aînés qui sont plus vulnérables et peuvent être exploités [par des intérêts privés]. » (G2p1)

« Ce n'est pas tous les citoyens qui ont envie d'avoir une contribution plus directe à la vie de la ville pour améliorer la vie de la communauté. Ce n'est pas tout le monde qui va avoir ce désir-là, alors qu'il y a des gens qui sont motivés à faire ça pour toutes sortes de raisons qu'on espère bonnes. » (G3p1)

« C'est de s'investir dans la communauté, c'est de s'investir dans la ville. C'est ici que je vis. » (Pi1)

L'enrichissement cognitif : nos répondantes, répondants se disent stimulés par l'occasion qui leur est donnée de partager leurs valeurs, par l'apprentissage de nouveaux savoirs, par la possibilité de transmettre leurs connaissances et compétences afin de bonifier les décisions collectives. Le fait de mieux comprendre leur environnement local, les divers niveaux de décisions, et la recherche de solutions pour mener à terme des projets sont mentionnés comme de riches expériences d'apprentissage. Pour les résidentes, résidents

de la ville, le principe des comités de participation citoyenne serait ainsi potentiellement à même de susciter de la curiosité par les résultats tangibles de leurs activités et l'écoute manifeste de l'appareil municipal. Il n'en demeure pas moins que les individus moins ou mal informés, moins politisés ou plus démunis socialement risquent de demeurer indifférents aux invitations à participer (Mazeau et Talpin, 2010). Des personnes citoyennes ont mentionné :

« Dans notre comité, il y a des spécialistes dans le domaine. Les discussions, c'est pointu, le travail à faire est pointu. Ça prend des gens qui ont de l'expertise pour comprendre [les enjeux]. » (G2p3)

« Chaque rencontre, j'apprenais des choses [...] On peut trouver notre contribution, même si au début je n'avais pas beaucoup de connaissance, on avance ensemble. Ça fait qu'on peut voir des contributions qu'on ne soupçonnait pas au départ. » (G2p4)

« J'ai une partie de mon bagage, vous avez le vôtre et c'est tous ces petits morceaux qui font qu'on peut évoluer, qui font qu'on peut amener les gens à discuter, puis voir des côtés [du projet] qu'on ne connaissait pas. » (G2p2)

La sociabilité : nos personnes répondantes souhaitent une organisation disciplinée, mais sans rigidité, où les rapports sont cordiaux, respectueux et tolérants. Les rencontres et contacts sont des sources de motivation à la participation et mettent, selon elles, eux, en relation des personnes qui n'auraient pas autrement eu l'occasion de se connaître et de collaborer. La participation devient une occasion de socialiser et la socialisation une occasion de participer (Montambeault et coll. 2021). De plus, le fait que des événements culturels et de reconnaissances sont organisés à l'intention des membres de comités de participation citoyenne offre aussi des occasions de convivialité élargies. D'autre part, certaines participantes, certains participants sont dubitatifs devant l'inaction ou le silence de membres de comité qui n'interagissent que peu ou pas, ou qui ne viennent pratiquement jamais aux rencontres. Mazeau et Talpin (2010) soulèvent le fait que la volonté d'inclusivité d'un dispositif peut malgré tout induire de l'exclusion, notamment des personnes moins à l'aise avec les règles régulant les interactions. Celles-ci préféreraient alors se tenir à l'écart pour éviter des critiques. Enfin, des personnes rencontrées déplorent les rapports de pouvoir et les comportements autoritaires parfois adoptés par des membres, particulièrement dans un contexte où l'œuvre est bénévole et vise une meilleure qualité de vie pour la collectivité. Des personnes citoyennes ont expliqué :

« Je n'avais jamais vu ce concept [de participation citoyenne] ailleurs. Ça m'a permis de tisser des liens rapidement, je ne suis pas native d'ici. » (G2p2)

« La dynamique de groupe doit être intéressante, stimulante pour s'impliquer à long terme. On est content de se retrouver, ça fait une différence dans l'implication. Si c'est toujours des discussions et des désaccords, on finit par laisser aller. » (G2p4)

« Un autre élément qui favorise la participation citoyenne c'est le réseautage. C'est souvent un reproche qu'on peut faire aux villes de banlieue ou aux grandes villes, c'est que dans un village, tout le monde se connaît. Dans une ville de 40 000, c'est plus difficile. La participation citoyenne permet de s'enraciner davantage dans la ville. Mais au-delà de ça, il faut qu'on ait le sentiment d'une utilité, qu'on aboutit à des choses concrètes pour améliorer la vie citoyenne dans la communauté. » (G3p1)

L'intérêt personnel : enfin, l'accent mis par certaines, certains membres sur leurs intérêts propres, et les situations de conflit d'intérêts, que celui-ci soit réel, apparent ou potentiel, sont regrettés par plusieurs de nos répondantes, répondants et démontrent selon elles, eux un manque d'orientation vers l'intérêt général, moteur important de la mise en place des comités de participation citoyenne. Mazeau et Talpin (2010, p. 369) soulèvent la notion de « déception » de membres de comité en regard de l'attitude intéressée d'autres membres lorsque celui de la collectivité n'en est pas l'objet. La déception peut à l'inverse gagner les citoyennes, citoyens qui avaient une autre vision de leur participation et constatent que celle-ci ne s'avèrera pas le levier escompté de leurs objectifs individuels ou au bénéfice d'un groupe particulier. Il nous apparaît que ce rapport entre l'objectif de la participation d'améliorer le cadre de vie et l'intérêt personnel des personnes est un enjeu réel avec lequel il faut apprendre à composer. Des personnes citoyennes ont expliqué :

« Y a des types qu'on ne veut absolument pas avoir, qui font des *power trip*, comme j'ai déjà vécu. C'est des choses qu'on essaie d'éviter parce que des gens comme ça, ils sont là pour eux, pas pour faire avancer des choses. » (G3p2)

« Je ne sais pas pourquoi, mais il y a toujours des atomes libres. Des gens qui vont là soit pour leurs bénéfices personnels ou pour leurs projets personnels qui ne vont pas dans le même sens que la Ville peut faire. » (Pi3)

Nous retenons qu'il est essentiel d'être conscient que toute participation est incitée par des motifs, qui devraient être généralement orientés vers la collectivité. Une réponse conséquente à ces motivations tendra à alimenter une participation de qualité et à inviter un plus grand nombre de personnes à contribuer. Ceci peut se traduire par exemple par le fait que des résultats concrets à la suite du travail d'un comité indiqueront aux personnes que ce qu'elles, ils considèrent comme un devoir civique donne réellement des fruits et contribuent à leur milieu de vie. Le fait de faire appel à l'intelligence et à l'expérience des personnes en leur confiant des mandats ambitieux, nécessitant de la collaboration et des apprentissages est une source de stimulation et d'enrichissement cognitif pour les citoyennes, citoyens, mais témoigne également du fait que les autorités municipales tiennent les membres en estime et les considèrent compétents et aptes à contribuer de manière significative à leur milieu de vie. Veiller à une organisation efficiente, au respect mutuel et à la reconnaissance de l'engagement répond au besoin de socialisation et contribue à une communauté moins anonyme et plus solidaire. Et enfin, il faut une cohérence irréprochable entre l'objectif de la participation et les actions effectives pour la collectivité. Une réponse inadéquate devant l'expression

insistante d'un intérêt personnel conduirait à de la déception et dévaloriserait la participation aux yeux de celles, ceux soucieux de l'intérêt général.

4.3 Les conditions de réussite tirées de l'expérience citoyenne d'un milieu participatif municipal

Rappelons que cette recherche de nature qualitative visait à mettre en évidence des conditions de réussite de la participation citoyenne telles qu'évoquées par les personnes participantes. Bien qu'elle ait connu une reformulation en cours d'analyse, nous avons conservé la structure initiale des quatre conditions principales et des sous-conditions de réussite, comme présentée au deuxième chapitre. Le matériel recueilli a permis de les expliciter davantage. Nous souhaitons préciser que les personnes élues, tout comme les résidentes, résidents de la municipalité, sont d'abord et avant tout citoyennes, citoyens. Cependant, pour des raisons pratiques, nous distinguerons, lorsque jugé nécessaire, les personnes en autorité politique par « personnes élues » ou par « élues, élus », et les répondantes, répondants issus de la société civile par l'ajout des qualificatifs « citoyennes, citoyens », le cas échéant.

La suite de ce chapitre présente les résultats des analyses de manière à illustrer des éléments constitutifs de la participation citoyenne d'après les répertoires qui ont émergé de l'analyse. Ceci est réalisé à l'aide de la liste des quatre conditions et sous-conditions que nous avons élaborées à partir des intuitions de départ et du corpus théorique retenu. Notre propos sera ponctué d'extraits des échanges recueillis illustrant son contenu. Nous concluons chacune des conditions par les constats retenus à leur propos. L'une des conditions s'est démarquée et nous amorcerons la présentation des résultats par la condition de réussite portant sur la volonté et la sincérité politiques.

4.3.1 Volonté et sincérité politiques

Une condition essentielle et soulignée par chacune des personnes, élues et citoyennes, interrogées individuellement ou en groupe, concerne la volonté et la sincérité politiques en matière de participation citoyenne. Nous entendons par ceci que les représentantes, représentants élus, le maire et les conseillères, conseillers municipaux, se disent et se montrent favorables à la participation citoyenne. Selon les participantes, participants rencontrés au cours de la recherche, il s'agit de la condition fondamentale sans laquelle la participation citoyenne ne pourrait exister ou ne serait que décorative. Des personnes citoyennes ont indiqué :

« Première condition, il faut qu'il y ait une volonté politique de l'équipe et du maire en place. Sinon, la participation citoyenne n'est que de la poudre aux yeux et de la mascarade. C'est ça l'ingrédient fondamental. » (Pi4)

« Je comprends que ça été une volonté de l'administration et du maire actuels de favoriser cette implication. En mettant en place un cadre, en fournissant du soutien de fonctionnaires, en fournissant des lieux pour se réunir, en étant à l'écoute, en identifiant

des citoyens qui ont des choses à dire, tous ces éléments favorisent la participation [...] De la participation dans une municipalité, il va y en avoir. Elle va être revendicatrice ou contestatrice, elle va prendre d'autres formes s'il n'y a pas une volonté du politique de favoriser, donc de canaliser une énergie qui peut être positive. » (G3p1)

Selon les propos recueillis, cette volonté et cette sincérité politiques se concrétisent à travers des éléments que nous décrivons sans leur attribuer de prépondérance les uns par rapport aux autres puisque ce n'est pas le but de la recherche. Il s'agit d'éléments relevés comme essentiels par les personnes participantes.

Autonomie et liberté de parole lors des rencontres

L'autonomie et la liberté de parole lors des rencontres signifient la possibilité de proposer des projets issus de la réflexion collective des membres du comité. En matière de liberté de parole, les personnes élues comme les membres citoyennes, citoyens doivent pouvoir s'exprimer librement sans craindre de déplaire ni aux uns ni aux autres. L'autonomie touche quant à elle la liberté d'action. Elles, ils doivent avoir le loisir d'avancer des propositions qui ne répondent pas seulement à des commandes de la Ville. Les personnes doivent être libres de réaliser des recherches sur des sujets jugés pertinents dans le cadre de leur engagement et du mandat du comité, de suggérer des projets, d'exprimer des préoccupations ou de soulever des problèmes. Ces contributions citoyennes permettraient, toujours selon des participantes, participants, d'ouvrir de nouvelles possibilités qui élargissent l'action et les impacts positifs des comités. Ces prises de positions et initiatives doivent être reçues respectueusement par l'ensemble des membres. Des personnes citoyennes ont expliqué :

« Mon intérêt s'étiolerait si comme comité nous n'avions pas la possibilité d'établir ce qu'on veut faire, en négociation avec la Ville. C'est important de construire collectivement l'agenda pour apporter des idées parfois insoupçonnées. » (G2p4)

« L'indépendance est un principe et une qualité fondamentale pour n'importe quel membre de comité consultatif. Il donne son point de vue, c'est tout. Les opinions différentes ne doivent pas être écartées [...] » (Pi5)

Nous avons initialement identifié la reconnaissance des savoirs citoyens comme sous-condition à la volonté et sincérité politique. Ce n'est pas en ces termes que les répondantes, répondants parlent de cette reconnaissance, mais plutôt par l'autonomie et la liberté de parole qui en est l'expression concrète. Celles-ci démontrent la confiance nourrie par les personnes élues envers l'intelligence collective et le dialogue.

Participation effective et active des personnes élues dans les comités

L'un des éléments majeurs de l'expression de la volonté et de la sincérité politique en matière de participation citoyenne porte sur la présence active des personnes élues aux comités de participation citoyenne. Des citoyennes, citoyens rencontrés lors des entretiens notent que les élues, élus assistent

assidument aux comités et apprécient visiblement le travail effectué par les personnes membres et par les comités. Elles, ils sont plus faciles à joindre et leur présence régulière signifie pour elles, eux que la participation citoyenne a de la valeur à leurs yeux. Elles, ils ont droit de parole sans être membres votant et ceci est important selon l'avis de plusieurs participantes, participants citoyens à la recherche. En raison du fait de leur statut de décideuses, décideurs, il y aurait confusion des rôles si elles, ils devaient voter sur des propositions citoyennes. Il est de plus suggéré que la présidence des comités doive préférablement être confiée à une citoyenne, un citoyen membre afin d'éviter l'instrumentalisation ou l'apparence d'instrumentalisation du groupe et d'encourager une plus grande liberté de parole. Des personnes citoyennes ont expliqué :

« Au niveau de l'animation par exemple, ce n'est pas nécessairement le conseiller ou la conseillère qui doit animer les rencontres. Nous, ça tendance à être ça et on voit que l'agenda a tendance à prendre de la place. » (G2p4)

« M. le Maire a toujours été là. On a aussi une conseillère municipale qui est là. Tu te sens respectée, tu sens que ton opinion est importante. » (Pi1)

« Le maire siège, mais il est observateur. Il sert de courroie pour transmettre des choses. C'est positif. S'il était membre avec un pouvoir de voter, là ce serait plus *touché*. Mais que le maire soit membre d'un comité, je trouve ça excellent. [...] Il y a une confusion des genres si c'est un élu, qui est décisionnel, qui siège comme président. Ça risque d'étouffer la créativité de certains membres qui voient que le président qui est là est un élu. Alors, il va avoir tendance à dire la même chose, essayer de voir qu'est-ce qu'il voudrait entendre. Il y a une perte au niveau de la spontanéité. C'est une impression. Ça peut avoir l'air d'un contrôle. » (Pi5)

Les élues, élus parlent positivement de la participation citoyenne, affirment être très à l'écoute et s'intéressent autant aux échanges au sein des comités de participation citoyenne qu'aux idées qui en émergent. Ceci est souligné dans l'ensemble des entrevues, c'est-à-dire également de la part des membres citoyennes, citoyens. Les conseillères, conseillers municipaux profitent également de ces rencontres pour partager des informations avec les membres des comités sur d'autres dossiers, pour effectuer des suivis et de la rétroaction sur divers sujets, ce qui est apprécié par les citoyennes, citoyens des comités. Une personne citoyenne a indiqué :

« Il y a une très grande réceptivité avec le conseiller municipal qui est là, il est vraiment très actif, qui non seulement s'implique sur notre comité, mais qui en profite pour nous mettre à jour sur certains autres dossiers. [...] il est facile à joindre et apprécie le travail qu'on fait. » (G2p2)

Le maire est membre d'office de tous les comités. Le fait qu'il assiste assidument à certains comités et qu'il visite les autres comités dont la charge est confiée à une conseillère, un conseiller municipal est également relevé par des répondantes, répondants citoyens comme une démonstration de l'importance qu'il accorde à la contribution citoyenne.

Enfin, la personnalité des élus, élus, et particulièrement celle du maire, est mentionnée comme un élément important. Une personne au caractère autoritaire ne cadrerait pas dans un contexte de participation citoyenne. Les personnes élues doivent, selon des répondantes, répondants citoyens, incarner la capacité d'écoute. Une personne citoyenne a précisé :

« Le maire, ce n'est pas quelqu'un qui cherche à toujours convaincre que c'est lui qui a raison et que les autres ont tort. Il laisse le monde parler. C'est un gars de consensus, un leadership de consensus, d'adhésion. Ce n'est pas tout le monde qui est comme ça. L'aspect personnalité c'est important. Si on a un maire qui est observateur, qui écoute beaucoup, et qui échange, qui est ouvert, ça c'est une affaire. Mais si t'en a un autre comme le maire Drapeau à l'époque, lui la démocratie c'est lui. Il n'y a pas juste les structures, il y a les personnalités. Les gens sont à l'aise de parler. Sinon, on aurait des comités qui ne marcheraient pas. Ça viendrait contaminer le travail des comités. » (Pi5)

La participation des personnes élues aux comités de participation citoyenne a été évoquée dans les théories mobilisées, et nous comprenons mieux à travers les propos recueillis la forme qu'elle doit prendre pour être signifiante au regard des citoyennes, citoyens. La confiance dans le dispositif mis en place doit permettre aux personnes élues d'y siéger en considérant légitime qu'une citoyenne, un citoyen préside ou anime les rencontres. Le conseil municipal est en définitive responsable des décisions, mais prendre une posture d'avantage d'observation et d'écoute actives dans l'échange au sein des comités de participation citoyenne semble contribuer à des relations harmonieuses, menant à des résultats plus constructifs. Ceci n'exclut pas la prise de parole des personnes élues, l'apport d'information de leur part dans la discussion ou l'expression d'avis.

Ressources et adaptation des structures municipales

Les autorités municipales ont développé une structure en appui à la participation citoyenne, c'est-à-dire que du personnel est consacré à l'organisation logistique et aux suivis des activités des comités. Selon les propos des personnes élues et citoyennes membres, ces personnes sont jugées compétentes et bienveillantes, et leur assistance appréciée et considérée très utile dans l'organisation générale des comités (lieux des rencontres, convocations, documentations, procès-verbaux, recherche d'informations ou liens avec d'autres services de la Ville, le cas échéant). Elles sont de plus des sources d'information importantes concernant la réglementation et les politiques en vigueur. Le fait d'offrir un soutien logistique est mentionné comme nécessaire et facilitant pour atteindre des objectifs et assumer les mandats. Des ressources financières sont également accordées par les autorités municipales permettant le financement de projets, de formations pour les membres, le remboursement de frais de déplacement afin d'aller à la rencontre d'autres comités citoyens d'autres villes et d'échanger des savoirs. Des personnes citoyennes ont indiqué :

« Le fait qu'il y ait quelqu'un de rémunéré pour fournir un support, du secrétariat et autre, et aussi éventuellement faire rapport aux élus et à ses supérieurs si des difficultés ou le climat se détériorait. » (G3p1)

« Elles ne font pas le travail à notre place, mais elles nous fournissent les documents nécessaires à l'évolution de notre dossier. Des personnes très bien, qui prennent à cœur ce qu'elles font. » (Pi1)

Plus récemment, afin d'assurer la relance des activités de participation citoyenne pendant la pandémie de COVID-19, par l'entremise d'une plateforme numérique, le coût de la licence Zoom a été assumé par la Ville, spécifiquement pour les comités de participation citoyenne. Une personne citoyenne a expliqué :

« Non seulement il y a l'appui du personnel de la Ville qui coordonne les activités logistiques, mais il y a également des outils qui sont mis à notre disposition. Par exemple, pour que les travaux avancent pendant la pandémie, nous avons un numéro Zoom spécifique à notre comité payé par la Ville. [...] Le comité citoyen a sa propre page web. Les citoyens peuvent aller chercher de l'information. La Ville appuie le comité de citoyens. [...] La Ville met à notre service un consultant pour nous aider à préparer les mémoires. [...] On a les ressources qu'il nous faut. » (Pi4)

Nous interprétons que le fait d'accorder des ressources financières et humaines en soutien à la participation citoyenne démontre la sincérité du conseil municipal quant à son désir de se voir alimenté par l'expérience et les idées des citoyennes, citoyens, notamment par l'entremise des comités de participation citoyenne. Ceci favorise également une forme d'encadrement des groupes en mettant à la disposition des comités une personne agissant comme intermédiaire entre eux et les services municipaux. Cette personne facilite un accès plus fluide à des informations justes quant aux politiques et à la réglementation en vigueur. Si cette sous-condition a été mise en relief dans nos recherches documentaires, les propos des participantes, participants lui donnent une figure plus concrète.

Rétroaction et communication bidirectionnelle

La volonté et la sincérité politiques des personnes élues s'expriment enfin dans la mise en place d'une communication bidirectionnelle avec les citoyennes, citoyens. Il a été souligné par des élues, élus qu'une personne élue sur deux ne s'exprime pas aux élections municipales. Elles, ils ont de plus mentionné que la communication avec la population en général est complexe et que la mise sur pied de comité de participation citoyenne est l'un des moyens d'entretenir un lien plus direct avec la population. Il a été mentionné, tant par des personnes élues que par des citoyennes, citoyens membres de comité, que le conseil municipal a besoin de leurs idées pour développer des projets. Cela peut même permettre à l'occasion d'éviter de mauvaises surprises et de commettre des erreurs avec des programmes qui ne répondent pas aux besoins et aux avis de la population. Des personnes élues ont mentionné :

« C'est une façon d'impliquer les citoyens et nous autres ce qu'on voyait c'est que ça permettait d'avoir une rétroaction avant les choses plutôt qu'après parce que quand on est un élu et qu'on prend une décision, et qu'y a une variable qu'on n'avait pas vue et que ça pop, on aime autant le savoir avant qu'après pour pouvoir réagir. Parce que l'idée c'est toujours d'essayer de satisfaire les gens. [...] Ça permet aussi de rester en contact avec la population parce quand ils participent, on sait tout de suite ce qui se passe. » (G1p3)

« Je trouve que ça amène une saveur dans la ville. Les gens amènent leur saveur. On en apprend, ils nous amènent des idées, puis ils nous amènent des orientations. Moi c'est vraiment l'orientation que je trouve intéressante. » (G1p1)

Une personne citoyenne a indiqué quant à elle :

« Les comités comme les nôtres évitent beaucoup de surprises aux élus [municipaux] parce qu'on est des citoyens ordinaires, on amène des points de vue à gauche et à droite. C'est une bonne façon pour le conseil d'avoir le pouls de ce qui se passe dans la ville et d'éviter des surprises comme celle qu'ils ont déjà eue. C'est pour ça qu'ils nous écoutent, ils savent ce que les gens veulent. » (G3p2)

Les comités de participation citoyenne agissent à l'image de caisses de résonance pour valider des propositions ou des radars afin de détecter des besoins dans différents domaines. La participation citoyenne permettrait une rétroaction sur les projets plus en amont, et de mieux orienter les actions en adéquation avec les attentes des citoyennes, citoyens ou de corriger le tir, si nécessaire. Les personnes élues voient plus rapidement ce qui se passe et comprennent mieux ce que les résidentes, résidents peuvent vouloir. Pour ce faire, du temps pour échanger doit être accordé afin que des idées nouvelles, des problèmes et des solutions puissent émerger lors des rencontres. Il faut également que ces propos soient accueillis respectueusement par les personnes élues et par les membres citoyennes, citoyens pour que celles-ci, ceux-ci investissent du temps et de l'énergie. Une personne citoyenne a indiqué :

« La Ville veut l'idée d'un groupe intéressé, concitoyen, intelligent qui sera capable de la critiquer au besoin. Le groupe doit être assez fort pour exprimer un désaccord. » (G3p3)

Une personne élue a expliqué :

« Nous on est sincère, on veut vraiment savoir ce qu'ils en pensent. [...] C'est dans nos valeurs d'équipe, de parti politique, dans les valeurs de la Ville d'être à l'écoute de la participation citoyenne. C'est comme si on se mettait un méga radar pour capter tous les signaux qui viennent de partout plutôt que de juste écouter en se promenant dans la rue ou aux séances du conseil, et de parler à nos proches. [...] On a des radars dans le monde des arts, dans le monde de l'environnement, dans le monde des jeunes, la toponymie, le sport, on a des radars un petit peu partout. C'est vraiment une démarche qui est en pleine adhésion avec la valeur d'être à l'écoute et à la valeur d'être au service. » (G1p3)

L'échange d'information plus générale est également salué. Cela améliore notamment la compréhension de l'environnement municipal. De plus, il apparaît essentiel que la municipalité donne de la rétroaction aux comités à la suite d'une proposition soumise formellement au conseil municipal. Ceci signifie qu'un suivi des propositions doit être fait auprès des comités. Que le conseil municipal en prenne acte, qu'il la modifie ou qu'il l'accepte telle quelle, une rétroaction doit être effectuée auprès de celles, ceux qui en ont été les initiatrices, initiateurs.

Il a été soulevé par une personne élue participant à la recherche que d'autres moyens de communication avec les citoyennes, citoyens doivent également être envisagés afin d'obtenir des avis de personnes qui n'ont pas le même profil que les personnes impliquées dans des comités. Selon elle, les personnes engagées dans un comité de participation citoyenne répondent d'une certaine façon à un type de citoyennes, citoyens passionnés prêts à consentir du temps pour la collectivité. Afin d'élargir l'accès aux diverses personnes de la population, d'autres moyens doivent être mis en action. Il s'agit selon elle de développer d'autres formes de participation citoyenne par des dispositifs différents, par exemple par l'entremise de moyens numériques. Une personne élue a expliqué :

« Nous, on parle beaucoup des nouveaux outils informatiques qu'on veut mettre de l'avant pour sonder davantage la population, recueillir davantage les commentaires. C'en est une forme de participation citoyenne puis ça vient élargir. Là on écoute les membres des comités de participation citoyenne, mais ce sont des gens ultras passionnés envers la ville puis ce n'est pas tout le monde qui l'est comme ça. Il y a des décisions qu'on va prendre qui n'affectent pas juste les ultras passionnés, qui affectent ceux qui n'ont même pas le temps de s'occuper de ce qui se passe en ville. Alors, on veut avoir leur point de vue. Ces nouveaux outils informatiques, on regarde ça pour nous aider à élargir les gens qui participent. C'est une notion vraiment plus large de ce que c'est la participation citoyenne, puis s'assurer d'avoir le pouls de tout le monde. Il faut aussi s'assurer que ceux qui ne sont pas sur ces comités-là qu'on les entende. [...] On peut être biaisé des fois en écoutant que certains groupes. » (G1p3)

Enfin, la reconnaissance du travail bénévole lors d'événements, tels que spectacle gratuit ou cocktails offerts à l'hôtel de ville, saluant la participation et soulignant l'importance de la contribution des citoyennes, citoyens est relevée par des membres citoyennes, citoyens. Ceci confirme de nouveau auprès des résidentes, résidents la valeur accordée à l'engagement citoyen local par les personnes élues et l'appareil municipal. Des personnes citoyennes ont indiqué :

« La Ville agit bien par rapport à nous [les bénévoles]. Il y a de petits cadeaux, une petite chose. Moi, je ne m'y attends jamais à chaque année, mais on a une attention. C'est plaisant, le maire le dit, il supporte bien les bénévoles. C'est quelqu'un de bienveillant. » (Pi3)

« Un autre élément à ne pas négliger, c'est la reconnaissance du bénévolat. La Ville [...] le fait. Il y a une ou deux journées où on souligne le travail des bénévoles, il y a de la bonne bouffe, un spectacle, n'importe quoi. C'est important, ça valorise encore une fois, ça incite les gens. » (Pi5)

Constats dressés

Nous avons préalablement identifié comme sous-condition de la volonté politique que la contribution sollicitée devait être utile au milieu, démontrant l'esprit de collaboration et de confiance des personnes élues envers les citoyennes, citoyens. Nous avons plutôt constaté que cet élément transcende l'ensemble des conditions de réussite retenues. En effet, l'utilité de la contribution citoyenne touche les motivations à participer en répondant au devoir civique et au souhait d'œuvrer à la vitalité de la démocratie, mais également pour l'intérêt à rechercher des solutions à des problèmes ou à contribuer à des projets

rassembleurs. Elle dépend également de la qualité de la formulation des mandats qui doivent être orientés vers des résultats réalisables et visibles. Ensuite, l'attention accordée à la constitution des comités favorisant la participation de personnes intéressées par le sujet et par les objectifs à atteindre, en faisant appel à leurs compétences, favorisera l'atteinte des objectifs. Enfin, veiller à préserver la transparence et les valeurs éthiques donne de la valeur à l'action citoyenne en évitant que des dispositifs soient détournés à d'autres fins que celles pour lesquelles les citoyennes, citoyens se sont engagés.

En matière de volonté politique, le développement de dispositifs participatifs nécessite la mise en place de structures municipales et l'apport de ressources humaines et financières. Ceci implique que les personnes élues ne doivent pas craindre le contact rapproché avec des citoyennes, citoyens membres de comité de participation citoyenne. Cette exposition élargie amène à prendre en compte un plus grand nombre d'avis, d'idées et d'enjeux permettant d'avoir un portrait plus clair et de tendre vers des décisions répondant davantage aux besoins de la population. Dans cet esprit de proximité, les personnes élues, ainsi que le personnel municipal affecté à la participation citoyenne, exercent une écoute attentive et emploient une communication réfléchie et sincère, sans quoi l'invitation à l'engagement sonne faux et risque de susciter de l'insatisfaction et de la critique. Ce contact rapproché implique une certaine vigilance de la part des personnes élues puisqu'elles demeurent les représentantes, représentants de l'ensemble des résidentes, résidents et non des bénévoles engagées en participation citoyenne. Ces dispositifs doivent être compris par toutes, tous comme étant des sources d'information et de dynamisme dans une communauté, mobilisant des énergies autour de mandats et de projets bénéfiques et profitables pour le plus grand nombre.

4.3.2 Leadership et éthique en participation citoyenne locale

L'importance de la qualité du leadership au sein des comités et du respect de règles éthiques a été soulignée par des personnes élues et citoyennes. Par leadership, nous entendons celui qu'exerce la personne à qui incombe la responsabilité de présider le comité ou d'animer les rencontres, sans négliger celui que les personnes élues exercent dans leurs fonctions. L'aspect éthique porte sur les connaissances et les comportements préservant la crédibilité de l'action des comités. Le manque de conscience éthique peut nuire à l'action des comités et corrompre le climat et la dynamique de groupe. Les sous-conditions initialement retenues se déclinaient en cinq points : le leadership représentatif des valeurs éthiques et qui encourage ce comportement, la formation éthique, l'attention portée à l'environnement, les valeurs partagées et le contrôle habilitant, et enfin la responsabilité collective à cet égard. Néanmoins, l'analyse des propos recueillis a montré une relation si étroite entre ces thèmes qu'il nous est apparu plus cohérent de les présenter en trois sous-conditions : le climat relationnel; les enjeux éthiques et la formation; et enfin le leadership représentatif des valeurs éthiques dans une responsabilité partagée collectivement.

Climat relationnel

La présence de personnes élues et employées municipales permet à certaines répondantes, certains répondants citoyens de penser qu'elles ont un rôle à jouer pour le maintien d'un climat de courtoisie. Il a été mentionné maintes fois que les membres des comités sont des bénévoles, qu'elles, ils doivent se traiter mutuellement avec respect et considération et avoir l'assurance qu'on ne laisserait pas le climat se détériorer sans intervenir. Des personnes adoptent parfois des attitudes de pouvoir envers leurs coéquipières, coéquipiers ou reproduisent des dynamiques appartenant aux pratiques de « *boy's club* » et ceci peut être difficile à contrôler. Également, des limites doivent être établies lorsqu'une personne bénévole manifeste un comportement blessant envers d'autres bénévoles, et une intervention est attendue. Il a été souligné par plusieurs personnes répondantes que chacune, chacun a une responsabilité dans le bon fonctionnement d'un comité, dans l'atteinte des objectifs ainsi que dans le respect des règles éthiques généralement reconnues. Des personnes citoyennes ont expliqué :

« Il faut aimer les personnes qui vont être en charge. S'il n'y a pas d'affinité, ça va être difficile. J'ai vu des gens débarquer d'un comité parce que la personne en charge était un peu dictateur. Ça peut se faire en douceur. Un comité c'est des bénévoles et des bénévoles t'en prend soin. Parce que si tu ne prends pas soin des bénévoles, désolée, ils vont tous débarquer. » (Pi1)

« Il y en a qui sont encore beaucoup dans le pouvoir. [...] Il y a des gens qui ramènent toujours à leur passé. Ça arrive fréquemment. Je sais que ça dérange, des gens qui insistent pour rappeler leur expérience comme une vérité et ce n'est pas aidant. » (Pi3)

Une personne élue a indiqué :

« On a même eu un cas récemment où ce n'était plus à ce niveau-là [conflit d'intérêts], c'était au niveau relation interpersonnelle qu'il a fallu préciser les balises : jusqu'où quelqu'un peut aller dans l'enthousiasme de défendre son point de vue, sa position. Ça ne peut pas aller jusqu'à blesser les autres et manquer de respect. » (G1p3)

Plusieurs stratégies ont été identifiées, notamment par les personnes citoyennes, afin de solidifier les liens entre les membres et favoriser un engagement bénévole à long terme. La qualité des relations et de la dynamique de groupe et le sentiment d'appartenance sont des facteurs favorables à l'engagement citoyen à long terme. Le climat du groupe doit être stimulant, empreint de tolérance, de bienveillance, d'écoute et même d'humour. Les membres doivent être heureux de se retrouver et cet engagement doit faire du bien. Malgré les désaccords occasionnels, les discussions constructives doivent généralement se tenir dans un climat de tolérance, de politesse, d'écoute, de plaisir, d'entraide et de partage, dans une optique évidente d'avancer vers un ou des objectifs communs. Les expériences diversifiées de chacune, chacun amènent à voir les différentes dimensions d'une problématique ou d'un projet et permettent alors de progresser vers des résultats positifs. Des personnes citoyennes ont indiqué :

« Ça prend une très grande dose de respect et de tolérance [...] faut comprendre qu'il y en a qui sont seuls puis qui ont besoin de parler et d'être reconnus » (Pi1)

« Le sentiment du groupe [...], c'est important de l'avoir pour arriver à quelque chose. [...] C'est important d'être bienveillant avec les bénévoles et entre bénévoles. Ce qui n'est pas toujours évident. La bienveillance et la reconnaissance, c'est important » (Pi3)

Il arrive néanmoins que des citoyennes, citoyens craignent de se voir corrompus par le politique et adoptent une attitude de confrontation. Ce mode de fonctionnement tiendrait davantage de la participation revendicatrice qui n'est pas l'esprit cultivé dans leur comité de participation citoyenne, toujours selon des participantes, participants à la recherche. Le groupe doit alors se mobiliser afin de maintenir, ou de rétablir, un climat sain. Tout conflit devrait être réglé dans les meilleurs délais. Des personnes citoyennes ont indiqué :

« Lui, il avait dans l'idée que de s'allier avec le politique pour avancer son projet, ça allait le corrompre, corrompre son idée. » (G3p1)

« Il y a aussi la question de la solidarité et de la liberté de parole [...] Si tu veux influencer la Ville, parfait, mais en contrepartie, tu ne peux pas commencer à aller sur la place publique, à tirer dans les jambes de la Ville. Fais-toi une idée : ou bien tu travailles avec le comité et tu vis avec ce qui en sort ou bien tu vis avec tes opinions personnelles et tu n'as rien à voir avec la Ville, mais tu ne joues pas sur les deux tableaux. C'est une règle importante. Ce n'est pas toujours bien compris. Y a des comités qui oublient que leur interlocuteur c'est la Ville. Ils [les comités] existent par la Ville. » (Pi5)

A contrario, il a été mentionné qu'il arrive aussi que des personnes s'engagent dans un comité, mais sans plus. Elles, ils ne participent pas ou peu aux discussions et n'apportent ni avis ni énergie. On s'interroge alors sur les motivations de ces personnes qui démontrent peu d'intérêt outre leur présence physique. Une personne citoyenne a mentionné :

« C'est volontaire, la Ville n'oblige pas personne à travailler. Il y a des gens qui sont juste là, mais qui n'apportent rien. Ils ne font rien. » (Pi3)

Nous retenons que le climat général est central dans cette sous-condition, il touche le respect des uns envers les autres et le rôle qui revient à chacune, chacun dans la définition de ce climat. Bien que cette responsabilité doive être partagée, les répondantes, répondants citoyens s'attendent néanmoins à un leadership attentif et proactif de la part de la personne qui préside et des personnes élues si des situations déplaisantes se présentaient et que la cohésion du groupe ne suffisait pas à corriger.

Enjeux éthiques et formation

Des participantes, participants ont indiqué qu'un code d'éthique et de déontologie de la participation citoyenne a été rédigé par l'un des comités de participation citoyenne et adopté par les autorités

municipales. Une formation élaborée par des citoyennes, citoyens membres de ce comité a été conçue afin d'expliquer ces principes en contexte de participation citoyenne municipale. Elle est dispensée par des citoyennes, citoyens qui se déplacent lors d'une rencontre régulière des comités. Chaque personne doit signer annuellement un formulaire d'engagement à ce propos. Ce moyen a été mis en place à la suite de difficultés qui ont mis en évidence l'importance que tous aient une vision commune des enjeux éthiques et du bien commun visé par la mise en place de comités de participation citoyenne. Une personne élue a expliqué :

« ... la formation, le code [d'éthique] puis le formulaire [d'engagement] visent à se prémunir contre ça [conflit d'intérêts]. Mais, des fois y a des projets plus particuliers et même y en a que c'est des intérêts financiers parfois. C'est arrivé dans certains cas. Alors oui, l'éthique c'est fondamental. » (G1p3)

En matière d'éthique particulièrement, les personnes interrogées ont indiqué que des situations problématiques pouvaient survenir. Si des citoyennes, citoyens ont été amenés dans leur vie professionnelle à saisir les questions éthiques, notamment de conflits d'intérêt et de confidentialité, il n'en est pas de même pour tous. Des répondantes, répondants, élues, élus comme citoyennes, citoyens, ont mentionné avoir constaté que des personnes s'engagent parfois pour des raisons et des intérêts personnels autres que les objectifs collectifs visés par les mandats et la mission des comités. Il peut y avoir des motifs politiques, personnels et même financiers. Dans ces cas, les comités peuvent rencontrer des difficultés. Ces personnes, croyant avoir accès au pouvoir politique, chercheraient alors à profiter de leur engagement pour tenter de faire avancer leurs causes personnelles par l'entremise du comité ou par des voies informelles, en dehors des rencontres, en s'adressant directement à l'un ou l'autre des membres du conseil municipal. Ces agissements relevés par des répondantes, répondants sont qualifiés d'inacceptables et, selon elles, eux, dévaloriseraient l'engagement de l'ensemble des personnes. Selon des propos recueillis lors des échanges, ces pratiques doivent être écartées pour que les bénévoles sentent que leur engagement est authentique et utile, et non une instrumentalisation à d'autres fins. Une personne élue a mentionné :

« Ça arrive des fois que des gens sont là pour des intérêts politiques ou pour une idée personnelle, et ne travaillent pas nécessairement pour le groupe, mais plus pour eux. Ça peut amener des limitations dans le succès. On l'a vu par le passé. Puis quand ce n'est pas ça, ça amène un beau groupe qui avance bien. » (G1p1)

Il peut également arriver que les élues, élus municipaux sollicitent l'avis de l'un ou l'autre des comités sur des rapports, parfois hautement confidentiels, concernant leurs mandats. Ce comité est alors invité à examiner le document et à formuler des commentaires et recommandations à la Ville. Le respect du code d'éthique et de déontologie de la participation citoyenne et de l'entente de confidentialité alors convenue prend alors toute son importance afin de préserver la confiance nécessaire au bon fonctionnement du groupe et à l'atteinte des objectifs. Des personnes citoyennes ont indiqué :

« Nous avons eu à signer une entente de confidentialité sur un rapport qui ne pouvait pas être divulgué tout de suite. Tous les membres du comité en avaient une copie et tout le monde comprenait et a respecté sa signature. » (G2p3)

« On a fait signer à nos membres des ententes de confidentialité surtout lorsqu'on prépare des mémoires. [...] on peut avoir accès à des documents confidentiels. C'est là que la qualité des gens qui font partie du comité entre en jeu. Ils savent très bien, ils sont habitués à des choses comme ça et ça ne pose aucun problème. Les questions d'éthique et les questions de confidentialité sont très bien respectées. » (Pi4)

Selon les propos exprimés, le code d'éthique a permis d'assurer une meilleure compréhension des enjeux importants. Les membres des comités sont mieux outillés afin de reconnaître les risques de conflits d'intérêts, ce qui favorise une forme d'autorégulation. La formation consacrée aux dispositions éthiques en participation citoyenne permettrait une connaissance commune des enjeux éthiques et le respect de ces règles. On y retrouve à titre d'exemple le devoir de la personne membre d'un comité d'organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions. On y précise que toute forme de discrimination ne doit être tolérée; que les parties opposées ont le droit d'être entendues. Il est également précisé que dans l'exercice de ses fonctions, la personne membre doit prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans; qu'elle, il ne doit pas confondre les biens du comité avec les siens et ne peut y avoir recours à son profit ou à celui d'un tiers. Elle, il doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses devoirs de citoyenne, citoyen bénévole. Si un conflit d'intérêts survient, réel, apparent ou potentiel, il doit être révélé aux membres du comité qui détermineront collectivement le moment jugé opportun afin que la personne se retire de la discussion et de la décision. Une personne élue a indiqué :

« Heureusement qu'il y a eu la formation [sur le code d'éthique]. Je trouve que ç'a été un plus. Ça donne aussi un argument aux autres du comité pour dire non, non, attention [...] Il voit que le groupe réagit. Ça vient soutenir ce côté-là, le côté éthique. » (G1p2)

Une personne citoyenne a déclaré :

« On nous envoie une fois par année une fiche de confidentialité [à signer]. Je pense que c'est correct. Ce qui se passe dans le comité, c'est dans le comité. » (Pi5)

Les personnes citoyennes des comités indiquent se sentir davantage outillées et semblent plus à même de déterminer collectivement les précautions à prendre lorsque l'une, l'un des leurs pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts ou confronté à un problème d'éthique (réel, apparent ou potentiel) et de faire usage des outils mis à leur disposition. Une personne a expliqué par exemple qu'une, un membre du comité pourrait se trouver dans une situation de conflit d'intérêts parce qu'elle, il exploite un commerce dans la ville. Cette personne doit se retirer si une décision ou un vote doit être pris sur un sujet qui toucherait ses intérêts. On souhaite ainsi maintenir un environnement éthique sain et transparent. Une personne citoyenne a souligné :

« On a signé un formulaire comme quoi on doit respecter certaines choses pour que ça ne dérape pas quand il y a divergence d'opinions, mais ça se fait plutôt bien et respectueusement. Quand c'est clair dès le départ, on ne peut pas avoir de problèmes. On n'a pas eu de situation qui aurait dégénéré. C'est bien compris. En partant, on ne veut pas nuire à la cause, c'est à l'avantage de tout l'monde. » (Pi2)

Nous constatons qu'au cœur de cette sous-condition, la formation éthique et la responsabilité collective sont prégnantes. Le fait de discuter d'éthique par l'entremise d'une formation et d'un engagement formel permet de tabler sur des valeurs partagées et d'habiliter les membres en vue d'agir de manière préventive. La fréquence annuelle rappelle régulièrement l'importance de l'éthique dans le fonctionnement et la crédibilité des comités de participation citoyenne. Inévitablement, des situations ambiguës peuvent survenir et l'habilitation appropriée des comités sur ces questions facilite leur résolution. Une personne citoyenne a expliqué :

« Il y a des valeurs fondamentales auxquelles les membres des comités doivent adhérer. S'ils n'y adhèrent pas, on a un problème. Un comité consultatif, ça ne va pas sur la place publique, ce n'est pas décisionnel. Son interlocuteur, c'est celui de qui il a reçu son mandat. [...] L'indépendance devrait être une des qualités de n'importe quel membre de comité. Il donne son point de vue. C'est une valeur fondamentale. » (Pi5)

Leadership représentatif des valeurs éthiques, mais responsabilité collective

Un facteur de succès énoncé tant par les personnes élues que par les répondantes, répondants citoyens concerne la qualité de la présidence des comités. La personne qui assume la fonction de présidence, ou d'animation dans certains cas, doit démontrer des aptitudes et un savoir-faire pertinent. Sa désignation doit être faite démocratiquement parmi les membres du comité en fonction des compétences en ce domaine. Un respect réciproque et des affinités doivent être démontrés entre cette présidence et les membres du comité. Par exemple, une personne trop autoritaire et s'exprimant brutalement découragerait la participation. Ce leadership doit s'exercer dans une certaine douceur, les personnes sont bénévoles et méritent de la considération. L'expression de l'opinion de chacune, chacun doit être respectée par toutes, tous et la présidente, le président joue un rôle essentiel pour ce faire. La personne désignée à cette fonction doit incarner les valeurs du groupe, rallier ses membres autour du mandat et de la mission confiés au comité et stimuler l'intérêt de les mener à terme. Une personne élue a souligné ceci :

« C'est sûr que dans les ingrédients de succès, c'est d'avoir une personne responsable du comité qui a les aptitudes pour présider. Parce que si la personne ne l'a pas, on a eu des cas où on a dû mettre fin au comité. Alors, un des ingrédients de succès, c'est le leadership de la personne qui préside le comité. » (G1p3)

Des personnes citoyennes ont confié ceci :

« On a eu des problèmes de leadership [...] avant une intervention de la Ville, parce qu'il y avait des gens dans le comité très déterminés. Leur façon de dire était un peu brutale à l'occasion, un peu provocateur. Le leadership a été fracturé à ce moment-là. » (Pi3)

« Le président doit avoir une autorité morale. Pour être efficace, il doit être respecté. [...] C'est normal, parce que sinon on n'y arrivera pas. C'est lui qui gère le trafic. Il doit être soucieux du mandat, rappeler le mandat, être soucieux des échéanciers et laisser à chacun un droit de parole, s'assurer du droit de parole de chacun, que chacun ait eu la chance d'intervenir. Il y a une gestion des profils psychologiques des membres aussi parce qu'il y a des gens qui parlent beaucoup et pas toujours pour dire beaucoup de choses. Ça demande une certaine force psychologique de contrôler des gens, mais ça se passe dans le respect. Il faut que les gens le respectent pour son expertise, pour son autorité morale. Il laisse les gens s'exprimer, mais doit savoir avoir de la *drive* quand il le faut. C'est aussi quelqu'un qui a l'esprit de synthèse, aller à l'essentiel. » (Pi5)

Une mise en garde a été évoquée quant à la tentation d'user de procédés s'apparentant au lobbying afin de faire avancer des projets. Les membres ne doivent pas constater que des décisions sont prises par des moyens de contournement et sans leur concours. Une grande rigueur est attendue des personnes citoyennes, sur ces questions afin de préserver la valeur de l'engagement et du temps consentis par les citoyennes, citoyens. L'une d'elles a mentionné :

« On trouvait qu'un moment donné, il y avait du lobbying qui se faisait. Un peu trop. C'est facile si tu es président. Il faut toujours être prudent quand on est près de l'administration de la Ville. Il faut être très prudent pour que ça ne devienne pas personnel. [...] C'est le comité, ensemble, qui travaille. On n'a pas cette liberté d'aller voir les uns et les autres parce qu'on a de l'influence. » (Pi3)

Le leadership des personnes élues, et plus particulièrement celui du maire de la Ville, a été évoqué de manière consensuelle du côté des répondantes, répondants citoyens. Il donne le bon ton au fonctionnement des comités. Les personnes élues sont ouvertes à la discussion et font preuve de ce qu'une personne répondante a appelé un leadership d'adhésion essentiel à la réussite de la participation citoyenne, c'est-à-dire qu'elles, ils sont présents, à l'écoute, ouverts à la discussion, aux idées et propositions citoyennes. Elles, ils s'expriment avec clarté et démontrent de la reconnaissance pour le travail réalisé. La cohérence de leurs propos à l'égard de la participation citoyenne orientée vers la qualité de vie et de meilleures habitudes de vie par des projets rassembleurs suscitent l'assentiment. Une personne citoyenne a mentionné :

« M. [nom du maire] est à l'écoute de la population et ses valeurs sont environnementales et respectueuses. Je trouve ça bien, on a un bon maire à [nom de la ville]. » (Pi2)

Enfin, des participantes, participants ont mentionné qu'une seconde formation a été développée par les membres citoyens d'un comité portant sur les types de présidences, sur les attitudes nuisant à l'engagement

et celles permettant le déploiement d'une participation dynamique et satisfaisante. Des stratégies d'animation et des exemples de situations conflictuelles sont offerts afin d'outiller les personnes responsables de l'animation ou de la présidence, et afin de sensibiliser les autres membres des comités quant à leur rôle pour le bon fonctionnement des échanges et l'avancement des projets. La présidence ne devrait pas être laissée seule pour dénouer une situation délicate ou encadrer le comportement difficile d'une, un membre. Aussi, des techniques d'animation sont expliquées afin de favoriser l'expression de personnes plus réservées et de contenir d'autres plus volubiles, pour que tous se sentent partie prenante des activités du comité.

Constats dressés

Nous constatons la transversalité de plusieurs sous-conditions telles que la formation et la responsabilité de tout un chacun. Elles jouent un rôle important en matière de leadership et des valeurs éthiques. Il est néanmoins fondamental que les personnes élues et celles assumant les fonctions de présidence incarnent les valeurs et comportements éthiques, qu'elles, ils fassent preuve de cohérence, d'équité et de rigueur quant aux processus établis.

Des enjeux de pouvoir peuvent fréquemment émerger sur différents aspects. Généralement, la participation citoyenne implique une volonté plus ou moins explicite de la part des citoyennes, citoyens d'obtenir davantage de pouvoir, individuel ou collectif. Des citoyennes, citoyens peuvent souhaiter individuellement davantage d'influence sur le pouvoir politique de la Ville concernant des préoccupations personnelles et tenter d'instrumentaliser la participation citoyenne comme moyen de se rapprocher du pouvoir décisionnel de la Ville. Elles, ils reproduisent des comportements s'apparentant au lobbying, alors que la participation citoyenne vise plutôt à élargir la discussion à un plus grand nombre de personnes. Elle contribue ainsi à la diffusion du pouvoir, en invitant les résidentes, résidents à prendre place dans un espace collaboratif qui espère avoir un regard plus global et inclusif des différents aspects du milieu de vie municipale, alimenté par les citoyennes, citoyens et pour les citoyennes, citoyens.

La formation en matière d'éthique et de conflit d'intérêts est nécessaire et permet à toutes, tous d'avoir une connaissance de base commune des enjeux potentiels en participation citoyenne. Elle fait partie des apprentissages utiles permettant de reconnaître des situations pouvant devenir problématiques et d'agir collectivement plus rapidement afin de les éviter et favoriser la réussite des objectifs. Être doté d'un code d'éthique et de déontologie concernant la participation citoyenne locale précise le cadre, la latitude et les limites des dispositifs et propose des moyens d'action transparents. Les personnes appelées à présider ou animer un comité doivent incarner et soutenir les comportements éthiques. Elles, ils veillent à la cohésion du groupe et à la bonne direction des discussions et travaux en fonction des mandats confiés. Les attitudes de pouvoir, le lobbying, et l'intérêt personnel sont identifiés comme des enjeux particulièrement nuisibles dans un contexte de participation citoyenne et doivent être rapidement écartés. Cela dit, si les personnes

en situation de leadership (présidence et personnes élues) ont un rôle particulier à jouer dans la définition d'un climat harmonieux, toutes les personnes membres doivent se savoir concernées et appuyer activement une dynamique de groupe propice à l'avancement des projets.

4.3.3 Mandats clairs, dont les finalités ont du sens

S'il semble évident que la clarté des mandats et des livrables puisse constituer l'une des pierres d'assise de la participation citoyenne, elle soulève néanmoins des interrogations pratiques. Des répondantes, répondants citoyens ont indiqué que les mandats doivent être suffisamment précis pour éviter d'errer et de prendre une mauvaise direction, sans être trop contraignants et empêcher toute initiative pouvant répondre à des besoins. Une personne citoyenne a précisé :

« Le mandat doit avoir été préparé. C'est très important ce travail-là pour bien délimiter la patinoire, c'est quoi qu'on veut de nous. [...] Pour que le travail soit conséquent, efficace. Ça prend un équilibre, il ne faut pas que ce soit trop général, il ne faut pas que ce soit tellement pointu que les gens ont les mains attachées dans le dos. Il y a une marge de manœuvre. Il faut que les objectifs soient assez précis. » (Pi5)

Les mandats interpellent des besoins concrets

Pour que la participation citoyenne ait du sens, plusieurs participantes, participants à la recherche indiquent que l'engagement sollicité doit concerner des réalités et des problématiques concrètes ou des besoins spécifiques afin d'améliorer la vie des citoyennes, citoyens dans la municipalité. Les personnes élues comme les membres citoyennes, citoyens estiment que leur contribution doit conduire à identifier des situations, des problèmes ou des projets qui n'auraient pas été repérés autrement. Leur participation nourrit concrètement les orientations et les actions de la Ville. Être entendus par le maire et les conseillères, conseillers municipaux et constater des résultats tangibles valorise l'engagement des comités de participation citoyenne. Des répondantes, répondants estiment que cette forme d'engagement proposée aux citoyennes, citoyens se veut rassembleuse en invitant autour de la table des personnes intéressées par le sujet ciblé, en leur permettant de discuter de façon approfondie et d'influencer en amont plutôt que de déplorer les décisions prises par la Ville a posteriori. Une contribution utile favorise la proactivité et de meilleures relations entre les citoyennes, citoyens et la Ville, mais également entre les citoyennes, citoyens qui sont alors partie prenante de la qualité de vie de leur milieu. Une contribution qui produit des résultats visibles permet aux personnes de prendre conscience qu'elles ont un pouvoir d'influence bien réel. Si les recommandations ne sont pas toutes retenues, elles doivent néanmoins avoir été écoutées avec attention, considérées et prises en compte. Des personnes citoyennes ont indiqué :

« Ce sont des comités qui sont nés avec les besoins du moment et comme c'était des préoccupations auxquelles les autorités municipales ne s'étaient pas trop, trop intéressées auparavant, la Ville a décidé de consulter les citoyens et d'obtenir leurs idées pour s'attaquer à ces questions-là. Ça été le grand chambardement avec l'arrivée de l'équipe de [nom du

maire]. La participation citoyenne a vraiment pu prendre un véritable essor avec l'arrivée de l'équipe du maire actuel qui a proposé une approche nouvelle [...] Encore faut-il que les citoyens aient une sensation d'être utiles. À [nom de la ville], les citoyens ce n'est pas des gens qui se laissent piler sur les pieds. Et puis non plus, ce ne sont pas des gens qui veulent perdre leur temps à rien faire, puis à faire la plante verte dans des comités honorifiques. » (Pi4)

« L'écoute va favoriser la participation à long terme. Si nos propositions finissent par avoir un aboutissement, différent peut-être de ce qu'on a proposé à l'origine, mais on voit qu'on peut faire avancer des choses, ça c'est une condition qui favorise la participation citoyenne. » (G3p1)

« C'est important que ça donne quelque chose. De voir qu'il y a un retour et que la Ville a pris en considération. [...] Y a des documents qui ont été produits qui ont une valeur pérenne, c'est-à-dire qu'ils sont adoptés et sur le site Internet [de la Ville]. Il y a des traces. Voir les noms aussi de ceux qui ont contribué. Il y a une trace, c'est une reconnaissance. Ça participe au succès du comité. » (Pi5)

Une personne élue a déclaré :

« Je pense que le fait de sentir qu'on est à l'écoute, que le conseil est à l'écoute justement des comités de participation de citoyenne tout ça, je pense que ça va vers la réussite. S'ils voient qu'ils font des recommandations, finalement on prend note. Si on ne va pas de l'avant, c'est sûr qu'un moment donné on va perdre leur intérêt. Je trouve que c'est une richesse justement d'avoir tous ces citoyens-là qui veulent s'impliquer et ils sentent qu'ils contribuent à la vie municipale, à la municipalité, qui vont laisser une trace à travers le temps. » (G1p4)

Les citoyennes, citoyens ont également souligné que la participation citoyenne, si elle doit être utile concrètement au milieu de vie, permet également de faciliter l'intégration de nouvelles résidentes, nouveaux résidents. Elle favorise le réseautage et l'enracinement dans le lieu de vie et, dans certains cas, contribue à briser l'isolement de personnes autrement exclues. Des personnes citoyennes nous indiquaient que le fait de s'engager leur donnait le sentiment de donner davantage de vie aux valeurs qui les animent et que ceci est bénéfique à leur communauté :

« C'est aussi de redonner et de donner une voix à ses valeurs. » (Pi2)

« J'adore ça, j'ai l'impression de faire quelque chose de bien, d'apporter une autre vision, d'être entendue et de faire progresser des choses. » (G2p3)

Les mandats établis doivent donc porter sur des réalités concrètes et des résultats visibles doivent être constatés, sinon la participation se solderait par une perte de temps irritante pour les personnes engagées. La réalisation de projets, qu'importe leur envergure, et la construction de solutions collectives et élaborées en équipe, qui se voient ensuite retenues sont particulièrement valorisantes pour les membres des comités. Elles, ils sentent que leur intervention est utile. Des personnes élues et citoyennes ont indiqué à ce titre que les échanges sont une façon pour les élus, élus d'avoir le pouls de la population, et permettent d'orienter les actions en fonction de la demande des résidentes, résidents. Cette contribution citoyenne à la vie

municipale laisse des traces tangibles et est considérée comme une richesse de ce milieu. Une personne répondante citoyenne nous indiquait :

« On discute de choses qui nous intéressent avec des personnes qui les partagent. » (G2p4)

L'éventail des mandats peut être très varié et porter sur des enjeux environnementaux, culturels, de sécurité et d'aménagement du territoire, mais également plus sociaux, de logements abordables pour les jeunes, pour les personnes vieillissantes rencontrant des baisses de revenus importantes. Une personne participante mentionnait que ce dernier point a été un enjeu dans une administration municipale précédente puisque des personnes compétentes, qui connaissaient bien la ville, ont dû s'expatrier faute de pouvoir se loger à prix raisonnable. Il s'agissait d'une préoccupation très concrète qui a mobilisé la participation de citoyennes, citoyens et de différentes parties prenantes afin de rechercher des solutions et permettre à ces personnes de demeurer là où elles souhaitent vivre. Des personnes répondantes citoyennes nous indiquaient :

« On doit avoir le sentiment qu'on a une utilité et qu'on aboutit à des choses concrètes pour améliorer la vie citoyenne dans la municipalité. » (G3p1)

« On n'est pas là pour faire de la figuration seulement. Ça donne des résultats. Dans les comités, on voit clairement qu'on amène quelque chose. Les élus ne sont pas toujours 100 % d'accord avec ce qu'on recommande, mais on peut vraiment faire pencher la Ville d'un côté, influencer sur les orientations de la Ville avec nos comités. [...] M. le Maire était venu nous voir avec un problème. Et puis, on est arrivé avec des propositions et puis le problème finalement, il s'est réglé. Ben c'est l'fun, c'est super valorisant. Il avait des idées comment le prendre, mais finalement, l'option qui a été retenue, c'est l'option que nous on a proposé. » (G3p2)

« Et puis, que les suggestions, les recommandations, en quelque part, sont retenues, ne sont pas simplement serrées dans la filière 13. » (P14)

Cette sous-condition préalablement identifiée dans le cadre théorique a été abondamment soulignée par les personnes participantes à la recherche, élues et citoyennes. Elles, ils considèrent que ce sont les résultats qui permettent de constater que leur contribution est utile et bénéficie concrètement à leur milieu.

Portée, limite et territoire clairement établis

Il a été maintes fois mentionné par des participantes, participants de la recherche, tant élues, élus que citoyennes, citoyens, l'importance de bien comprendre le cadre normatif permettant la participation citoyenne en contexte municipal. La Loi sur les cités et villes autorise la mise en place de dispositifs consultatifs. Le dispositif de participation citoyenne étudié dans le contexte de cette recherche ne s'inscrit pas dans une dynamique de revendication initiée par des groupes de personnes mécontentes. Il n'est pas non plus créé temporairement en raison d'un problème particulier pour ensuite disparaître une fois ses objectifs atteints. Le modèle observé concerne des comités permanents ayant un mandat spécifique, dont

les membres sont nommés par le conseil municipal. Par cette proximité avec des citoyennes, citoyens, les élues, élus interrogés, maire et conseillères, conseillers municipaux, espèrent élargir la réflexion et promouvoir la qualité de vie et alimenter le dynamisme de la municipalité. Une personne citoyenne a déclaré :

« Si on ne s'implique pas, les autres décident à notre place. [...] Ça permet de faire réaliser aux gens qu'ils ont un pouvoir, que c'est important de faire des propositions. Ça permet de donner notre point de vue, à quoi on s'attend de la Ville et d'être proactifs parce qu'on se sent plus impliqué. » (Pi2)

Il a été souligné à plusieurs reprises, tant par des citoyennes, citoyens que par des élues, élus, que les mandats des comités sont consultatifs en vertu de l'article 70 de la Loi sur les cités et villes, et que, outre les personnes élues, les membres n'ont pas été choisis par l'ensemble des résidentes, résidents pour les représenter. Les comités sont en conséquence investis d'un pouvoir d'influence qui peut alimenter les réflexions et orientations des personnes en autorité au regard de la loi. Il semble que cette limite doit régulièrement être rappelée et qu'elle soit difficile à comprendre ou à accepter par certaines, certains. Il faut en conséquence répéter régulièrement les limites du cadre juridique dans lequel s'inscrit le dispositif de participation citoyenne. Une personne citoyenne nous indiquait :

« Il ne faut pas oublier que nous ne sommes pas élus et nous n'avons pas le mandat de voter des budgets et des règlements, mais nous avons l'oreille des élus. Je n'ai pas d'autre légitimité que celle d'être un payeur de taxes qui habite le territoire de la ville. Je ne me suis pas présenté devant mes concitoyens pour parler en leur nom. » (G3p1)

Des personnes élues ont indiqué :

« La problématique ou la difficulté qu'on a, c'est que les citoyens ne font pas la différence entre la consultation et la décision. Quand ils sont dans ce genre de comités, s'ils font des recommandations, ils pensent que c'est automatiquement accepté par le conseil. Et on a comme l'impression qu'ils réagissent mal quand on leur dit que ce n'est pas faisable, qu'il faut modifier, etc. [...] Quand il y a une proposition ou une consultation et qu'il y a une résolution qui est faite, qui est prise à l'intérieur des comités, les gens ont comme l'impression que c'est décisionnel et quand tu ne passes pas à travers le conseil municipal, ils se sentent mal à l'aise, ils décrochent, ils ne veulent plus participer, ils disent qu'on n'est plus à l'écoute. La distinction entre consultatif et décisionnel, ça, c'est très difficile pour des citoyens. » (G1p5)

« C'est vraiment ça qui est important, ils sont là pour orienter, pas décider. C'est vrai que ce n'est pas facile des fois de leur dire : ben vous n'êtes pas décideurs, mais vous pouvez nous influencer, vous êtes notre regard. [...] En tant que conseiller, des fois les attentes qu'ils ont envers nous sont énormes, énormes. Nous on est un peu le vecteur vers le conseil et vers les décisions, mais on ne peut pas nécessairement seuls prendre une décision. On est un membre du groupe, du conseil municipal, et souvent ces gens-là pense que tout de suite, automatiquement, on y va, on va donner la réponse. Les gens ont beaucoup, beaucoup, beaucoup d'attente envers nous sur les différentes commissions et les comités. » (G1p1)

Une personne citoyenne a tenu à préciser qu'un dispositif consultatif comme un comité de participation citoyenne ne dépend pas de lui-même. Il existe en vertu de la volonté de l'appareil municipal, ajoutant que les élues, élus n'ont pas le droit de déléguer les pouvoirs qui leur ont été confiés légalement, à la suite d'élections les ayant désignés à titre de représentantes, représentants des résidentes, résidents de la municipalité. Afin de donner davantage d'importance à la participation citoyenne, le conseil municipal s'est engagé envers les comités de participation citoyenne que tout dépôt de projet de résolution et de règlements serait inscrit à l'agenda d'une séance publique afin que le conseil municipal se prononce à leur sujet. Une personne élue a indiqué :

« On avait regardé d'un point de vue juridique. On ne peut pas déléguer juridiquement le pouvoir de décider, donc l'entente qu'on a faite avec la population c'est de dire quand vous avez des projets de résolution, projet de règlement, on s'engage à mettre ça à l'agenda d'une séance publique et de se prononcer publiquement là-dessus. » (G1p3)

La méconnaissance des champs de compétences des municipalités a été soulevée par plusieurs personnes. Les différents paliers de décisions, municipal, provincial et fédéral, rendent l'environnement local complexe. Le maire et les conseillères, conseillers d'une ville ne sont pas les seuls à pouvoir intervenir dans certains domaines publics. Ses champs de compétences juridiques et territoriales sont mal connus de la population en général. Il est en conséquence essentiel de chercher, trouver et comprendre collectivement le contexte des mandats énoncés afin d'agir efficacement pour un comité citoyen. L'ensemble des actrices, acteurs d'un comité, personnes élues, citoyennes et employées municipales, apprennent souvent en cours de projet où sont situés les champs de compétences concernés. Une personne citoyenne a expliqué :

« Ça nous permet aussi d'apprendre comment ça fonctionne une municipalité, comprendre certaines décisions. » (Pi2)

Le contexte municipal s'insère dans des structures d'agglomération, régionales et provinciales et certains enjeux et projets touchent des prérogatives parfois partagées, parfois exclusives à d'autres paliers décisionnels. Tout projet d'envergure peut exiger alors des analyses afin de coordonner adéquatement l'ensemble des responsables impliqués dans sa réalisation. Le manque de connaissance des pouvoirs des différents paliers décisionnels suscite parfois des frustrations de la part de citoyennes, citoyens qui attribuent les réponses mitigées ou négatives face à leurs propositions à l'unique résistance des élues, élus, alors que l'ampleur de la demande peut aussi dépasser les limites décisionnelles de la municipalité. Des personnes élues ont noté :

« Gérer l'attente des gens n'est parfois pas évidente. C'est l'attente des gens par rapport à ce qu'on peut amener, les résultats, le processus. On se rend compte que ce n'est pas toujours facile, parfois il faut attendre peut-être un ok du provincial ou du fédéral, parce qu'il y a d'autres paliers de gouvernement qui sont impliqués » (G1p2)

« La Ville, on peut aider, on peut contribuer, mais y a tellement de joueurs et de paliers politiques impliqués. Ça amène une certaine frustration pour les gens qui croient que ça va se régler rapidement leur enjeu. » (G1p3)

Des personnes citoyennes ont indiqué :

« Il y a beaucoup d'acteurs qui doivent intervenir et se coordonner, il y a des ministères et des intérêts privés, il y a plusieurs municipalités. Ça permet de comprendre. » (Pi1)

« Ce dossier-là est régional et le maire est mal placé pour aller faire la morale auprès des autres maires des villes mitoyennes. C'est là que le comité citoyen prend la relève. Il peut aller rencontrer d'autres comités citoyens dans d'autres villes et faire de la sensibilisation. Ce n'est pas que de la consultation, c'est vraiment une synergie entre la participation citoyenne et puis l'atteinte des objectifs de la Ville. C'est plus que de la figuration dans notre affaire. » (Pi4)

Par ailleurs, la mise sur pied de comités locaux de participation citoyenne peut favoriser l'avancement de projet d'envergure régionale en facilitant la communication avec d'autres municipalités et la concertation avec les instances ou les organisations concernées et interpellées par une problématique. Cette structure peut permettre, toujours selon les propos recueillis, de choisir le meilleur levier entre les autorités municipales et le comité citoyen, afin de faire avancer un projet. À titre d'exemple, une personne participante citoyenne expliquait qu'un comité de participation citoyenne peut rédiger un document plus rapidement lors de consultation publique. L'appui du conseil municipal sera alors requis pour transmettre l'avis, mais cette démarche sera moins laborieuse puisqu'elle est issue du groupe de citoyennes, citoyens. Elle a expliqué :

« Le comité citoyen a envoyé des mémoires lors de consultations [d'organismes gouvernementaux]. Ce n'est pas une question de bonne ou de mauvaise volonté, mais souvent les consultations publiques sont décrétées à la dernière minute et laissent très peu de temps pour réagir. Y a de la politiaillerie là-dedans. [...] Ceux qui peuvent réagir, ce sont les comités de citoyens, pas les villes avec les processus de validation formels auxquels elles sont soumises. On le présente [le mémoire] et il est officiellement endossé par le comité [...] de la Ville. On peut donc aller le présenter en disant avoir l'aval du comité de la Ville de [...]. La Ville vote un appui formel par résolution. En procédant de cette manière, on arrive à respecter les délais. Mais ça demande une complicité entre le comité citoyen et l'orientation politique de la Ville. Ça démontre la complémentarité des deux structures. » (Pi4)

Ceci nécessite toutefois une coordination étroite puisque ni le comité ni ses membres ne peuvent se rendre sur la place publique et parler au nom de la Ville. Pour reprendre les termes d'une personne participante, l'interlocuteur et mandataire des comités de participation citoyenne est le conseil municipal. Il faut faire preuve en tout temps, certes d'indépendance en exposant ses points de vue à l'intérieur du comité, mais également de solidarité envers les orientations prises par le comité dans les limites de ses responsabilités.

Nous retenons que la compréhension de la portée et des limites de l'action des comités comme sous-condition a trouvé de nombreux échos dans les propos des citoyennes, citoyens interrogés et porte des enjeux qui invitent à la vigilance, à la communication étroite, à la formation de surcroît pour mieux

comprendre les champs de compétences et trouver les bons chemins afin de réaliser des projets au profit de la communauté.

Source d'apprentissage

Selon notre cadre théorique, nous aurions pu ici présenter la sous-condition traitant des champs de compétence des personnes impliquées. Au fil de nos analyses, il est apparu que le sens de cette sous-condition trouvait davantage de pertinence dans la condition de réussite suivante consacrée à la constitution et au fonctionnement des comités. Nous y reviendrons dans cette section. Un élément important est plutôt apparu portant sur l'occasion qui est donnée, par la participation à des mandats concrets, d'apprendre et de partager, voire faire fructifier, des savoirs. Les commentaires des participantes, participants nous ont permis de remarquer que la pertinence et le défi que représente un mandat doivent être préférablement source de stimulation par les apprentissages collectifs qu'il requiert.

Des formes d'expertises et de nouvelles compétences sont développées à travers l'engagement au sein des comités de participation citoyenne que les citoyennes, citoyens souhaitent mettre à profit et faire fructifier dans de nouveaux projets. Pour être en mesure d'exercer les mandats confiés aux comités, la Ville doit permettre la formation des membres des comités et la rencontre d'actrices, acteurs utiles à leur réalisation, le cas échéant. Ceci peut se réaliser par l'entremise de colloques ou d'échange avec des spécialistes d'une question particulière (la sécurité ferroviaire par exemple), et permettrait selon des membres interrogés d'avoir une vision globale de même calibre que celles des personnes élues, et de participer plus activement à l'atteinte des objectifs. Des membres de comités détiennent des connaissances utiles et pertinentes pour un projet, et le partage de leurs savoirs et de leurs expertises (savoir profane et savoir expert) avec le groupe est souligné comme étant d'une grande importance pour accroître la qualité et la pertinence des propositions. Une compréhension par l'ensemble des membres des divers aspects des enjeux et des projets permet de réaliser un travail approfondi. Les membres sont mieux à même de trouver ensemble quelle contribution elles, ils sont en mesure d'apporter afin de réaliser du travail de terrain, transmettre de l'information et sensibiliser d'autres personnes, le cas échéant. Chaque personne possède un bagage qui, combiné à celui des autres membres, permet d'évoluer collectivement en amenant les personnes à discuter et à réfléchir ensemble aux différentes dimensions des projets. Une personne citoyenne a indiqué :

« C'est stimulant de savoir qu'on va apprendre et c'est important de consacrer du temps à ça. » G2p4

Les personnes élues ont également exprimé leur grande satisfaction des apprentissages acquis au contact des citoyennes, citoyens engagés en participation citoyenne. C'est dans la pratique et la réalisation de projet que les meilleures possibilités et les limites de chacune, chacun sont explorées et enrichissent les

activités subséquentes. La participation citoyenne permet également aux participantes, participants de mieux comprendre comment fonctionne une municipalité et d'en témoigner dans leur entourage. Ce qui est constaté par de nombreuses personnes au cours de la recherche est que tous apprennent de cette participation, même les élues, élus et employées, employés municipaux. Une personne citoyenne a remarqué :

« Il faut que la Ville parle vraiment clairement du projet puis des limites. Puis en même temps, ils ne savent pas toujours tout. C'est à mesure que tu le vis. Les choses se développent autour et ça change le projet. [...] Eux aussi, ils ont des connaissances, mais il y a des choses qu'ils peuvent apprendre à mesure que le projet avance. Il peut arriver des changements » (Pi3)

Une personne élue a indiqué :

« La participation citoyenne c'est extraordinaire parce que vraiment, ça rayonne auprès des gens et de la Ville. C'est vraiment un beau lien, ce qui amène une saveur et une orientation. [...] C'est extraordinaire comme situation et on évolue beaucoup avec le citoyen grâce à la participation citoyenne. Moi j'ai beaucoup appris de ça. [...] Pendant la pandémie, on ne pouvait pas travailler [sur le comité de participation citoyenne], on était sur les urgences. De leur côté, ils [les citoyens du comité] ont travaillé, ils ont fait avancer des dossiers. C'est pour montrer comment le citoyen est intéressé, veut donner à sa Ville et laisser sa saveur personnelle aussi, permettre une avancée pour sa Ville. » (G1p1)

Cette sous-condition mettant en avant la satisfaction que procure l'acquisition de nouveaux savoirs n'avait pas été identifiée initialement. Elle est ressortie à plusieurs reprises au cours des entretiens. Les personnes se disent enthousiastes d'apprendre davantage sur le fonctionnement de la municipalité et sur les moyens à mettre en œuvre afin de réaliser leurs projets. Elles, ils se disent satisfaits de la possibilité d'apprendre des uns et des autres. Les répondantes, répondants ont entre autres mentionné mieux comprendre les divers champs de compétences régionaux (qui peuvent nécessiter alors l'élargissement des collaborations au-delà de la municipalité dans l'avancement de projets); le financement et la gestion des déchets (dans une perspective de réduction); le fonctionnement du système ferroviaire, des contenus chimiques transportés et des risques encourus; et les procédures et enjeux d'une consultation publique. En filigrane, les compétences et expertises qui peuvent être mobilisées côtoient les savoirs et expériences profanes qui conservent toute leur légitimité.

Constats dressés

Un comité doit poursuivre un mandat bien formulé qui a une visée concrète pour la communauté. Il peut être utile que ses membres contribuent à l'élaboration de la formulation pour s'approprier davantage les termes mêmes de ce mandat. Il ne suffit pas que celui-ci apparaisse clair aux yeux des élues, élus, il doit être compris dans sa portée et dans ses limites par l'ensemble des membres et susciter de l'unité afin de diminuer les risques de voir émerger des tensions, de l'insatisfaction et de rater la cible. Il peut être difficile d'anticiper l'ensemble des paramètres et le nombre d'instances ou d'organismes qui devront être impliqués

dans la réalisation d'un projet. La réalisation concrète de projet est une source importante d'apprentissage, de partage de savoirs et de satisfaction. Il faut néanmoins l'emploi d'une communication claire et transparente face à la déception qui peut être exprimée lors d'obstacle ou de revers dans un projet.

4.3.4 Constitution et fonctionnement des comités

Cette dernière section rassemble des conditions de réussite relevées lors des entretiens reliées à la vie et à l'organisation interne des comités. Les personnes davantage susceptibles de participer; les intérêts et les compétences mises à contribution; les attentes suscitées; l'intégration et la formation des membres des comités; les préoccupations de représentativité dans le recrutement, la sélection des personnes le cas échéant, et l'organisation générale, mais également les dispositions dans un contexte pandémique y ont été évoquées.

Champs de compétences des personnes impliquées

La présence d'expertes, experts ou de spécialistes dans certains domaines peut être d'une grande pertinence dans le développement de savoirs nécessaires à l'évolution et à la réalisation des objectifs de certains comités. Cependant, les champs de compétences et d'action de chacune des personnes impliquées doivent être bien connus de tous les membres du comité, incluant les personnes élues et employées municipales présentes aux rencontres. Des personnes élues et citoyennes ont exprimé une vive satisfaction d'être ainsi en contact avec des personnes et des savoirs qu'elles, ils n'auraient peut-être pas eu l'occasion de rencontrer autrement. Des personnes citoyennes ont indiqué :

« Ça prend de l'expertise et surtout du gros bon sens. » (G2p3)

« Ils ont lancé un appel de candidatures public. Parmi les gens qui étaient intéressés à participer, les candidatures les plus pertinentes, soit en termes d'intérêt, soit en termes professionnels, soit en termes de contribution, de pertinence, ont été retenues. [...] Même si toutes les personnes sont bénévoles, il faut avoir cette sensibilité d'aller chercher des compétences. » (Pi4)

Nous avons identifié trois types de champs de compétences internes aux comités tirés des échanges. En premier lieu, la personne élue siégeant à un comité de participation citoyenne est investie de compétences politiques inscrites dans un cadre juridique déterminé par les lois de l'état québécois. Elle n'est pas seule à prendre une décision, mais agit comme un intermédiaire entre la population et le conseil municipal. Aucun membre du conseil municipal n'est autorisé à agir individuellement. Les réponses de ce dernier à des recommandations citoyennes doivent être soumises au conseil. Cette compréhension du rôle et des pouvoirs des personnes élues semble parfois difficile à intégrer par des citoyennes, citoyens qui nourrissent des attentes importantes envers elles. Des élues, élus ont insisté sur le fait qu'elles-mêmes, eux-mêmes

apprennent souvent les limites de leur pouvoir et de leur influence en même temps. Une personne élue s'est exprimée ainsi et résumait bien les propos de plusieurs à ce sujet :

« En tant que conseillers, des fois les attentes qu'ils [les citoyennes, citoyens] ont envers nous sont énormes, énormes [...] et lorsque des difficultés sont soulevées, ça suscite parfois de la frustration. » (G1p1)

Une personne citoyenne a indiqué que lorsque des considérations politiques surviennent dans certains projets, il est de la responsabilité des personnes élues d'y veiller et non aux citoyennes, citoyens. Elles doivent cependant les expliquer afin de tendre vers une compréhension commune des paramètres en présence. Des répondantes, répondants ont mentionné l'exemple de la réduction des déchets et de la pertinence de faire valoir l'économie potentielle du coût du ramassage des ordures ménagères. Les personnes élues ont dû expliquer que le financement de ce service, sous la juridiction de l'agglomération, est relié à la valeur foncière et non à la quantité de déchets ramassés. Elles, ils ont indiqué qu'il n'était pas impossible de changer certaines choses à cet égard, mais ceci prendra du temps et des représentations auprès des autorités responsables.

Le deuxième champ de compétence interne identifié concerne les personnes fonctionnaires en soutien aux différents comités. Ceux-ci détiennent des connaissances et compétences davantage organisationnelles et réglementaires de l'environnement municipal. Elles permettent le lien avec les différents services de la Ville et valident la faisabilité des projets en vertu des règles, politiques et lois, le cas échéant. La qualité et la pertinence de cette présence facilitante ont été mentionnées à plusieurs reprises à ce propos, permettant de rectifier des informations erronées ou d'expliquer au besoin certaines contraintes réglementaires ou légales. Une personne élue a mentionné :

« Le fait d'avoir des fonctionnaires dans nos comités, je trouve que c'est un bien précieux, parce oui les élus on est là, on écoute nos citoyens, on veut avancer des choses, mais il y a des choses qui sont faisables, il y a des réglementations, il y a des choses à gérer ou à vérifier ou à valider et ces personnes-là nous amène ces bémols-là. » (G1p2)

Le troisième champ de compétences interne regroupe quant à lui les diverses contributions apportées par les citoyennes, citoyens qui se joignent au dispositif de participation avec des bagages expérientiels et professionnels variés. Une personne citoyenne a mentionné que ce sont les aptitudes des personnes qui devraient déterminer les responsabilités confiées, toujours en concertation avec les membres du comité et dans le respect des règles établies par le groupe. On peut penser à la capacité de présider ou d'animer les rencontres des comités ou l'aptitude à explorer les aspects juridiques d'un projet. Une personne ayant déjà de l'expérience à la présidence pourrait être appelée à exercer ses compétences au profit du comité, comme une personne versée en matière juridique saura davantage reconnaître des enjeux légaux et les expliquer à ses collègues. Des personnes citoyennes ont indiqué :

« Si un membre est habile pour s'adresser au public, alors si un projet nécessite une prise de parole publique, c'est cette personne qui a les aptitudes qui devrait être désignée, et même chose pour la personne qui a le fauteuil de président. » (Pi3)

« La composition a un impact. Je suis très agréablement impressionné par la qualité des gens qui font partie du comité. Les gens qui sont nommés et qui font partie de ce comité, ont été en quelque sorte triés sur le volet, apportent une véritable expertise. [...] » (Pi4)

Comme mentionné précédemment, cette sous-condition tirée du corpus théorique s'accorde mieux sous la condition de réussite élaborant sur la vie interne des comités de participation citoyenne. La mise en valeur et en action de diverses compétences n'est certes pas sans enjeux, il s'agit en effet de mettre en dialogue des manières différentes d'aborder l'environnement. La personne issue du milieu juridique sera probablement naturellement attentive aux dispositions légales, celle provenant du milieu des services sociaux mettra certainement les conditions humaines en valeur et celle œuvrant en génie souhaitera éventuellement voir des projets minutieusement structurés.

Disponibilité et ressources personnelles

Selon plusieurs répondantes, répondants, le niveau d'instruction élevé et l'aisance financière sont mentionnés comme des facteurs facilitant la participation citoyenne. Selon elles, eux, les personnes vivant une situation de précarité n'ont pas nécessairement la disponibilité requise pour offrir une contribution. De plus, une participation régulière requiert du temps, ce qui expliquerait la présence de nombreuses personnes retraitées, mais n'exclut pas la participation de personnes plus jeunes, actives sur le marché du travail.

Une autre variable mentionnée pouvant influencer la disponibilité des citoyennes, citoyens concerne le fait d'avoir des enfants qui, combiné avec le travail à temps plein, est moins propice à la participation citoyenne, du moins pour un temps. Les parents accompagnent leurs jeunes dans leurs activités et s'impliquent davantage, le cas échéant, dans les structures du secteur des loisirs (scouts, équipes sportives, activités artistiques, etc.) et l'école (conseil d'établissement, conseil de parents, bibliothèque, etc.). Une personne citoyenne a expliqué :

« Un élément qui a favorisé ma participation est en dehors des conditions de la Ville. J'ai pris ma retraite. J'avais un travail accaparant, qui me demandait énormément d'heures. Je n'avais pas beaucoup de disponibilité mentale en plus d'avoir une famille à élever. » (G3p1)

Étant donné qu'il s'agit d'engagement bénévole, une personne soulignait l'importance de s'adapter aux disponibilités et aux agendas des membres qui même en cas d'absence à une réunion reçoivent la documentation, en prennent connaissance et peuvent transmettre leurs commentaires et partager leurs idées.

Ce point soulevé par les répondantes, répondants vient enrichir les sous-conditions initialement identifiées. Il touche les conditions socioéconomiques des citoyennes, citoyens ainsi que le temps variable pouvant être consacré à un engagement bénévole aussi utile puisse-t-il être.

Formation, outils d'information et d'intégration

Des participantes, participants ont remarqué que les membres de comités de participation citoyenne n'arrivent pas tous avec un même bagage et une égale connaissance du fonctionnement d'un comité, de l'expérience de la délibération, de la prise de parole, de la négociation et de la prise de décision. Certaines, certains ont, dans leur vie professionnelle, acquis des savoirs en ce domaine et savent se comporter dans le respect des règles généralement admises dans ces circonstances, alors que d'autres doivent apprendre ces modes de fonctionnement. Une personne répondante citoyenne recommandait qu'une procédure d'accueil soit déployée dès l'arrivée d'une nouvelle, un nouveau membre expliquant le fonctionnement général des comités, le contexte normatif dans lequel la participation citoyenne évolue, ainsi que des zones grises peuvent apparaître dans les projets. Tout le monde apprend en même temps. Les personnes doivent être informées très tôt du code d'éthique en vigueur concernant la participation citoyenne, du fonctionnement du comité, ses objectifs, etc. pour avoir en main un portrait plus clair de ce qui est réalisé. Une personne citoyenne a précisé :

« Une fois par mois, ce n'est pas beaucoup pour réaliser des projets et pour se rendre compte que ça peut fonctionner différemment [que les expériences personnelles antérieures]. Une Ville n'est pas une statue rigide et il peut arriver des changements, ou que des orientations se précisent. » (Pi3)

Des personnes participantes à la recherche, élues et citoyennes, ont mentionné que des formations ont été développées et dispensées par des citoyennes, citoyens bénévoles portant sur le code d'éthique de la participation citoyenne, élaboré par des citoyennes, citoyens et adopté par la Ville, sur la tenue des assemblées, sur la gestion de personnes difficiles, sur le rôle et les styles de présidences, et du rôle du groupe dans des situations conflictuelles. On y propose des outils d'animation afin que le déroulement des échanges soit harmonieux et favorise le sentiment d'appartenance au groupe, ce qui est très important, de l'avis de répondantes, répondants citoyens. Différentes techniques sont abordées afin que les membres des comités participent activement au bon fonctionnement de leurs assemblées. Une personne citoyenne précisait toutefois que bien que ces procédures doivent être mieux connues, elles ne doivent pas non plus être rigides et réduire au silence les personnes ne les maîtrisant pas. D'autres résumant ainsi :

« Ce n'est pas tout l'univers qui a acquis dans la vie professionnelle ou autre des bases par exemple d'animation de groupe, de techniques d'animation de groupe. Y a beaucoup de gens qui n'ont jamais fait ça de leur vie. Alors, c'est bien qu'il y ait un encadrement, une formation, puis qu'il y ait un soutien concret de la Ville. » (G3p1)

« La procédure devrait être connue, à mon avis, et assouplie, mais connue. » (Pi3)

Ensuite, il est souligné à juste titre que les personnes qui s'engagent en participation citoyenne doivent démontrer de l'intérêt pour le mandat et présenter un minimum de connaissance à son sujet. Les personnes qui se joignent en cours de route doivent être informées de l'historique général du comité, sans toutefois trop alourdir l'avancement des projets en cours. Une personne a jugé lourd de devoir trop souvent revenir en arrière, d'expliquer ce qui s'est passé auparavant et de perdre du temps dans le démarrage ou l'avancement de nouveaux projets.

Cette sous-condition met en évidence que la diversité des profils des citoyennes, citoyens constitue un avantage, mais que des efforts doivent être consentis afin de faciliter l'intégration de chacune, chacun et de les outiller pour qu'elles, ils puissent participer activement dans leur comité.

Mode de recrutement, de sélection et représentativité

Au cours des groupes de discussion et des entretiens individuels, les répondantes, répondants ont abordé de manière relativement superficielle les modes de recrutement. Plusieurs citoyennes, citoyens ont indiqué avoir répondu à un appel lancé dans le journal local par la Ville. Elles, ils indiquent avoir transmis une lettre d'intention et un bref curriculum vitae. Une personne a mentionné que le bouche-à-oreille peut aussi être une source de recrutement. Des personnes citoyennes ont mentionné :

« Cette publicité dans le journal a accroché mon œil au bon moment. » (G3p1)

« C'était via le journal local. On s'inscrivait et on donnait une lettre de motivation. Il faut voir aussi plus large par d'autres moyens, d'autres réseaux que le journal local [...] l'invitation à participer ou le bouche-à-oreille aussi. » (Pi2)

Les personnes élues ont spécifié que le taux de réponse à ces communiqués est généralement élevé et que les sièges vacants sont comblés sans difficulté. Des comités favorisent une forme d'entrevue préalable afin d'expliquer leur fonctionnement et de s'enquérir des connaissances des candidates, candidats sur le sujet, mais surtout de l'intérêt à y œuvrer. Cependant, une personne élue a indiqué qu'il faut parfois aider le hasard afin de favoriser une diversité de citoyennes, citoyens. L'exemple des arts a été évoqué où des efforts ont été consentis afin que divers secteurs du domaine soient inclus en plus des arts visuels qui semblent d'emblée très présents. Le comité souhaitait que les milieux de la littérature et du théâtre notamment soient également représentés. Des personnes avec des compétences spécifiques utiles aux travaux et objectifs du comité peuvent alors être approchées et intégrées par cooptation afin de compléter un comité. Des sièges demeurent parfois intentionnellement vacants afin de prendre le temps de recruter des personnes représentant mieux la diversité de la population. Il peut aussi arriver que des candidatures soient sollicitées afin d'obtenir des profils particuliers qui enrichiront la dynamique générale du groupe. Dans

ces cas, la ou les candidatures sont soumises au comité qui recommandera ou non l'intégration de la ou des personnes. Une personne élue a précisé :

« Plus difficile d'aller chercher certains milieux. Mais à force, avec le temps on réussit à voir que justement à [nom de la ville], on a une richesse d'artistes dans tous les domaines. » (G1p4)

La diversité des profils a été soulignée comme un avantage en favorisant des discussions plus riches, l'identification de différentes facettes et l'émergence de propositions plus pertinentes. Il faut cependant que ces pratiques soient explicites afin que toute apparence d'iniquité, de favoritisme et d'intérêt personnels soit écartée. Toutes les personnes membres de l'un ou l'autre des comités de participation citoyenne sont formellement nommées à ce titre par voie de résolution par le conseil municipal. Une personne citoyenne a indiqué :

« Dans notre comité, on a de toutes les générations. Je trouve ça vraiment agréable parce que dans le fond on a des points de vue différents. Quand les gens sont d'un même contexte, la perspective est un peu plus étroite, si on peut dire. On a des points de vue différents avec des réalités différentes. Ça permet d'explorer plus large. [...] Ça serait l'un d'avoir quelqu'un qui n'est pas sensibilisé par l'environnement pour savoir pourquoi cette personne-là n'adhère pas. Pourquoi elle ne veut pas embarquer, qu'est-ce qui la bloque. Pour voir les solutions pour les rejoindre. Ce qui est l'un, on a des gens d'affaires qui sont là, des conseillères municipales qui font aussi partie d'autres comités. On a d'autres perspectives. Ça amène des choses extérieures qu'on n'avait pas pensées, qui pourraient alimenter de nouveaux sujets, d'autres perspectives, qui nous permettent d'arriver à d'autres solutions ou d'autres propositions. » (Pi2)

Il nous apparaît intéressant de constater que de l'avis des citoyennes, citoyens impliqués en participation citoyenne, il importe que les appels à participation soient largement distribués et que la représentativité de l'ensemble et de la diversité de la population soient prises en compte. Si d'un point de vue théorique ce fonctionnement apparaît plus démocratique, dans sa pratique, il nécessite de la vigilance afin d'éviter qu'une personne ou un groupe d'intérêt monopolise et détourne à son profit les travaux d'un comité.

Organisation interne des comités

Il ressort des échanges que la dynamique de groupe est importante pour s'engager à long terme, et que les échanges doivent se dérouler dans un climat de bienveillance réciproque, nous l'avons traité dans une section précédente. Il importe de souligner une contribution particulière de cette recherche portant sur l'organisation interne des comités. Nous avons vu précédemment que les participantes, participants soulignent l'importance qu'elles, ils accordent à la qualité de l'animation et de la présidence du groupe qui donne le ton, aide à garder le cap et veille à une juste répartition de la parole. Un comité n'a pas souhaité qu'une présidence soit désignée et fonctionne avec une animation en alternance pour chaque rencontre. Sans obligation, les membres sont invités à prendre part à leur tour à l'animation d'une rencontre. Elles, ils

sont alors responsables de l'élaboration de l'ordre du jour de cette rencontre, de l'animation de cette dernière et des suivis requis, le cas échéant. Elles, ils exercent ou développent ainsi des habiletés.

Les propos recueillis révèlent ensuite le souci qui doit être accordé au nombre optimal de personnes siégeant à un comité, qui peut différer de l'un à l'autre. L'absentéisme peut être un irritant et une personne citoyenne a exprimé le regret qu'il y ait des réticences à en faire la remarque auprès des personnes concernées, à intervenir ou à vérifier le réel intérêt de ces personnes en raison, selon elle, du seul statut de bénévole. Des règles devraient alors être précisées à ce propos puisqu'une personne occupant un siège, mais qui ne participe peu ou pas manque à son engagement, apporte peu au groupe et suscite du mécontentement chez celles, ceux qui font preuve d'assiduité, qui désirent voir les propositions et les projets avancer. Une personne citoyenne s'est exprimée ainsi :

« Un comité, ce n'est pas deux personnes, et c'est difficilement trois personnes. C'est un groupe qui est suffisamment nombreux pour pouvoir se contester et être capable de prendre des décisions qui ne sont pas d'une seule personne. » (G3p3)

Un nombre trop élevé de membres peut alourdir les échanges et ralentir la progression du groupe. Un groupe constitué d'au plus une dizaine de personnes est considéré comme ayant la taille optimale. En pratique, chaque groupe doit déterminer ce nombre en fonction de son fonctionnement et de ses objectifs. Une personne a également indiqué que le code Morin ne devrait être utile que pour les règles de base légitimant les décisions. Il ne devrait pas être nécessaire dans les travaux courants. Les tours de parole doivent être respectés et une attention doit être accordée afin d'éviter les monologues ou même le dialogue entre seulement deux membres. Des personnes citoyennes ont indiqué :

« Le nombre est important parce que quand on n'est pas assez, ça fait deux personnes qui se parlent. Quand y en a trop, bien j'ai en tête la fameuse mission qui a pris six mois avant de la pondre. Faut pas qu'il y ait trop [de personnes] et qu'on mène la réunion avec le Code Morin. » (G3p2)

« Il faut respecter les tours de parole au moins, parce que ça devient qu'on ne se sent plus impliqué dans l'histoire. » (Pi3)

Des personnes participantes citoyennes ont mentionné que la mise sur pied de sous-comités auquel on confie un mandat précis peut permettre de débayer ou de creuser des sujets, de préparer des dossiers et de rédiger des documents ou rapports soumis ensuite au comité. Cette façon de procéder permet dans certains cas de faire avancer des projets plus rapidement et plus efficacement en partageant la tâche dans un contexte où les rencontres sont généralement mensuelles et durent environ deux heures. Une fois le document avalisé par le comité lui-même, il peut alors être présenté formellement aux autorités municipales. Une personne citoyenne a néanmoins exprimé une mise en garde du fait que ces sous-comités doivent maintenir une étroite collaboration avec le comité lui-même. Des conflits peuvent survenir si le sous-comité

choisit ou persévère dans une orientation qui n'est pas partagée par l'ensemble du groupe. Également, les personnes qui ne sont pas membres du sous-comité peuvent se sentir moins partie prenante de la décision. Une personne citoyenne a expliqué :

« Des fois, faire un petit comité ou des comités ad hoc, ça fait de la division dans le grand comité. » (Pi3)

Enfin, nous l'avons évoqué précédemment, la présence d'une personne élue, conseillère, conseiller ou maire, et d'une personne employée municipale a été à maintes reprises soulignées comme favorable, assurant le lien entre le comité, le conseil municipal et la Ville. Ces personnes facilitent la préparation des rencontres, l'élaboration des propositions d'ordre du jour, la préparation d'information et de documentation, le cas échéant, et la rédaction des procès-verbaux. Les personnes élues et la personne responsable de la logistique s'informent auprès des membres sur l'organisation générale de leur comité, ce qui permet d'exprimer des souhaits et de suggérer des améliorations. Si des personnes disposent de plus de temps et acceptent volontiers des digressions occasionnelles, d'autres souhaitent que le temps imparti soit employé de façon optimale. Un juste équilibre doit alors être aménagé par l'ensemble du groupe entre le rythme et l'avancement des projets et la dimension sociale précieuse pour plusieurs dans un contexte d'engagement bénévole.

Les membres d'un comité de participation citoyenne démontrent ainsi leur intérêt pour une organisation à la fois souple et structurée. Elles, ils sont sensibles à ces questions, conscients qu'elles jouent un rôle notable dans le plaisir de participer et l'atteinte des objectifs. Les membres semblent enfin se montrer aptes à apporter des recommandations favorisant de meilleures pratiques.

Participation citoyenne virtuelle en mode COVID-19

La Ville avait cessé toutes les activités de participation citoyenne en mars 2020, tel qu'imposé par les autorités gouvernementales provinciales et recommandé par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Néanmoins, les comités de participation citoyenne ont pu reprendre certaines de leurs activités en mode virtuel au cours de l'automne 2020. Nous ne pouvions ignorer cette nouvelle réalité dans la sphère de la participation citoyenne et avons demandé les impressions des personnes après quelques mois d'utilisation d'une plateforme numérique en participation citoyenne. Selon les propos recueillis, la démonstration a été faite que ce mode peut fonctionner, mais qu'il comporte des limites importantes et ne saurait, selon la plupart, devenir un mode exclusif et permanent. Une personne citoyenne a indiqué :

« Ça peut fonctionner, mais ç'a ses limites. Je dirais heureusement, la pandémie actuelle arrive avec des moyens technologiques qui nous permettent de quand même avoir une dynamique de groupe, malgré tout. Mais, ç'a ses limites. [...] Les relations avec les gens par Zoom c'est bien, mais ce n'est pas pareil. » (G3p1)

Plusieurs personnes citoyennes ont salué le fait d'avoir été consultées par les personnes élues et une personne employée de la Ville avant de relancer les comités par l'entremise d'une plateforme virtuelle. Les membres ont été accompagnés afin d'assurer une certaine aisance dans l'utilisation de la plateforme. L'Internet haute vitesse est nécessaire au fonctionnement de ces outils numériques et constitue dans ce contexte une condition de participation. Ce moyen n'est pas à la portée de toutes, tous et a nécessité des aménagements pour les membres qui n'y avaient pas accès. En effet, la couverture Internet haute vitesse n'est pas uniforme, même en région montréalaise. Dans un cas, le téléphone a été employé, mais il comporte des désagréments puisqu'il n'y a aucun contact visuel. Une salle aménagée d'un ordinateur à l'hôtel de ville respectant les consignes sanitaires a été mise à la disposition d'une personne qui est privée d'Internet haute vitesse. Cette fracture numérique bien réelle n'était pas, à ce moment, réservée aux régions éloignées. Des répondantes, répondants ont insisté sur l'importance d'offrir des moyens alternatifs afin de ne désavantager personne.

Les avis demeurent partagés quant au fonctionnement des comités de participation citoyenne à distance et en virtuel. Si certaines personnes lui trouvent plusieurs avantages et ont souhaité que leurs activités participatives reprennent plus rapidement par ce mode, la plupart ont souhaité que ce ne soit qu'une solution temporaire et avaient hâte de retrouver le contact en présentiel. Toutes les personnes interrogées se sont dites heureuses que ce moyen ait été mis à la disposition des comités afin de reprendre leurs rencontres. Sans cela, la participation citoyenne aurait été complètement interrompue durant les mesures de confinement. Des personnes citoyennes ont indiqué :

« Par visioconférence, on manque la partie du message non verbal. Par contre, si ça n'existait pas, dans le contexte de la pandémie, si ces technologies n'existaient pas, bien ça ferait un an qu'on ne se serait pas vu, qu'on n'aurait rien avancé, qu'il ne se serait rien passé. » (G3p2)

« C'est plus difficile à mon avis d'appliquer la démocratie avec le Zoom. [...] Personnellement, je me questionne sur l'après. Moi, je fonctionne avec des liens. Travailler ensemble. [...] C'est un plus, on a pu réaliser des choses quand même. On est fier de ça parce que ce n'est quand même pas facile à faire. Mais des gens n'ont pas encore développé la chaleur, même si t'es devant un écran, ce n'est pas la télévision. Les gens sont là et il faut les accueillir. » (Pi3)

Parmi les avantages mentionnés, les moyens technologiques disponibles laissent place à une dynamique de groupe, bien qu'elle n'égale pas celle qui peut se déployer dans une salle. Le retour des rencontres en mode virtuel a contribué à réduire l'isolement imposé par la pandémie, notamment pour les personnes âgées. De même, elle permettait la participation de personnes immunosupprimées, ou vivant avec un handicap, qui peuvent alors contribuer aux discussions sans risque, tout en entretenant un lien social. Pour les travailleuses, travailleurs et les parents, les rencontres virtuelles sont facilitantes notamment en réduisant le temps requis pour les déplacements entre les occupations personnelles, professionnelles et la participation. L'aspect écologique a enfin été évoqué du fait que les personnes ne se déplacent plus en

voiture pour se rendre au lieu de rencontre. En ce qui concerne l'assiduité, les personnes sont ponctuelles, le travail est plus efficace et les rencontres plus courtes. Des personnes citoyennes ont expliqué :

« Pour certains types de participants, par exemple sur mon comité, il y a quelques jeunes femmes qui ont des enfants. Le Zoom, à l'occasion, peut favoriser leur participation. Le fait de ne pas être obligées de sortir de la maison, de voir avec le conjoint, puis tout ça. La pandémie a fait la preuve que ça pouvait marcher. J'ai l'impression qu'après la pandémie, on va peut-être retenir certaines choses. » (G3p1)

« Pour les familles, le temps est compté, c'est une belle solution. Ça ouvre des plages horaires. Je trouve ça l'fun, c'est moins protocolaire. Ça permet de développer une façon de côtoyer d'autres citoyens dans un esprit relaxe. Tout l'monde est plus à l'aise de prendre la parole. » (Pi2)

Par nature, la participation, toujours selon des propos recueillis, s'appuie sur le dialogue et l'échange d'idées, et les plateformes numériques comportent des limites à ce propos. De l'avis de certaines citoyennes, certains citoyens, elles permettent strictement un échange technique d'information, mais réduisent le partage d'idées et de discussions. Ces plateformes numériques comportent également des imperfections, par exemple les bris de communication, qui suscitent de la frustration. Le fait que toutes, tous ne sont pas à l'aise avec les technologies a enfin été soulevé. Une personne citoyenne s'est exprimée ainsi :

« C'est un peu pénible parce que par nature, la participation citoyenne c'est une participation qui s'exerce par le dialogue, par l'échange d'idées. Là, les plateformes Zoom, c'est bien beau, mais ç'a ses limites au niveau des échanges. Au fond, ce que ça facilite c'est strictement un échange d'information. Mais beaucoup moins un partage d'idées, puis de discussions comme ça se ferait beaucoup plus spontanément autour d'une table. Sans compter les imperfections techniques de ces systèmes-là. » (Pi4)

En présence autour d'une même table, davantage d'informations informelles, non sans importance, peuvent circuler. Également, en mode virtuel, le contact humain est moins évident, alors qu'il joue un rôle important dans la motivation à participer bénévolement. Il semble par ailleurs que le fait de se connaître préalablement soit facilitant lors du passage en mode virtuel. Commencer de nouvelles relations pourrait s'avérer plus difficile. Des répondantes, répondants ont indiqué avoir joint leur comité durant la pandémie et qu'elles, ils s'en montrent néanmoins satisfaits dans les circonstances. Reprendre les rencontres et poursuivre les projets en cours a semblé aisé, mais on s'interroge sur la faisabilité de la mise en œuvre de nouveaux projets dans le contexte où la distanciation physique demeurerait le meilleur gage de sécurité sanitaire. Une personne citoyenne a mentionné :

« On a réussi à avancer des dossiers. Si je pense à notre comité à nous, je pense qu'une grande partie de ça c'est qu'on se connaissait avant. On avait travaillé ensemble avant. On avait fait des projets, on avait fait des sous-comités, monté des trucs. Donc, c'est une continuation, mais partir de zéro et débarquer [dans un nouveau comité], moi j'aurais de la

misère. [...] Ça facilite la communication, mais pas toujours. Les discussions informelles sont plus difficiles. » (G3p2)

Bien que ces moyens soient essentiellement accessibles dans un contexte urbain, il semble clair que pour certaines, certains, ces technologies seront encore largement utilisées à la suite de la pandémie puisqu'elles apportent des bénéfices. Par exemple, elles pourraient contribuer à l'élargissement des profils de participantes, participants dont la mobilité est réduite en raison d'un handicap ou permettre à des personnes en voyage prolongé de poursuivre leur participation.

Pour d'autres, choisir de pérenniser l'utilisation de ces systèmes dans les organisations risque de s'avérer catastrophique, particulièrement en participation citoyenne, en raison des limites importantes que comporte ce mode de fonctionnement, tant d'un point de vue humain qu'organisationnel. Si les technologies permettent d'inclure de nouvelles personnes, elles en excluent d'autres. Selon ces personnes, ces instruments numériques sont des moyens palliatifs et le présentiel constitue une condition essentielle au bon fonctionnement général de la participation citoyenne. Des personnes citoyennes ont expliqué :

« Je pense que la chaleur humaine là-dedans se communique moins facilement. Ça c'est un problème, parce que ça en prend de la chaleur humaine pour être capable de communiquer de façon sereine à l'intérieur d'un comité. S'il n'y a pas de chaleur humaine, de sentiment d'appartenance, si de temps en temps on n'est pas capable de se donner une tape dans l'dos quand celui à côté de nous a sorti quelque chose de bon, bien ça manque. » (G3p3)

« L'intérêt de la participation citoyenne est le contact social, ce que les membres ne peuvent absolument pas faire sur ces plateformes. Ça peut être bon pour des échanges techniques, mais en ce qui concerne la participation citoyenne, c'est un recul. Il y a beaucoup de gens qui sont intimidés par ce genre de format-là. D'autre part, il y a aussi les limites de temps que ça implique, le nombre de personnes qui participent. Je participe à beaucoup de conférences nationales, internationales et locales et je dois dire que je trouve ça frustrant comme manière de fonctionner. Il faut concevoir ça comme un moindre mal, qui permet de fonctionner en situation inédite, conjoncturelle. Il faut mettre en garde contre la pérennisation de ces systèmes-là. [...] On avait une participation beaucoup plus grande lorsqu'on se réunissait en présentiel. Depuis qu'on fonctionne en vidéoconférence, on a perdu certains joueurs comme participants réguliers. Alors qu'on avait le comité au complet en présentiel, maintenant on doit se contenter du quorum minimum. » (Pi4)

La participation citoyenne en mode virtuel a été propulsée par les contraintes imposées par la pandémie. S'il n'était que peu envisageable auparavant d'imaginer cette forme de participation, l'expérience aura toutefois permis d'entrevoir ses avantages et inconvénients. Les élues, élus ont pu retrouver un contact avec leurs concitoyennes, concitoyens et savoir comment pouvait se vivre la pandémie dans les foyers et quartiers. En y réfléchissant et en mettant à contribution les membres mêmes des comités de participation citoyenne, il est bien possible que de nouvelles possibilités émergent en tentant de tirer profit du meilleur des deux modes. Une personne citoyenne a proposé :

« On pourrait avoir quelque chose d'hybride. On pourrait dire que la première [rencontre] de l'année, tout le monde ensemble à l'hôtel de ville, ou on le fait en alternance, une à mi-parcours, une à la dernière en juin quand il fait beau. » (Pi2)

Constats dressés

En somme, la participation citoyenne doit être organisée en fonction des caractéristiques du milieu. Il ne peut y avoir de mode d'emploi applicable en tout lieu. Ce qui fonctionne dans une municipalité ne fonctionnera pas forcément dans une autre. Également, la participation citoyenne s'inscrit dans un processus évolutif qui contribue au développement de compétences, de connaissances et d'alliances dans le temps. Les savoirs et champs de compétences du milieu doivent être mobilisés dans le respect des personnes qui le composent, et les besoins de formation identifiés en fonction des lacunes observées et les besoins exprimés.

Les citoyennes, citoyens non élus ne doivent pas perdre de vue qu'elles, ils n'ont été mandatés ni par la population par le biais d'un processus électoral, ni par des organisations pour les représenter. Elles, ils y sont membres à titre de citoyennes, citoyens. Elles, ils sont membres d'un comité de participation citoyenne investi d'un pouvoir de recommandation. Individuellement, elles, ils n'ont pas ce pouvoir et doivent veiller à contribuer avec sincérité et dans le souci de la communauté. Le fait d'accorder des heures de bénévolat et de développer des savoirs par son engagement induit un statut informel particulier aux citoyennes, citoyens. Ce statut permet d'être reconnu et d'avoir l'oreille des personnes en autorité. La participation rapproche du pouvoir politique. Une pression parfois importante s'exerce sur les personnes élues afin d'obtenir des résultats immédiats, ce qui n'est pas toujours possible.

Les citoyennes, citoyens qui s'engagent bénévolement, bien qu'elles, ils disposent de disponibilités variables, espèrent apporter une contribution concrète, développer des relations positives et apprendre des uns et des autres. Les comités doivent être sensibles à une représentativité diversifiée selon les critères sociaux généralement valorisés (genre, âge, diversité culturelle, etc.). Le déroulement des rencontres doit faire preuve d'une structure souple, d'équité dans la prise de parole, d'écoute, de tolérance et de bienveillance, tout en permettant l'avancement des discussions et travaux en cours.

4.4 Synthèse des conditions et sous-conditions de réussite tirées de la recherche

Nous reprenons ici sous forme de tableau l'essentiel des résultats interprétés à partir de l'ensemble de la démarche de recherche. Celle-ci aura permis de mettre en lumière l'expérience et les savoirs riches en matière de participation citoyenne vécue par un milieu et des citoyennes, citoyens engagés. Chacune de ces conditions et des sous-conditions suggère des pistes éclairantes afin de favoriser la réussite d'une participation citoyenne satisfaisante au service du bien commun. La recherche a été d'abord inspirée par des conditions de réussite formulées par un milieu municipal qui met en œuvre des pratiques de

participation citoyenne. La revue et les théories scientifiques mobilisées appuient ces constats et apportent des précisions quant aux sous-conditions constituant ces dispositions. L'apport spécifique de cette recherche a été de valider et bonifier le modèle que nous avons élaboré à partir des contributions scientifiques existantes. L'expérience vécue recueillie dans un milieu actif en matière de participation citoyenne a donné davantage de corps aux conditions identifiées en précisant la teneur du point de vue des personnes engagées dans ce type de collaboration citoyenne. Ceci constitue la force de la recherche qualitative : œuvrer étroitement avec les milieux et faire valoir des savoirs précieux pour l'avancement des connaissances.

Tableau 4.4 Synthèse tirée de la recherche des conditions et sous-conditions de réussite

Conditions de réussite	Sous-conditions
Volonté et sincérité politiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Autonomie et liberté de parole lors des rencontres ✓ Participation effective et active des personnes élues ✓ Ressources et adaptation des structures municipales ✓ Rétroaction et communication bidirectionnelle
Leadership et éthique en participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Climat relationnel ✓ Enjeux éthiques et formation ✓ Leadership représentatif des valeurs éthiques, mais responsabilité collective
Mandats clairs, dont les finalités ont du sens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les mandats interpellent des besoins concrets ✓ Portée, limite et territoire clairement établis ✓ Source d'apprentissage
Constitution et fonctionnement des comités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Champs de compétences des personnes impliquées ✓ Disponibilité et ressources personnelles ✓ Formation, outils d'information et d'intégration ✓ Mode de recrutement, de sélection et représentativité ✓ Organisation interne des comités ✓ Participation citoyenne virtuelle en mode COVID-19

4.5 Mises en relief

Les personnes élues ayant été rencontrées en un groupe spécifique, nous avons pu mettre en évidence les préoccupations différenciées entre ces actrices, acteurs en autorité et les citoyennes, citoyens membres de comités de participation citoyenne. Nous mettrons ensuite en exergue trois thèmes qui ont transcendé les conditions de réussite discutées au cours des entretiens. Ces thèmes nous apparaissent maintenant faire partie du paysage, et d'y avoir recours pourra certainement apporter des bénéfices. Ces thèmes touchent l'importance de se reconnaître dans sa participation citoyenne, le développement de formation par les citoyennes, citoyens et enfin la participation citoyenne et les technologies.

Les élues, élus s'expriment sur...

Les personnes élues se sont davantage exprimées sur des préoccupations ayant un impact important sur leur rôle de maire et de conseillères, conseillers municipaux. Elles, ils notent que la communication avec la population en général est difficile puisqu'une ville de plus petite taille attire peu l'attention des médias. Les citoyennes, citoyens s'intéressent peu au journal local et aux séances publiques transmises sur Internet par la télévision communautaire. Elles, ils sont peu nombreux à assister aux séances publiques du conseil municipal. Celles-ci accueillent souvent des personnes venues exprimer leur mécontentement personnel sur un sujet précis. Il est alors apparu nécessaire aux yeux des élues, élus de trouver d'autres formes de contact auprès de la population favorisant une meilleure vue d'ensemble. Selon eux, les comités de participation citoyenne sont l'un de ces moyens. Elles, ils illustrent cette relation rapprochée avec des citoyennes, citoyens par la fonction d'antennes permettant au conseil de mieux saisir la réalité.

« Un des défis qui n'est pas facile dans cette ville-là, c'est de communiquer avec la population. Je dis souvent quand Valérie Plante va à un événement, la Gazette, le Globe, CTV, CBC, Radio-Can, Québécoir, la grosse machine, tout l'monde est là. Nous autre, si ça va bien, il y a [nom du journal local] qui est là, on a le [nom du bulletin municipal], on a une page Facebook, notre site web. [...] C'est très difficile de communiquer avec la population. [...] D'ailleurs il y en a un sur deux qui ne va pas voter. Le municipal, ce n'est pas toujours la priorité. Alors, la participation citoyenne, ça permet cette communication-là. » (G1p3)

Les personnes élues soulignent également davantage les enjeux d'éthique, de conflits d'intérêts et de sollicitations sur des besoins individuels auxquels elles, ils sont exposés en multipliant les contacts avec les citoyennes, citoyens. Elles, ils ont de plus exprimé le fait que des citoyennes, citoyens membres des comités nourrissent des attentes élevées de leur relation avec les personnes élues et peuvent exercer de la pression à leur égard quant aux décisions et avancement de projets. Bien que ceci exige une attention soutenue, les élues, élus jugent que la participation citoyenne présente davantage d'attraits que d'inconvénients et qu'elle est une source d'apprentissage appréciable.

Ce sont également des élues, élus qui soulignent l'importance de diversifier les moyens de communication afin de joindre davantage de citoyennes, citoyens, conscients que les personnes engagées en participation citoyenne ne peuvent être représentatives de l'ensemble de la population de leur milieu.

Les citoyennes, citoyens des comités s'expriment sur...

Les citoyennes, citoyens des comités se sont exprimés davantage sur le sentiment d'être considérés et écoutés par les élues, élus municipaux, et sur l'importance de la reconnaissance et de la volonté politique pour que la participation citoyenne soit intéressante. Elles, ils tiennent à ce que leur engagement soit utile et que des résultats concrets soient visibles pour la communauté. Elles, ils ont également été plusieurs à souligner la dimension sociale qu'offrent ces dispositifs, l'importance de se soucier du bon fonctionnement des comités, de la cordialité et du respect mutuel; la discipline dans le plaisir en quelque sorte.

« C'est important pour moi une certaine discipline, par exemple dans les tours de parole, dans le respect de chacun. [...] Quand il y a des conflits, il faut que ce soit réglé rapidement. Les conflits internes n'aident pas à se sentir bien dans ces comités-là. Ça se développe tranquillement et l'intervention est difficile à faire du point de vue de la Ville. Les gens s'attendent à des correctifs à ça. » (Pi3)

Les avis sont partagés quant à la disponibilité une fois les personnes nommées dans un comité. Certaines, certains déplorent les absences répétées de membres qui peuvent avoir un impact sur l'avancement des projets, alors que d'autres s'attendent à de la tolérance à ce propos. Il en ressort néanmoins que le fait de s'engager dans un comité doit contribuer aux travaux, discussions et activités du comité et non uniquement au curriculum vitae d'un individu. À l'instar des personnes élues, elles, ils ont été plusieurs à déplorer la difficulté rencontrée par certaines citoyennes, certains citoyens à bien comprendre le cadre consultatif normé, les règles éthiques établies et le fonctionnement démocratique et harmonieux des rencontres et discussions. Les approches autoritaires et revendicatrices sont mal reçues, et la nécessité d'intervenir rapidement afin de les minimiser a été soulignée.

Se reconnaître dans sa participation citoyenne

Si des personnes sont davantage de caractère revendicateur et croient au militantisme de combat, d'autres se reconnaissent peu dans cette approche du développement social. Elles, ils croient possible de contribuer au changement par un engagement régulier et par le dialogue. Il nous semble souhaitable que ces personnes aient une voix et il faut donc pour cela que des dispositifs appropriés soient proposés. Plusieurs personnes rencontrées étaient membres d'un comité de participation citoyenne depuis plusieurs années, pour certaines, certains depuis les débuts, en 2010. Les citoyennes, citoyens interrogés apprécient cette forme de participation telle qu'organisée dans leur municipalité et ont le sentiment que le temps qu'elles, ils y consacrent contribue à de meilleures décisions.

Des occasions de participer doivent être offertes par des dispositifs diversifiés invitant et favorisant une participation active des citoyennes, citoyens aux questions qui les concernent. En écoutant et réécoutant les entretiens réalisés auprès des citoyennes, citoyens engagés dans les comités, nous avons constaté qu'elles, ils pouvaient s'y reconnaître et participer dans le respect de leurs valeurs, de leurs capacités et de leurs expériences respectives. Elles, ils semblent apprécier la réflexion et le travail d'équipe, et croire en la valeur ajoutée de ce mode de participation pour la communauté. La diversification des manières de participer donne la parole à un éventail plus grand de personnes et est susceptible de fournir un portrait plus clair des besoins et nécessités du milieu et de la société.

Le développement d'outils et de formation par les citoyennes, citoyens

L'un des comités de participation citoyenne, également composé de citoyennes, citoyens, a pour mandat de soutenir le conseil municipal dans sa démarche participative. Ce comité, attentif à l'évolution des autres groupes, a développé des outils et des formations en réponse à des enjeux transversaux. Ces développements formatifs supposent une confiance réciproque entre citoyennes, citoyens et le conseil municipal quant à la collaboration possible sur ce terrain. Les sujets de ces formations ont donc été circonscrits en réponse à des besoins identifiés dans la pratique. Le comité a notamment œuvré à la mise en place d'un code d'éthique et de déontologie de la participation citoyenne et d'un cadre de référence en matière de participation citoyenne pour la municipalité. Que les personnes élues mettent en place un comité composé de résidentes, résidents diversifiés ayant pour mission le soutien de la participation citoyenne dans la municipalité est un outil qui apparaît sensé et même judicieux. Il pourrait même s'agir d'une décision militant en faveur de la réussite, puisque composé de citoyennes, citoyens du milieu, il serait à même d'aider à répondre plus adéquatement aux réalités diversifiées des communautés locales, enjeux soulignés parmi nos répondantes, répondants. Cette perspective devrait être sérieusement envisagée par tout conseil municipal engagé dans un processus de participation citoyenne ou envisageant de l'implanter.

L'une des formations, réfléchi et élaborée par le comité, porte sur le code d'éthique et de déontologie de la participation citoyenne. Celui-ci a été réalisé en concertation avec la Ville et adopté par celle-ci. La formation présente le document, en explique concrètement les sujets dans le cadre de la participation et propose des outils et solutions afin d'éviter des difficultés, notamment de conflits d'intérêts. Cette formation est annuelle et un formulaire d'engagement est signé par chacune des personnes membres d'un comité de participation citoyenne. Ceci assure que toutes, tous ont eu les informations requises, que les dispositions mises en place sont bien comprises et offre l'occasion de poser des questions ou de soulever des enjeux, le cas échéant. Une priorité devrait être accordée à l'éthique pour qu'elle soit prise en charge collectivement.

Une seconde formation a été évoquée au cours des entretiens portant sur les styles de présidences, sur l'organisation des rencontres et sur la responsabilité partagée entre les membres quant au bon fonctionnement des comités. Cette formation a également été développée par la voie évoquée plus haut et

est dispensée par des citoyennes, citoyens dans chaque comité en réponse à des difficultés exprimées ou constatées dans la pratique. Ici aussi, le but est de favoriser une connaissance commune des habiletés à mettre en œuvre collectivement afin de tendre vers un fonctionnement optimal et satisfaisant pour l'ensemble des personnes.

La participation citoyenne et les technologies

Depuis plusieurs années, et particulièrement avec l'avènement de la pandémie de COVID-19, les diverses plateformes virtuelles et collaboratives sont en pleine expansion. Des études se penchent d'ores et déjà sur les tendances et observations qui en émergent (Sgueno 2020). Elles offrent à première vue un élargissement des moyens permettant de joindre un public large qui autrement pourrait rester muet parce que peu enclin aux contacts traditionnels (voter aux élections, être présent aux séances publiques municipales, rencontrer ou communiquer avec sa conseillère, son conseiller de district, etc.). Elles ont aussi permis, durant les confinements, de réunir les comités de participation citoyenne et de poursuivre, dans les limites imposées par les conditions sanitaires, l'avancement de projets.

Elles ont également contribué à limiter l'isolement de personnes seules ou vulnérables dans leur santé qui ont ainsi pu poursuivre leur engagement et échanger avec leurs semblables. Ces considérations sont loin d'être négligeables parce que toute citoyenne, tout citoyen, même vivant avec des limitations, devrait pouvoir exercer une participation citoyenne si elle, il le souhaite. De plus, dans un contexte social où la solitude est devenue un problème de santé publique tant au Québec, au Canada qu'ailleurs dans le monde (Cormier, 2021; Dupont, 2018; Paré, 2018), nous suggérons que tous les moyens mis en œuvre favorisant la participation citoyenne, particulièrement localement, permettant la rencontre citoyenne sont susceptibles d'être bénéfiques individuellement, en plus des objectifs collectifs qu'ils poursuivent.

CONCLUSION

Les résultats des entretiens semi-dirigés et leur analyse confirment que les conditions de réussite de la participation citoyenne sont à la fois multiples et interreliées. Il apparaît que les citoyennes, citoyens peuvent être les vecteurs de bonnes pratiques si le soutien nécessaire leur est offert. Nous retenons que les conditions de réussite évoquées tant dans le cadre théorique que par les actrices, acteurs qui mettent en œuvre des pratiques participatives doivent faire l'objet d'une réflexion en continu puisqu'elles doivent satisfaire, selon les milieux, une diversité de citoyennes, citoyens aux profils hétérogènes et aux qualifications diverses. Les soins accordés au bon fonctionnement des comités, à la représentativité des personnes y œuvrant et au respect des règles démocratiques et éthiques confèrent aux dispositifs une plus grande légitimité. Malgré les difficultés que peut représenter le fait de travailler avec plusieurs personnes, l'attention portée aux motivations à participer et à la qualité des conditions de participation favorables jouera un rôle dans la pertinence des actions et résultats obtenus pour le bien commun.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Alexis de Tocqueville, en 1840, remarquait le fait que la démocratie favorise un plus grand individualisme et suscite l'illusion d'être entièrement indépendant et libre de ses semblables. Il a dès lors avancé que le moyen le plus efficace de corriger cette forme d'illusion d'autosuffisance est de s'intéresser aux affaires locales. Cependant, les formes de la liberté politique offertes aux citoyennes, citoyens ne doivent pas se limiter à désigner des représentantes, représentants. Elles doivent permettre de rassembler les citoyennes, citoyens à l'échelon local. Selon lui, le sens de la liberté doit être éduqué et développé (Lamberti, 2005). La démocratie doit ainsi être perçue comme un projet de société s'adressant à l'intelligence et à la raison, où l'éducation citoyenne et le développement des compétences civiques valorisent l'idée du bien commun (Béland, 2005).

La démocratie comme la participation citoyenne s'inscrivent dans un parcours évolutif non linéaire amorcé dans l'Antiquité. Polysémiques, ces concepts ont essuyé de nombreuses critiques au cours de leur évolution, mais ils ont aussi été à la source d'avancées importantes en matière successivement de droits civils, de droits politiques et de droits sociaux (Rocher, 2000). Cependant, si « la citoyenneté passive se fonde sur les droits civils, les droits politiques et les droits sociaux des individus, la nouvelle citoyenneté ou « citoyenneté active » se définit davantage par la participation des membres d'une communauté aux orientations et aux activités de la sphère publique » (Thibault et coll. 2000). Cette dynamique a fait émerger divers dispositifs qui tendent graduellement à s'institutionnaliser (Sgueno, 2020). Selon Breton et Gissinger (2009), le « pouvoir consultatif » en découlerait.

Cette recherche a abordé la question des conditions de réussite des comités de participation citoyenne dans le but de mieux comprendre ce qui peut favoriser des dispositifs fructueux et utiles au milieu de vie dans une perspective d'évolution démocratique. Si les formes de participation sont souvent initiées par les autorités, il n'en demeure pas moins pertinent de rendre compte de l'expérience de celles, ceux qui ont répondu à l'invitation et qui accordent temps, énergie et compétences à ces dispositifs participatifs.

Dans un contexte concret de participation locale, l'articulation entre la démocratie représentative et la démocratie participative comporte, par exemple, des enjeux de pouvoir, d'imputabilité, de bonne gouvernance et de performance (Divay, 2012a). La participation citoyenne peut alors susciter des réticences et de l'irritation : les uns réfractaires ou ennuyés par la présence de citoyennes, citoyens dans l'environnement décisionnel, les autres jugeant que leur engagement ne reçoit pas l'écoute souhaitée ou n'entraîne pas des résultats significatifs justifiant l'énergie accordée, bénévolement de surcroît.

L'exploration de l'état des lieux et des propos tenus par des organismes de la société civile et par des chercheuses, chercheurs de différents horizons intéressés par la participation citoyenne, aux chapitres 1 et

2, convergent vers la pertinence, la nécessité même, d'une participation accrue des citoyennes, citoyens aux affaires publiques (Breton et Gissing, 2009; Durand Folco, 2017; Fortier, 2014; OMS, 2019; OCDE, 2002, 2021; UMQ, 2012). La participation citoyenne insufflerait du dynamisme dans les communautés qui bénéficieraient de la mobilisation de savoirs complémentaires (Bacqué et coll., 2005; Blondiaux, 2008; Dubois et Gélinau, 2021; Fahmy, 2013; Fortier-Chouinard, 2017; Gaudin, 2013; MAMH, 2010; Mercier et coll., 2009; Roux, 2020). Ces pratiques participatives doivent en principe favoriser une inclusion et une réponse à des besoins de la société, et permettre des décisions mieux éclairées et au bénéfice du bien commun (Avenel, 2013; Bherer, 2011a; Bherer et Dufour, 2018; Blondiaux et Fourniau, 2011; Bonneau et Dupéré, 2020; Chevrier et Panet-Raymond, 2013; Durand Folco, 2020, Gaudin, 2013; Tremblay, 2015).

Maintenant, ces nouveaux dispositifs participatifs doivent encore s'insérer dans le système politique de démocratie représentative qui accorde le pouvoir de décision aux représentantes, représentants élus au suffrage universel. Ceci appelle à une transformation de la démocratie qui inclurait des dispositifs tenant compte plus largement des savoirs et expériences des citoyennes, citoyens dans des contextes sociaux d'une grande complexité (Bacqué et coll., 2005; Bherer, 2011a; Blondiaux, 2008; Blondiaux et Sintomer, 2002; Breton et Gissing, 2009; Calame et Ziarka, 2015; Daubois et Jodoin, 2013; Divay, 2012a; Durand, 2012; Fahmy, 2013; Fung 2006; Gaudin, 2013; Hansotte, 2002; Rey, 2005; Tremblay, 2015; Todorov, 2021; UMQ, 2012; Venne, 2011). Les lois en vigueur au Québec imposent le caractère consultatif de ces comités ou commissions et interdisent la délégation de décisions imputables aux personnes élues à d'autres instances. Des initiatives en matière de participation citoyenne démontrent plusieurs avantages en matière d'inclusion, d'environnement, de solidarité, de qualité de vie, de proximité sociale, et même de résolution de problème et de revitalisation de la démocratie (Bonneau et Dupéré, 2020; Fitzgerald et Wolak, 2016; Guimond et Simard, 2020; Panet-Raymond, 2013; Thibault et coll., 2000). Certaines conditions semblent néanmoins devoir être réunies afin que ces dispositifs de participation citoyenne connaissent les succès espérés (Arnstein, 1969; Bherer, 2011b; Bherer et Dufour, 2018; Blondiaux, 2001; Durand Folco, 2016; Duval et coll., 2011; Fung, 2006, 2015; Keown, 2007; Godbout, 2014; Marion, 2010; Muhlberger, 2018; Tremblay, 2009; Venne, 2011).

La problématique du mémoire et le cadre théorique retenu ont montré l'importance de milieux de vie dynamiques où les citoyennes, citoyens ont la possibilité d'interagir avec leurs représentantes, représentants élus. Elles, ils peuvent contribuer à la qualité de vie et au développement de leur lieu de résidence. Des organismes de la société civile, comme des autrices, auteurs scientifiques entrevoient que les défis actuels et futurs auxquels seront confrontées les sociétés trouveront des solutions durables par l'action citoyenne des communautés locales. La présente recherche avait pour but d'une part de valider, approfondir et compléter les résultats de recherches consultées et, d'autre part, d'identifier des conditions et outils permettant aux intervenantes, intervenants, incluant les citoyennes, citoyens, de pouvoir s'appuyer sur des actions soutenant une participation citoyenne bénéfique aux communautés.

La mise en place de comités permanents composés d'une diversité de citoyennes, citoyens œuvrant à la réalisation de mandats spécifiques et un contexte local marqué par la multiplicité d'intervenantes, intervenants appelaient la formulation d'un devis qualitatif et d'une analyse du point de vue du champ de la communication. Cette approche privilégie l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité afin de porter un regard inclusif sur les phénomènes tenant compte également des savoirs profanes. Étant inscrite dans une posture épistémologique constructiviste et une ontologie relativiste, la psychosociologie, par ses ancrages à la fois pratiques et théoriques, a constitué une approche naturelle par son intérêt pour la place de l'humain dans la collectivité.

Pour la démarche méthodologique, nous avons fait appel à l'entretien semi-dirigé au sein de groupes de discussion et individuel comme outil de production et de cueillette des données. La flexibilité qu'il procure permettait de revoir en continu les thèmes abordés au cours des rencontres. Le terrain de recherche ayant eu lieu durant la pandémie de COVID-19, les conditions sanitaires ont contraint la tenue de ces rencontres en mode virtuel.

De nombreuses disciplines s'intéressent à la participation citoyenne et proposent des contenus riches et significatifs afin de mieux cerner les conditions favorisant l'harmonisation entre représentation et participation. Le développement de dispositifs de participation citoyenne est en constante évolution depuis quelques décennies et suscite intérêt et enthousiasme, comme scepticisme et prudence. Devant la désaffection des citoyennes, citoyens en ce qui concerne les élections municipales, la rénovation de la démocratie locale devient un enjeu majeur dans la perspective d'un rapprochement de la population qui s'exprime peu par la voie électorale. Si la volonté de rapprochement entre citoyennes, citoyens et élus, élus est fondamentale et que les motivations à participer constituent des moteurs bien réels, elles ne suffisent pas à rendre les dispositifs de participation citoyenne intéressants et utiles. D'autres conditions doivent être mises en dialogue et en action : la volonté politique, le leadership et les compétences éthiques, la formulation des mandats clairs et surtout utiles, et enfin la composition et le fonctionnement des comités en sont les grands thèmes.

En matière de motivation, nous avons pu constater que les propos des participantes, participants à la recherche sont en adéquation avec les motifs circonscrits et modélisés par Mazeau et Talpin (2010). Les citoyennes, citoyens engagés en participation citoyenne s'inscrivent cependant à divers degrés dans ces quatre motifs de participation qu'il importe de comprendre et de mobiliser en participation citoyenne municipale.

- ✓ **Le devoir civique** : elles, ils inscrivent leur engagement comme une forme de devoir civique et estiment que leur implication est importante pour le bien commun, qu'elle est utile au groupe et à la communauté.

- ✓ **L'enrichissement cognitif** : elles, ils recherchent l'enrichissement cognitif et se disent stimulés de partager leurs valeurs et savoirs; d'apprendre et de mieux comprendre leur environnement local.
- ✓ **La sociabilité** : la sociabilité permet de multiplier les occasions de rencontres avec d'autres citoyennes, citoyens. Elles, ils ont des attentes claires quant à la qualité des relations souhaitées cordiales, respectueuses, inclusives et tolérantes; exempt de rapport de pouvoir interpersonnel.
- ✓ **L'intérêt personnel** : une attitude intéressée par des objectifs personnels et le manque d'orientation vers l'intérêt général et les objectifs du groupe peuvent être des sources de malaise et de conflit.

Ensuite, quatre conditions générales de réussite, se déclinant en sous-conditions, sont à retenir. La mobilisation des théories et de l'expérience recueillie au cours de la recherche ont conduit à un modèle à la formulation actualisée.

La condition première concerne la volonté et la sincérité politiques en matière de participation citoyenne. Cette condition est soulignée pour être fondamentale à la mise en œuvre de dispositifs participatifs municipaux (Blondiaux 2021; Castillo, 2020; Divay, 2012a; Godbout, 2014; Hansotte, 2002, Venne, 2011; Warin, 2011). Nous avons pu circonscrire quatre sous-conditions précisant le sens de cette condition et apportant des éléments concrets à sa démonstration.

- ✓ **Autonomie et liberté de parole lors des rencontres** : possibilité d'exprimer des préoccupations et de proposer des projets issus de la réflexion collective des membres.
- ✓ **Participation effective et active des personnes élues** : présence régulière des membres du conseil municipal, posture d'écoute et de dialogue ouvert, légitimité accordée à la présidence par une citoyenne, un citoyen.
- ✓ **Ressources et adaptation des structures municipales** : du personnel est consacré au soutien logistique de la participation citoyenne et des ressources financières contribuent à la formation des personnes et à la réalisation de projet.
- ✓ **Rétroaction et communication bidirectionnelle** : échange d'information entre personnes élues et membres citoyennes, citoyens des comités, rétroaction en continu sur l'évolution des dossiers et des décisions.

Le déploiement de la participation citoyenne municipale implique de ne pas craindre la fréquentation plus étroite et soutenue avec les résidentes, résidents. Elle a pour avantage une prise en compte de regards pluriels susceptibles d'apporter des idées nouvelles, de soulever des enjeux émergents et enfin de tendre vers des décisions plus près des besoins de la population de la municipalité. L'écoute attentive et une communication réfléchiée et sincère contribuent à l'authenticité de la démarche.

Une dimension importante de la réussite de la participation citoyenne appartient à la qualité du leadership et aux valeurs éthiques communiquées. Les personnes amenées à animer ou présider un comité de participation citoyenne, qu'elles soient membres du conseil municipal ou citoyennes, exercent un leadership important en matière de respect des objectifs et de bon fonctionnement des groupes, mais également en matière d'éthique. Elles doivent être sensibles aux comportements requis à la préservation de la crédibilité

de l'action et du climat général des comités (Bégin et Langlois, 2011; Boisvert, 2009; Brown et coll., 2005; Casillo, 2020; Châteauvert, 2014; Gauvreau, 2011; Gill, 2014; Kunango et Mendoca, 1998; Langlois, 2008; Marion, 2010; Martel, 2018; Martineau et coll., 2017; Rousseau, 2021; Warin, 2011). Les trois sous-conditions suivantes permettent de mieux saisir la signification qu'il faut accorder à cette condition.

- ✓ **Environnement, climat relationnel et dynamique de groupe** : climat général courtois, intervention diligente des personnes élues et responsables de la présidence au besoin, participation active des membres.
- ✓ **Enjeux éthiques et formation** : code d'éthique et de déontologie issu de la réflexion citoyenne, formations régulières et engagement formel à ce propos, attention portée aux conflits d'intérêts, respect et solidarité envers les décisions collectives.
- ✓ **Leadership représentatif des valeurs éthiques, mais responsabilité collective** : savoir-faire et compétences en matière de fonctionnement de comités, respect réciproque, formation en animation.

Bien qu'en matière d'éthique, l'ensemble des personnes impliquées doive se savoir également responsable de son respect, il est fondamental que les personnes élues ainsi que les présidentes, présidents incarnent les valeurs et comportements éthiques. Ceux-ci doivent pouvoir communiquer à ce propos et adoptent des attitudes cohérentes et soucieuses de l'équité. Un rôle particulier leur incombe dans la préservation d'un climat harmonieux, mais elles, ils doivent se savoir appuyés par les membres du groupe afin d'assurer une dynamique favorable à l'avancement de projets. Dans les faits, s'engager en participation citoyenne n'est pas entièrement étranger à une volonté de la part des citoyennes, citoyens d'exercer une forme de pouvoir, individuellement ou collectivement sur leur environnement. La tentation d'instrumentaliser le dispositif participatif afin de se rapprocher du pouvoir décisionnel de la municipalité peut être présente. Selon les propos recueillis, ces comportements nuisent à la crédibilité des dispositifs s'ils ne sont pas rapidement détectés et clarifiés.

Formuler des mandats clairs, dont les finalités ont du sens, constitue une autre condition comportant ses défis. Des mandats mal ficelés peuvent conduire à de l'errance et de l'insatisfaction. A contrario, trop précis, ils contraignent les actions et peuvent empêcher des initiatives intéressantes et stimulantes (Albertini, 2014; Blondiaux, 2001; Châteauvert, 2014; Duval et coll., 2011; Perrineau, 2020). Nous avons tiré trois sous-conditions soutenant ce préalable.

- ✓ **Mandats interpelant des besoins concrets** : rassembleurs, ils conduisent le plus souvent à des résultats visibles.
- ✓ **Portée, limite et territoire clairement établis** : compréhension du cadre normatif et des champs de compétences en vigueur, acceptation du pouvoir de recommandation et non de décision du dispositif participatif.
- ✓ **Source d'apprentissage** : les mandats offrent des occasions d'apprendre, de développer une meilleure compréhension de son environnement, de mettre à contribution des expertises détenues par les citoyennes, citoyens.

Les personnes élues comme les membres des comités de participation citoyenne doivent comprendre les mandats confiés dans leur portée et leurs limites. Ceux-ci doivent susciter de l'unité afin d'être en mesure d'œuvrer vers des cibles communes.

Une attention sera enfin nécessaire à l'égard du recrutement, de la composition et du fonctionnement des comités (Bherer, 2011; Blondiaux, 2001; Blondiaux et Fourniau 2011; Duval et coll. 2011; Fung, 2015; Keown, 2007; Langlois, 2008; Warin, 2011). Étroitement liée à la vie et à l'organisation interne des comités, cette condition se précise à travers six éléments.

- ✓ **Champs de compétences des personnes impliquées** : mobilisation des compétences politiques des personnes élues, des compétences du personnel municipal et des compétences contributives des citoyennes, citoyens.
- ✓ **Disponibilité et ressources personnelles** : conditions socioéconomiques favorables facilitent la participation, risques d'enjeux d'adaptation et d'exclusion.
- ✓ **Formation, outils d'information et d'intégration** : efforts consentis afin d'outiller les personnes au bon fonctionnement des groupes.
- ✓ **Mode de recrutement, de sélection et représentativité** : appels à participer largement distribués, multiplicité des profils citoyens et recherche de compétences particulières si elles permettent une bonification générale des résultats souhaités.
- ✓ **Organisation interne des comités** : qualité de l'animation, organisation à la fois souple et structurée, dynamisme et présence régulière des membres.
- ✓ **Participation citoyenne virtuelle en mode COVID-19** : peut élargir la diversité des participantes, participants, mais comporte des limites importantes en matière d'accessibilité, de relations sociales et de développement d'idées.

La participation citoyenne doit être organisée en fonction des caractéristiques du milieu et du respect de la diversité des citoyennes, citoyens. Celles-ci, ceux-ci doivent être conscients qu'elles, ils n'ont pas été désignés pour représenter les résidentes, résidents de la municipalité. Elles, ils parlent en leur nom propre. Les personnes membres de comités de participation citoyenne doivent exercer leur fonction avec sincérité et dans le souci de la communauté en étant conscientes que le pouvoir de recommandation est accordé au comité et non aux individus qui le composent. De la pression est parfois exercée sur les personnes élues qui doivent alors faire preuve de discernement. Elles ont le devoir d'expliquer en continu leur rôle de représentantes, représentants de l'ensemble des résidentes, résidents et du fait qu'elles doivent composer avec divers cadres normatifs, économiques et champs de compétences.

Aussi, une compréhension adéquate de ces conditions et sous-conditions ainsi que de leurs interrelations permettrait la mise en place d'un environnement favorable à une participation citoyenne satisfaisante et utile au bien commun. Ces résultats mettent en lumière le fait que les citoyennes, citoyens, dans un contexte de participation bien établi, ont des avis clairs quant aux bonnes et moins bonnes pratiques à ce propos. Il importe néanmoins de rappeler régulièrement les limites tant normatives qu'éthiques afin de préserver la qualité de l'engagement citoyen. La mise en place de moyens et de dispositions flexibles, mais clairs

contribue à démontrer la valeur, l'impact réel et le sérieux de la démarche, dont le succès appartient à chacune, chacun.

Bilan des limites de la recherche

Par souci de transparence et de qualité, il est aussi nécessaire que judicieux de signaler les biais et les limites de cette recherche. Le biais d'échantillonnage en constitue un premier puisque les personnes volontaires recrutées pour participer à un projet de recherche tel que celui-ci peuvent présenter des caractéristiques spécifiques et par conséquent ne peuvent être considérées comme pleinement représentatives de la population visée. Nous rappelons que cette population était constituée des personnes participant aux comités de participation citoyenne et les membres du conseil municipal de la ville où a été réalisée la recherche.

Le second biais concerne la taille de l'échantillon et le fait qu'il ait été constitué à partir d'un seul milieu. Ce nombre restreint et limité à une municipalité invite à la prudence en matière de généralisation. Bien que nous considérons les résultats pertinents et instructifs, toute extrapolation pourrait s'avérer hasardeuse. Des constats différenciés pourraient être dressés en fonction de déterminants jugés pertinents dans une autre approche méthodologique. Néanmoins, nous croyons que le devis qualitatif de cette recherche présente un intérêt en matière de transférabilité dans un contexte similaire. Les résultats proposent des pistes de réflexion et d'actions pertinentes pour qui souhaite mieux comprendre la dynamique pouvant animer une approche comme celle-ci auprès des citoyennes, citoyens et soutenir la participation dans son milieu, ceci dans une perspective d'inclusion et de développement plus harmonieux.

Outre ces limites et biais que l'on retrouve souvent en recherche qualitative, il existe également des limites internes plus intimement liées au bagage personnel de la chercheuse. Dans notre cas, notre posture naturellement favorable à l'engagement citoyen et quelques années de bénévolat en participation citoyenne ont pu influencer la dynamique des entretiens et conséquemment le matériel recueilli et l'analyse. Nous avons soigneusement préparé les rencontres et laissé la place à l'expression des personnes, mais le facteur de désirabilité sociale demeure un facteur présent dans la dynamique humaine. Nous ne devons pas négliger l'enjeu mis en lumière par Goffman (1973). Cet auteur estime que l'individu en interaction avec autrui adapte la représentation de soi en fonction des attentes de son interlocuteur. Il devient en quelque sorte un acteur cherchant à correspondre aux normes sociales et à s'ajuster aux attentes des autres afin d'éviter de perdre la face.

Nous rapportons par ailleurs une limite évoquée par un participant du fait que des pistes peuvent être tirées des résultats de la recherche, mais que celles-ci ne peuvent être appliquées comme une méthode éprouvée. De nombreuses variables peuvent influencer la participation, notamment les conditions

socioéconomiques, socioprofessionnelles et culturelles; de scolarités, d'économie et de démographie. La prudence est donc de mise.

« Il faut surtout éviter de faire du mur à mur avec des études sur la participation citoyenne, avoir une formule passe-partout. [...] des solutions mur à mur sont catastrophiques. Ce qui marche dans un contexte, une communauté, ne marchera pas ailleurs. » (Pi4)

Enfin, un resserrement des questions au cours des entretiens aurait pu enrichir davantage les contenus recueillis. Bien que l'approche semi-dirigée ait été choisie, le déroulement des rencontres laissait une large place aux personnes participantes et s'approchait davantage de l'entretien ouvert. Des questions plus spécifiques portant sur les gains personnels à participer à un comité, sur les apprentissages tirés de leur engagement, sur ce que change concrètement la participation citoyenne dans la ville et sur les moyens mis en œuvre pour tendre vers une forme de représentativité auraient certainement enrichi les discussions. Pour ce faire, nous opterions potentiellement pour deux rencontres d'environ une heure, au lieu d'une seule, avec les mêmes participantes, participants. Distancées de quelques jours, cette période intermédiaire entre les deux rencontres pourrait permettre aux personnes de poursuivre leurs réflexions à la suite du premier échange et de couvrir davantage de sujets. La chercheuse reprendrait quant à elle le premier enregistrement et identifierait des pistes d'approfondissement, des sujets effleurés, des thèmes nouveaux à discuter avec les participantes, participants lors du second échange.

Des pistes de recherche à venir

La participation citoyenne offre en définitive un vaste champ de connaissance à développer et de savoirs à échanger. En pleine évolution, de nombreuses initiatives sont déployées, certainement porteuses de bonnes intentions, mais il faut développer collectivement un sens à la fois critique, mais résolument tourné vers la participation effective d'un plus grand nombre de personnes aux affaires publiques. L'objectif devrait être à notre sens d'interroger en continu les façons de faire, de les améliorer dans une perspective du bien commun, qui est en soi à définir et redéfinir.

Choisir d'être appuyé par un comité de citoyen dans la démarche participative nous semble audacieux et particulièrement intéressant. Ceci confère une valeur encore plus importante à la participation citoyenne en soulignant la confiance dans la contribution des citoyennes, citoyens. Il pourrait s'agir d'un moyen supplémentaire permettant de discuter, chercher et trouver des solutions soutenant la viabilité et l'efficacité d'une participation effective des citoyennes, citoyens en adéquation avec le milieu où elle s'établit. Il serait intéressant d'interroger d'une part le fonctionnement spécifique de ce comité, son mandat et ses réalisations, son évolution, sa relation avec le conseil municipal et le personnel municipal. D'autre part, la manière dont ces formations destinées aux membres des comités ont été mises sur pied et par quel processus les contenus ont été convenus et validés afin qu'ils soient crédibles aux yeux des comités et suscitent de l'adhésion nous semble une autre avenue à explorer.

Ensuite, les personnes élues sont l'objet de critiques parfois acerbes et même de menaces par la voie des réseaux sociaux, poussant plusieurs à se retirer du service public. Serait-il permis d'imaginer qu'une participation citoyenne bien intégrée et crédible aux yeux d'une large part des membres de la société serait de nature à soutenir la décision publique et à revaloriser l'engagement politique ? Cette question mériterait d'être creusée. À la suite de cette recherche, il nous est permis de croire que la participation citoyenne exercée notamment dans des comités permanents offre une nouvelle voie d'expression aux citoyennes, citoyens qui ne s'inscrivent pas dans des rapports revendicateurs, mais qui pourtant souhaitent contribuer concrètement et de manière constructive à la qualité de leur milieu de vie.

Enfin, les personnes élues et les citoyennes, citoyens ont eu l'occasion de s'exprimer dans cette recherche. Il serait également utile de connaître le point de vue des employées, employés municipaux impliqués dans le fonctionnement des comités de participation citoyenne. Leurs contributions ont été soulignées par plusieurs participantes, participants à la recherche. Elles, ils ont vraisemblablement un rôle à jouer dans le succès des dispositifs participatifs et sauraient certainement aider à mettre en lumière cet aspect de la participation citoyenne municipale demeuré dans l'ombre dans le cadre de cette recherche.

La participation citoyenne décrite dans ce mémoire a offert un tour d'horizon éclairant quant aux avantages et perspective de s'engager dans une collaboration rapprochée avec les résidentes, résidents locaux. Mettre en place des dispositifs participatifs comporte également des risques et nécessite de la part de toutes les actrices, tous les acteurs de la sincérité, du temps, de la disponibilité, de la vigilance. Il faut comprendre les motifs poussant à s'engager sur cette voie et veiller collectivement au déroulement harmonieux de l'ensemble. Cette responsabilité doit être largement partagée par l'ensemble des personnes présentes, mais l'orientation et le ton général dépendent des personnes élues qui les mettent initialement en place et qui se doivent d'agir avec authenticité en accordant aux citoyennes, citoyens le pouvoir de les influencer.

Ainsi, poursuivre la recherche et le partage de connaissances à large échelle nous semble essentiel à l'analyse et à la compréhension des apports significatifs de la participation citoyenne. La proximité entre théorie et pratique permet de favoriser l'intégration plus largement d'une culture de la participation dynamique et surtout utile au bien commun par la prise de décision plus inclusive, mieux réfléchie et enrichie par la contribution citoyenne. Nous espérons en conséquence que cet intérêt de recherche, aussi modeste soit-il, ajoute une pierre à la construction de communautés plus responsables et solidaires. Des communautés dont les représentantes, représentants et les citoyennes, citoyens collaborent et dialoguent afin d'œuvrer au bien-être du plus grand nombre. La démocratie est certes perfectible et il semble que ce soit principalement l'action citoyenne qui ait permis, dans son histoire, de la faire évoluer.

ANNEXE A
CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE plurifacultaire) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Janvier 2018) de l'UQAM.

Titre du projet: Les conditions de réussite de la participation citoyenne en contexte local
Nom de l'étudiant: Annie HÉBERT
Programme d'études: Maîtrise en communication (recherche générale)
Direction de recherche: Mireille TREMBLAY

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.



Raoul Graf
Président du CERPE plurifacultaire
Professeur, Département de marketing

ANNEXE B
LETTRES D'INVITATION ET FORMULAIRES DE CONSENTEMENT

Boucherville, le jeudi 14 mai 2020

Monsieur [nom]
Maire
Ville de [...]
[Adresse]

Objet : Projet de recherche portant sur les conditions de réussite de la participation citoyenne en contexte local

Monsieur [nom],

Impliquée bénévolement pendant plusieurs années, j'ai souhaité explorer de manière plus approfondie les conditions de réussite de la participation citoyenne en contexte local. Pour ce faire, et comme vous le savez, je me suis engagée au programme de maîtrise en communication, profil recherche, de l'Université du Québec à Montréal.

L'introduction de dispositifs participatifs laissant une plus grande place aux citoyennes, citoyens à l'échelle municipale est de plus en plus évidente au Québec et ailleurs dans le monde. Elle permettrait de les intéresser aux affaires qui les concernent, et de contribuer significativement à leur milieu de vie et aux enjeux complexes de la société. Cependant, l'exercice de la participation citoyenne montre que le succès d'une telle démarche n'est pas garanti. Une revue de littérature sur le sujet met en évidence des conditions favorisant une participation citoyenne utile et satisfaisante, tant pour les citoyennes, citoyens que pour l'appareil municipal et le bien commun. Munie de ces constats, l'objectif de ma recherche vise à valider la valeur de ces conditions de réussite auprès d'actrices, acteurs expérimentant la participation citoyenne, et à permettre la mise en avant, le cas échéant, de conditions n'ayant pas été relevées dans la documentation consultée.

[Ville] a pris un virage en matière de participation citoyenne depuis 2010 et l'expérience vécue s'annonce certainement fertile et de nature à contribuer au développement de la réflexion et de la connaissance en la matière. Pour cela, je sollicite auprès de vous l'autorisation d'établir mon terrain de recherche dans cette municipalité. Dans le contexte de confinement dû à la pandémie de la COVID-19 qui est le nôtre, la méthodologie qualitative choisie sera le groupe de discussion (focus group) réalisé en ligne. Je souhaite organiser, au cours du mois de juin, un groupe avec des personnes présidant un comité de participation citoyenne et un second rassemblant les personnes élues et impliquées dans un comité de participation citoyenne. Avec votre assentiment, je transmettrai à chacune de ces personnes une correspondance électronique explicative, comprenant les objectifs de la recherche, le cadre éthique mis en place, l'importance de leur contribution et l'invitation à participer à un groupe de discussion en ligne d'environ une heure.

À la suite de ces discussions, et avec votre collaboration, je convierais l'ensemble des participantes, participants membres d'un comité de participation citoyenne à [ville] à répondre à un sondage en ligne de façon anonyme sur le même thème. Cette seconde démarche visera à valider auprès d'un groupe plus large les éléments retenus de la revue de littérature et ceux issus des groupes de discussion.

Les règles éthiques établies en recherche exigent le consentement de la municipalité dans un premier temps, ainsi que celui de chaque participante, participant. Je dois vous préciser que l'anonymat des

personnes sera protégé par une identification encodée dans les outils de collecte de données. La confidentialité des données recueillies quant à elle sera garantie du fait qu'elles seront conservées sur une plateforme sécuritaire mise à la disposition par l'UQAM et munie d'un mot de passe complexe. L'identité des participantes, participants demeureront anonymes dans le mémoire final. Quant au nom de la municipalité, il pourra y être mentionné sous réserve de l'approbation par les autorités compétentes et de celle de l'ensemble des participantes, participants des groupes de discussion. Je tiens finalement à préciser qu'aucune compensation financière n'est offerte dans le cadre de ce projet de recherche.

Espérant que ces quelques lignes vous permettent de saisir la pertinence de ce projet de recherche, je suis, ainsi que ma directrice de maîtrise madame Mireille Tremblay, à votre disposition pour répondre à vos questions et préoccupations, le cas échéant. Dans la perspective d'une réponse favorable de votre part, nous pourrions ensuite convenir des détails permettant de procéder à la suite de ce projet de recherche.

Je vous prie de recevoir, monsieur [nom], mes salutations sincères et cordiales.

Annie Hébert
Étudiante à la maîtrise en communication
Université du Québec à Montréal
[coorodonnées]

c.c [Nom], directeur général
[Nom], chef du Service vie communautaire et participation citoyenne
[Nom], chef de section participation citoyenne



[Ville], le vendredi 5 juin 2020

À l'attention des membres du conseil municipal de la Ville de [...]

Objet : Projet de recherche portant sur les conditions de réussite de la participation citoyenne en contexte local

Madame,
Monsieur,

Par la présente, je souhaite solliciter votre participation dans le cadre d'un projet de recherche universitaire portant sur les conditions de réussite de la participation citoyenne en contexte local.

L'introduction de dispositifs participatifs laissant une plus grande place aux citoyennes, citoyens à l'échelle municipale est de plus en plus évidente au Québec et ailleurs dans le monde. Cependant, l'exercice de la participation citoyenne montre que le succès d'une telle démarche n'est pas garanti. Une revue de la littérature sur le sujet met en évidence des conditions favorisant une participation citoyenne utile et satisfaisante, tant pour les citoyennes, citoyens que pour l'appareil municipal et le bien commun. Munie de ses constats, l'objectif de ma recherche vise à valider auprès d'actrices, acteurs actifs en participation citoyenne la valeur de ces conditions de réussite, et permettre la mise en avant, le cas échéant, de conditions n'ayant pas été relevées dans la documentation consultée.

[Ville] a pris un virage en matière de participation citoyenne depuis 2010 et l'expérience vécue peut certainement être fertile et de nature à contribuer au développement de la réflexion et de la connaissance en la matière. Pour cela, je sollicite votre participation en tant qu'élue, élu à un groupe de discussion (focus group), en ligne, d'environ une heure où votre expérience en matière de participation citoyenne sera interpellée à l'aide d'un échange avec les autres membres du conseil municipal. Cet échange, selon vos disponibilités et celles de vos collègues, se tiendrait dans la semaine du [date 2020] et sera enregistré aux fins d'analyse du contenu.

Ce projet de recherche, effectué dans le cadre d'une maîtrise en communication, a été préalablement approuvé par le jury responsable d'évaluer le mémoire de recherche, par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants de l'UQAM et a obtenu le consentement de [nom], maire de la Ville de [...]. Si vous acceptez de contribuer à cette recherche, vous serez également invités à confirmer, par un formulaire de consentement, votre participation au groupe de discussion. Je tiens à vous préciser que vous pouvez retirer votre consentement individuel à tout moment, et ce, sans justification.

Le nom de la ville et celui des comités de participation citoyenne seront anonymisés. L'anonymat des personnes sera protégé par une identification encodée dans les outils de collecte de données. Les données recueillies quant à elle seront entreposées sur une plateforme sécuritaire mise à la disposition par l'UQAM et munie d'un mot de passe complexe. L'identité des participantes, participants, de la ville et des comités demeurera confidentielle dans le mémoire final. Je tiens finalement à préciser qu'aucune compensation financière n'est offerte dans le cadre de ce projet de recherche.

Espérant que ces quelques lignes vous permettent de saisir l'utilité et la pertinence de votre participation à ce projet de recherche, je suis, ainsi que ma directrice de maîtrise, madame Mireille Tremblay, à votre disposition pour répondre à vos questions et préoccupations, le cas échéant.

Dans la perspective d'une réponse favorable de votre part, je vous invite enfin à communiquer avec moi aux coordonnées mentionnées en signature.

Je vous prie de recevoir mes cordiales salutations.

Annie Hébert
Étudiante à la maîtrise en communication
Université du Québec à Montréal
[coordonnées]



[Ville], le lundi 19 avril 2021

À l'attention des membres des comités de participation citoyenne de la Ville de [...]

Objet : Invitation à participer à un projet de recherche portant sur les conditions de réussite de la participation citoyenne en contexte local

Madame,
Monsieur,

Par la présente, je souhaite solliciter votre participation dans le cadre d'un projet de recherche universitaire portant sur les conditions de réussite de la participation citoyenne en contexte local. Cette participation est très importante pour ce projet qui souhaite faire une place à l'expérience des citoyennes, citoyens engagés en participation citoyenne.

L'introduction de dispositifs participatifs laissant une plus grande place aux citoyennes, citoyens à l'échelle municipale est de plus en plus évidente au Québec et ailleurs dans le monde, et l'exercice de la participation citoyenne montre que le succès d'une telle démarche n'est pas toujours garanti. Cette recherche souhaite mieux documenter les conditions favorisant une participation citoyenne utile et satisfaisante, tant pour les citoyennes, citoyens que pour les municipalités et le bien commun.

[Ville] a pris un virage en matière de participation citoyenne depuis 2010 et l'expérience vécue peut certainement être fertile et de nature à contribuer au développement de la réflexion et de la connaissance en la matière. Pour cela, je sollicite votre participation à un groupe de discussion (focus group), en ligne, d'environ une heure où vous aurez l'occasion de parler de votre expérience en matière de participation citoyenne avec d'autres membres de comités de participation citoyenne de (Ville) (sans la présence des conseillères, conseillers municipaux qui ont eu l'occasion de s'exprimer dans le cadre de ce projet). Cet échange sera organisé à un moment permettant la présence du plus grand nombre et sera enregistré aux fins d'analyse du contenu.

Ce projet de recherche, effectué dans le cadre d'une maîtrise en communication, a été préalablement approuvé par le jury responsable d'évaluer le mémoire de recherche, par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants de l'UQAM et a obtenu le consentement de [...], maire de la Ville de [...]. Si vous acceptez de contribuer à cette recherche, vous serez également invité à confirmer, par un formulaire de consentement, votre participation au groupe de discussion. Je tiens à vous préciser que vous pouvez retirer votre consentement individuel à tout moment, et ce, sans justification.

Le nom de la ville et celui des comités de participation citoyenne seront **anonymisés**. L'**anonymat des personnes** sera protégé par une identification encodée dans les outils de collecte de données. Les données recueillies quant à elle seront entreposées sur une plateforme sécuritaire mise à la disposition par l'UQAM et munie d'un mot de passe complexe. L'identité des participantes, participants, de la ville et des comités demeurera **confidentielle** dans le mémoire final. Je tiens finalement à préciser qu'aucune compensation financière n'est offerte dans le cadre de ce projet de recherche.

Espérant que ces quelques lignes vous permettent de saisir l'utilité et la pertinence de votre participation à ce projet de recherche, je suis, ainsi que ma directrice de maîtrise madame Mireille Tremblay, à votre disposition pour répondre à vos questions et préoccupations, le cas échéant.

Dans la perspective d'une réponse favorable de votre part, je vous invite à suivre ce lien afin d'indiquer vos disponibilités dans le sondage en ligne, [d'ici le mardi 27 avril](#).

[Lien vers le sondage électronique]

Je vous remercie à l'avance de l'attention témoignée et vous prie de recevoir mes cordiales et respectueuses salutations.

Annie Hébert
Étudiante à la maîtrise en communication
Université du Québec à Montréal
[Coordonnées]

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT (ville)

Ville de _____

Titre du projet de recherche

Les conditions de réussite de la participation citoyenne en contexte locale

Étudiante-chercheure

Madame Annie Hébert, [coordonnées]

Direction de recherche

Madame Mireille Tremblay, professeure associée au Département de communication sociale et publique de l'UQAM, [coordonnées]

Préambule

Nous sollicitons la collaboration de la Ville de _____ afin d'établir le terrain d'un projet de recherche qui implique la participation d'élues, élus et de responsables de comités de participation citoyenne reconnus par la Ville à un groupe de discussion (focus group) d'environ une heure. Un questionnaire anonyme en ligne sera ensuite acheminé aux membres actuels des comités de participation citoyenne. Avant d'accepter la contribution de la Ville à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin.

Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

Description du projet et de ses objectifs

La participation citoyenne étant de plus en plus valorisée et recherchée au Québec, comme ailleurs dans le monde, cette recherche vise à identifier les conditions et facteurs de réussite de l'engagement citoyen, et ce, plus particulièrement en contexte local. La recherche espère tirer des informations pertinentes et utiles au développement de la connaissance en ce domaine à partir de l'expérience développée dans votre municipalité.

Nature et durée de votre participation

Le terrain de recherche se fera par le biais d'un groupe de discussion rassemblant des élues, élus et d'un autre pour les responsables de comité de participation citoyenne reconnues par la Ville. Les groupes de discussion porteront sur l'expérience vécue par ces personnes en matière de conditions de réussite de la participation citoyenne. Une rencontre d'environ une heure pour chacun de ces deux groupes est prévue, rencontre qui devra se tenir par vidéoconférence, compte tenu des conditions de distanciation physique exigées par la pandémie de COVID-19 qui sévit. Ces deux groupes de discussion seront enregistrés pour l'analyse ultérieure du contenu des échanges. La collaboration de la Ville est requise afin de transmettre aux personnes visées un courriel d'invitation explicatif comprenant l'information pertinente sur le projet de recherche et les coordonnées de la chercheure.

À la suite de ces discussions, un sondage électronique anonyme sera envoyé à l'ensemble des membres des comités de participation citoyenne reconnus afin d'élargir l'angle d'analyse et valider certains éléments qui ont été relevés dans la littérature scientifique et qui auront émergé des discussions en groupes de discussion. La collaboration de la Ville est requise afin de transmettre aux membres des comités de participation citoyenne un courriel d'invitation à répondre à ce sondage anonyme avec le lien y menant.

Cette étape de la recherche doit être réalisée au mois de juin 2020.

Avantages liés à la participation

Cette participation de la Ville permettra certes de contribuer à l'avancement et au partage de la connaissance dans l'étude de la participation citoyenne. Il est également possible que les conclusions puissent venir enrichir l'expérience de la municipalité en matière de participation citoyenne en mettant d'une part en valeur son expérience, et en mettant en lumière de nouvelles dimensions permettant d'améliorer ou faciliter ses pratiques.

Risques liés à la participation

En principe, aucun risque n'est lié à la participation de cette recherche. Toutefois, si des participantes, participants se sentaient mal à l'aise à la suite de leur participation au groupe de discussion, des références leur auront été préalablement fournies afin d'obtenir une aide psychothérapeutique professionnelle.

La ligne Info-Santé offre la possibilité de parler à une travailleuse sociale, un travailleur social et d'obtenir des références selon le besoin exprimé : au téléphone en composant le 811.

La ligne Tel-Aide offre également un service d'écoute et de références : en composant le 514 935-1101 ou par Internet à l'adresse www.telaide.org.

Confidentialité

Le nom de la Ville et celui des comités de participation citoyenne seront anonymisés. L'identification des participantes, participants sera codifiée et aucun nom ne sera mentionnés dans le rapport. Les informations personnelles seront connues de la chercheure et de sa direction de recherche et ne seront dévoilées en aucun cas. Elles seront conservées sur la plateforme mise à la disposition des étudiantes, étudiants par l'UQAM munie d'un mot de passe complexe. Seules la chercheure et la directrice de recherche y auront accès. Les enregistrements et données recueillies seront protégés de la même façon. Selon les recommandations de l'Université, ce matériel sera protégé et conservé pour une période de cinq ans à la suite du dépôt du mémoire de recherche, puis détruit à l'aide d'un logiciel spécialisé, conformément aux directives de l'Université.

Participation volontaire et retrait

La participation de la Ville est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez, en tant qu'autorité responsable, refuser d'y participer ou retirer cette participation en tout temps sans devoir justifier votre décision. Vous n'avez qu'à aviser madame Annie Hébert verbalement et toutes les données recueillies seront détruites.

Indemnité compensatoire

Aucune indemnité compensatoire n'est prévue.

Des questions sur le projet?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation, vous pouvez communiquer avec les responsables du projet :

Madame Annie Hébert, étudiante à la maîtrise en communication, [coordonnées];

Madame Mireille Tremblay, directrice de recherche à l'adresse courriel [coordonnées].

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de la chercheure sur le plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE : [nom et coordonnées].

Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de ce projet de recherche et nous tenons à vous en remercier.

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Prénom Nom

Titre

Signature

Date

Engagement de la chercheuse

Je, soussigné(e) certifie

(a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard;

(c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;

(d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Prénom Nom

Signature

Date

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT (groupe)

Titre du projet de recherche

Les conditions de réussite de la participation citoyenne en contexte locale

Étudiante-chercheuse

Madame Annie Hébert, [coordonnées]

Direction de recherche

Madame Mireille Tremblay, professeure associée au Département de communication sociale et publique de l'UQAM, [coordonnées]

Préambule

Nous sollicitons votre contribution à un projet de recherche portant sur les conditions de réussite de la participation citoyenne en contexte local. Ceci implique de votre part d'assister à un groupe de discussion (focus group) d'environ une heure. Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin.

Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

Description du projet et de ses objectifs

La participation citoyenne étant de plus en plus valorisée et recherchée au Québec comme ailleurs dans le monde, cette recherche vise à identifier les conditions et facteurs de réussite de l'engagement citoyen, et ce, plus particulièrement en contexte local. La recherche espère tirer des informations pertinentes et utiles au développement de la connaissance en ce domaine à partir de l'expérience développée dans votre municipalité.

Nature et durée de votre participation

Le terrain de recherche se fera par le biais d'un groupe de discussion rassemblant des élues, élus et d'un autre pour les responsables de comité de participation citoyenne reconnues par la Ville. Les groupes de discussion porteront sur l'expérience vécue par les personnes en matière de conditions de réussite de la participation citoyenne. Une rencontre d'environ une heure pour chacun de ces deux groupes est prévue, rencontre qui devra se tenir par vidéoconférence, compte tenu des conditions de distanciation physique exigées par la pandémie de COVID-19. Ces deux groupes de discussion seront enregistrés pour analyse ultérieure du contenu des échanges. Notez qu'une brève rencontre individuelle par vidéoconférence sera requise préalablement afin d'assurer le fonctionnement technique, répondre à vos questions et obtenir votre consentement, le cas échéant.

Avantages liés à la participation

Cette participation de votre part permettra de contribuer à l'avancement et au partage de la connaissance dans l'étude de la participation citoyenne. Il est également possible que les conclusions puissent venir enrichir l'expérience de la municipalité en matière de participation citoyenne en mettant d'une part en valeur votre expérience, et en apportant de nouvelles dimensions permettant d'améliorer ou faciliter les pratiques.

Risques liés à la participation

En principe, aucun risque n'est lié à la participation de cette recherche. Toutefois, si vous vous sentiez mal à l'aise à la suite de votre participation au groupe de discussion, les références suivantes vous sont fournies afin d'obtenir une aide psychothérapeutique professionnelle.

La ligne Info-Santé offre la possibilité de parler à une travailleuse sociale, un travailleur social et d'obtenir des références selon le besoin exprimé : au téléphone en composant le 811.

La ligne Tel-Aide offre également un service d'écoute et de références : en composant le 514 935-1101 ou par Internet à l'adresse www.telaide.org.

Confidentialité

L'identification des participantes, participants sera codifiée et aucun nom ne sera mentionnés dans le rapport. Les informations personnelles seront connues de la chercheuse et de sa direction de recherche et ne seront dévoilées en aucun cas. Elles seront conservées sur la plateforme mise à la disposition des étudiantes, étudiants par l'UQAM munie d'un mot de passe complexe. Seules la chercheuse et la directrice de recherche y auront accès. Les enregistrements et données recueillies seront protégés de la même façon. Selon les recommandations de l'Université, ce matériel sera protégé et conservé pour une période de cinq ans à la suite du dépôt du mémoire de recherche, puis détruit à l'aide d'un logiciel spécialisé, conformément aux directives de l'Université.

Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou retirer cette participation en tout temps sans devoir justifier votre décision. Vous n'avez qu'à aviser madame Annie Hébert verbalement et toutes les données recueillies vous concernant seront détruites.

Indemnité compensatoire

Aucune indemnité compensatoire n'est prévue.

Des questions sur le projet?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation, vous pouvez communiquer avec les responsables du projet :

Madame Annie Hébert, étudiante à la maîtrise en communication, [téléphone] ou [courriel];

Madame Mireille Tremblay, directrice de recherche à l'adresse [courriel].

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de la chercheuse sur le plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE : [nom], aux adresses cerpe-pluri@uqam.ca [coordonnées].

Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de ce projet de recherche et nous tenons à vous en remercier.

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Prénom Nom

Signature

Date

Engagement du chercheur

Je, soussigné(e) certifie

(a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard;

(c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;

(d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Prénom Nom

Signature

Date

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT (individuel)

Titre du projet de recherche

Les conditions de réussite de la participation citoyenne en contexte locale

Étudiante-chercheure

Madame Annie Hébert, [coordonnées]

Direction de recherche

Madame Mireille Tremblay, professeure associée au Département de communication sociale et publique de l'UQAM, [coordonnées]

Préambule

Nous sollicitons votre contribution à un projet de recherche portant sur les conditions de réussite de la participation citoyenne en contexte local. Ceci implique de votre part d'assister à une rencontre d'environ une heure. Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin.

Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

Description du projet et de ses objectifs

La participation citoyenne étant de plus en plus valorisée et recherchée au Québec comme ailleurs dans le monde, cette recherche vise à identifier les conditions et facteurs de réussite de l'engagement citoyen, et ce, plus particulièrement en contexte local. La recherche espère tirer des informations pertinentes et utiles au développement de la connaissance en ce domaine à partir de l'expérience développée dans votre municipalité.

Nature et durée de votre participation

Le terrain de recherche se fera par le biais de groupes de discussion rassemblant des membres de comités de participation citoyenne reconnus par la Ville ou de rencontres individuelles. Ces échanges porteront sur l'expérience vécue par les personnes en matière de conditions de réussite de la participation citoyenne. Une rencontre d'environ une heure est prévue, rencontre qui devra se tenir par vidéoconférence, compte tenu des conditions de distanciation physique exigées par la pandémie de COVID-19. La rencontre sera enregistrée pour analyse ultérieure du contenu des échanges.

Avantages liés à la participation

Cette participation de votre part permettra de contribuer à l'avancement et au partage de la connaissance dans l'étude de la participation citoyenne. Il est également possible que les conclusions puissent venir enrichir l'expérience de la municipalité en matière de participation citoyenne en mettant d'une part en valeur votre expérience, et en apportant de nouvelles dimensions permettant d'améliorer ou faciliter les pratiques.

Risques liés à la participation

En principe, aucun risque n'est lié à la participation de cette recherche. Toutefois, si vous vous sentiez mal à l'aise à la suite de votre participation au groupe de discussion, les références suivantes vous sont fournies afin d'obtenir une aide psychothérapeutique professionnelle.

La ligne Info-Santé offre la possibilité de parler à une travailleuse sociale, un travailleur social et d'obtenir des références selon le besoin exprimé : au téléphone en composant le 811.

La ligne Tel-Aide offre également un service d'écoute et de références : en composant le 514 935-1101 ou par Internet à l'adresse www.telaide.org.

Confidentialité

L'identification des participantes, participants sera codifiée et aucun nom ne sera mentionnés dans le rapport. Les informations personnelles seront connues de la chercheuse et de sa direction de recherche et ne seront dévoilées en aucun cas. Elles seront conservées sur la plateforme mise à la disposition des étudiantes, étudiants par l'UQAM munie d'un mot de passe complexe. Seules la chercheuse et la directrice de recherche y auront accès. Les enregistrements et données recueillies seront protégés de la même façon. Selon les recommandations de l'Université, ce matériel sera protégé et conservé pour une période de cinq ans à la suite du dépôt du mémoire de recherche, puis détruit à l'aide d'un logiciel spécialisé, conformément aux directives de l'Université.

Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou retirer cette participation en tout temps sans devoir justifier votre décision. Vous n'avez qu'à aviser madame Annie Hébert verbalement et toutes les données recueillies vous concernant seront détruites.

Indemnité compensatoire

Aucune indemnité compensatoire n'est prévue.

Des questions sur le projet?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation, vous pouvez communiquer avec les responsables du projet :

Madame Annie Hébert, étudiante à la maîtrise en communication, [coordonnées]

Madame Mireille Tremblay, directrice de recherche à l'adresse [coordonnées].

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de la chercheuse sur le plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE : [nom et coordonnées], ou en composant le 514 987-3000, poste 6188.

Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de ce projet de recherche et nous tenons à vous en remercier.

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Prénom Nom

Signature

Date

Engagement de la chercheure

Je, soussigné(e) certifie

(a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire;

(b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard;

(c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;

(d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Prénom Nom

Signature

Date

ANNEXE C
DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Extrait du guide des entrevues de groupes et individuelles

Mot d'accueil	<p>Le mot d'accueil visait à mettre les personnes à l'aise et à préciser le cadre de l'échange. Il était constitué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des salutations d'usage; - De la présentation de la chercheure et de son parcours en bref; - Du rappel de l'objectif de la recherche; - Du rappel des considérations éthiques et de l'enregistrement; - De l'invitation aux participantes, participants à se présenter.
Question 1	<p>La première question avait pour objectif d'effectuer un premier tour de table permettant une première prise de parole pour chaque participante, participant. Elle avait pour fonction de briser la glace et de lancer la discussion.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Je vous invite à un tour de table. Quelles sont les conditions de réussites que vous voyez d'après votre expérience de participation citoyenne ?</i>
Questions suivantes	<p>Les questions suivantes permettaient d'amener les participantes, participants à préciser leurs propos, par la reformulation notamment, et à orienter les échanges vers des thèmes qui n'auraient pas été évoqués.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Diriez-vous que _____ contribue favorablement ou non à la réussite de la participation citoyenne?</i> - <i>Est-ce que l'aspect _____ joue un rôle dans la participation citoyenne?</i> - <i>Le facteur _____ a été identifié dans la littérature ou lors d'échanges précédents, que dites-vous à son sujet?</i> - <i>Etc.</i>
Résumé	<p>Un résumé des différents thèmes abordés en cours de discussion a été formulé, puis les participantes, participants ont été invités à ajouter des points oubliés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Est-ce qu'un ou des points semblent avoir été oubliés?</i> - <i>Est-ce que quelqu'un souhaite ajouter quelque chose ou apporter des précisions?</i>
Conclusion	<p>La conclusion a permis de clore l'activité. Elle était constituée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De remerciements sincères; - De l'invitation à contacter la chercheure par courriel ou par téléphone si des points particuliers émergeaient à la suite de la rencontre; - Du rappel que toutes les données recueillies sont traitées confidentiellement.

Fiche signalétique

Groupe ou participant __ (G__p__ ou P__)	Date, heure, durée
Nombre de participants (pour les groups)	__ hommes + __ femmes = __ participants
Où	Zoom
Notes :	

BIBLIOGRAPHIE

- Albertini, J-B. (2014). Démocratie représentative et participation(s) citoyenne(s) : réflexions et applications pratiques. *Revue française d'administration publique*, 2(150), 529-541. <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2014-2-page-529.htm>
- André, P., Martin, P. et Lanmafankpotin, G. (2012). « Participation citoyenne ». Dans L. Côté et J.-F. Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*. www.dictionnaire.enap.ca
- Arnesen, S. (2017). Legitimacy from Decision-Making Influence and Outcome Favourability: Results from General Population Survey Experiments. *Political Studies*, 65(1), 146-161. <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/0032321716667956>
- Arnstein, S. (1969). A ladder of citizen participation. *Journal of the American planning*, 35(4), 216-224.
- Avenel, C. (2013). Les villes et la fabrique de cohésion sociale: la montée d'un nouveau paradigme de l'action municipale. *Revue Information sociale*, 5(179), 48-56. <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2013-5-page-48.htm>
- Baccigalupo, A. (1984). *Les administrations municipales québécoises des origines à nos jours*. Les Éditions Agence d'ARC.
- Bacqué, M.-H. et Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein. *Participations*, 1(1), 36-66. http://dx.doi.org/ISBN_9782804166960
- Bacqué, M.-H., Rey, H. et Sintomer, Y. (2005). La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? Dans M-H Bacqué, H. Rey et Y. Sintomer (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative* (p. 9-46). Éditions La Découverte.
- Baribeau, C. (2009). Analyse des données des entretiens de groupe. *Recherche qualitative*, 28(1), 133-160. [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero28\(1\)/baribeau\(28\)1.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero28(1)/baribeau(28)1.pdf)
- Bégin, L. et Langlois, L. (2011). La construction d'un dispositif éthique: l'expérience d'une tension problématique. *Pyramides*, 22, 115-136. <http://journals.openedition.org/pyramides/907>
- Béland, C. (2005). La participation citoyenne : un rempart de la démocratie. *Éthique publique*, 7(1). <http://ethiquepublique.revues.org/1982>
- Bérard, D. et Pineault, É. (2017, 6 novembre). Des budgets participatifs au municipal pour impliquer les citoyens. Dans *Médium large* Radio-Canada Première. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/medium-large/segments/chronique/45687/budgets-participatifs-municipalites-diane-berard-eric-pineault>
- Berger, P. et Luckmann, T. (2018). *La construction sociale de la réalité*. Éditions Armand Colin.
- Bherer, L. (2011a). Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques. *Participations* 1(1), 105-133. <https://www.cairn.info/revue-participations-2011-1-page-105.htm>
- Bherer, L. (2011b). Les trois modèles municipaux de participation publique au Québec. *Télescope*, 17(1), 157-171.

- Bherer, L. et Breux, S. (2011). *Les élections municipales au Québec: enjeux et perspectives*. Presses de l'Université Laval.
- Bherer, L. et Dufour, P. (2018). *Le tournant participatif : une transformation limitée de la démocratie* [Baladodiffusion]. Université de Montréal, Faculté des arts et des sciences, Département de science politique. <https://pol.umontreal.ca/departement/baladodiffusions/balado-5-le-tournant-participatif-une-transformation-limitee-de-la-democratie/>
- Bischoff, M. (2008). Une brève présentation de la sociologie dialectique de Michel Freitag. *Économie et Solidarités*, 39(2), 146–153. <https://doi.org/10.7202/044111ar>
- Blondiaux, L. (2001). La Loi sur les compétences municipales commentée article par article. *Mouvements*, 5(18), 44-51. <http://dx.doi.org/10.3917/mouv.018.0044>
- Blondiaux, L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie*. Éditions du Seuil.
- Blondiaux, L. (2021, 26 mars). La démocratie participative : une réalité mouvante et un mouvement résistible. *Vie publique*. <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/279196-la-democratie-participative-par-loic-blondiaux>
- Blondiaux, L. et Fourniau, J-M. (2011). Bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien? *Participations*, 1(1), 8-35. <https://www.cairn.info/revue-participations-2011-1-page-8.htm>
- Blondiaux, L. et Sintomer, Y. (2002). L'impératif délibératif. *Politix* 15 (57), 15-35. <https://doi.org/10.3406/polix.2002.1205>
- Boisvert, Y. (2009). *La face cachée des élus Engagement, responsabilité et comportement éthique*. Presse de l'Université du Québec.
- Bonneau, M.-A. et Dupéré, S. (2020). La participation sociale dans une communauté rurale au Québec : ce qui la facilite, selon le point de vue de personnes engagées. *Organisation du territoire*, 29(2), 185-196. <http://revues.uqac.ca/index.php/revueot/article/view/1161>
- Breton, P. et Gissinger, C. (2009). Les conseils de quartier, un révélateur des difficultés d'émergence du nouveau «pouvoir consultatif». *Communication et organisation*, 35, 124-135. DOI : 10.4000/communicationorganisation.773
- Breton, P. et Proulx, S. (2006). *L'explosion de la communication à l'aube du XXIe siècle*. Éditions Boréal.
- Brown, M. Trevino, L. et Harrison, D. (2005). Ethical leadership: A social learning perspective for construct development and testing. *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 97, 117-134. DOI: 10.1016/j.obhdp.2005.03.002
- Calame, P. et Ziarka, Y. (2015). Les biens communs et l'éthique de la responsabilité. *Éthique publique*, 17(2), 1-14. <https://journals.openedition.org/ethiquepublique/2306>
- Carion, F. (2007). Pour une approche communicationnelle des organisations de mouvement social, *Communication et organisation*, (31), 64-77. <https://doi.org/10.4000/communicationorganisation.124>
- Casillo, I. (2020). La démocratie participative à la une des élections municipales de 2020 : « Garder le pouvoir, mais partager la décision ». *Tous urbains* 1(29), 42-44. <https://www.cairn.info/revue-tous-urbains-2020-1-page-42.htm>

- Castoriadis, C. (1988). Pouvoir, politique, autonomie. *Revue de métaphysique et de morale*, 93(1), 81-104. <https://www.jstor.org/stable/40902942>
- Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM). (2021). *Budget participatif au Québec. De l'argent réel, un pouvoir réel*. <https://www.budgetparticipatifquebec.ca/fr/accueil>
- Centre Saint-Pierre. (2011). *Laboratoire de leadership citoyen, Pour s'engager dans son milieu* [Boîte à outils]. https://centrestpierre.org/media/files/Documents/Boite%20a%20outils/Boite_a_outils_Pour_sengager_dans_son_milieu.pdf
- Châteauvert, J. (2014). *La participation citoyenne au sein de diverses actions collectives situées dans la MRC de Portneuf* [Mémoire de maîtrise Université Laval]. <http://hdl.handle.net/20.500.11794/24972>
- Chevrier, È.-I. et Panet-Raymond, J. (2013). La participation citoyenne pour développer un quartier. *Nouvelles pratiques sociales (NPS)*, 26(1), 67-83. <https://doi.org/10.7202/1024980ar>
- Corbière, C. et Larivière, N. (2014). *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé*. Presses de l'Université du Québec.
- Cormier, A-A. (2021, 10 mars). La solitude : l'autre problème de santé publique dont il est urgent de s'occuper. *La Conversation*. <https://theconversation.com/la-solitude-lautre-probleme-de-sante-publique-dont-il-est-urgent-de-soccuper-136578>
- Côté, L., Lévesque, B. et Morneau, G. (2005). La gouvernance au Québec : rôle de l'État et participation citoyenne, *L'observatoire de l'administration publique-ENAP*, Octobre 2005. http://cerberus.enap.ca/Observatoire/docs/Etude_gouvernance/Texte_gouvernance.pdf
- Craig, R. T. (2009). La communication en tant que champ d'études. *Revue internationale de communication sociale et publique (RICSP)*, 1, 1-42. <https://doi.org/10.4000/communiquer.274>
- Craig, R.T. (2018). For a Practical Discipline. *Journal of communication*. 68(2), 289-298. <https://doi.org/10.1093/joc/jqx013>
- Daubois, J., Jodoin, S. (2013). Une approche sociale de la gouvernance. Dans M. Fahmy (dir.), *Institut du Nouveau Monde, L'état du Québec 2013-2014, Le pouvoir citoyen* (p. 112-116). Éditions Boréal.
- Desrosiers, J. et Larivière, N. (2014). Le groupe de discussion focalisée. Dans M. Corbière et N. Larivière (dir.), *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé* (p. 257-281). Les presses de l'Université du Québec.
- Divay, G. (2012a). L'engagement civique locale: de l'incantation générique à la valorisation segmentée, *L'institut de l'administration publique du Canada*, 55(4), 505-530. <https://doi.org/10.1111/j.1754-7121.2012.00236.x>
- Divay, G. (2012b). Qui sont les auteurs de la performance collective locale? Pour une mise en perspective de la performance publique. [Essai]. *La Revue de l'innovation: La Revue de l'innovation dans le secteur public*, 17(3). http://www.innovation.cc/francais/2012_17_3_1_divay_auteurs_performance_f.pdf

- Dubois, P. et Gélinau, F. (2021). *Les motifs de la participation électorale aux élections municipales québécoises : Le cas de 2017* (Rapport no 20) [Cahier de la recherche électorale et parlementaire]. Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaire, Université Laval. http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/chaire_democratie/fichiers/cahier_de_recherche_chaire_democratie_no20.pdf
- Dupont, S. (2018, 1^e décembre). La solitude, une maladie du XXI^e siècle. *Spiritualité santé*. CHU de Québec-Université Laval. <https://www.chudequebec.ca/a-propos-de-nous/publications/revues-en-ligne/spiritualite-sante/dossiers/isolement-et-solitude/la-solitude-une-maladie-du-xxie-siecle.aspx>
- Durand, C. (2012). L'art de faire émerger l'intelligence collective comme processus de changement émergent. Dans I. Mahy et P. Carle, *Théorie U: changement émergent et innovation : modèles, applications et critique* (p. 163-195). Presses de l'Université du Québec.
- Durand Flco, J. (2016). Y a-t-il une démocratie participative à Montréal? Entre gouvernance métropolitaine, gestion de proximité et démocratie radicale. *Les ateliers de l'éthique/The Ethics Forum*, 11(1), 80-100. <https://www.erudit.org/en/journals/ateliers/1900-v1-n1-ateliers02858/1038200ar.pdf>
- Durand Folco, J. (2017). *Transformer la ville par la démocratie participative et délibérative L'exemple des conseils de quartier décisionnels*. Université Laval, Québec [Doctorat].
- Durand Folco, J. (2020). Les municipalités comme tremplin de l'après? Dans F. Huot et J. Caron-Malenfant, *Institut du Nouveau Monde, L'état du Québec 2021, La relance du Québec en 25 thèmes* (p. 204-211). Delbusso éditeur.
- Duval, M., Filion, E. et Fournier, P. (2011). Intervenir pour favoriser l'agir ensemble. *Nouvelles pratiques sociales*, 23(2), 26-46. <https://id.erudit.org/iderudit/1006127ar>
- Edelman. (2019, 21 janvier). *Baromètre de confiance Edelman 2019, Québec* [Sondage annuel mondial] https://www.edelman.ca/sites/g/files/aatuss376/files/2020-02/Edelman_Barometre_de_Confiance_2019_Quebec.pdf
- Fahmy, M. (2013). L'âge adulte de la démocratie. Dans M. Fahmy, *Institut du Nouveau Monde L'état du Québec 2013-2014, Le pouvoir citoyen* (p. 32-39). Édition Boréal.
- Fitzgerald, J. et Wolak, J. (2016). The roots of trust in local government in western Europe. *International Political Science Review*, 37(1), 130-146. <http://dx.doi.org/10.1177/0192512114545119>
- Fortier, J. (2014). *La participation citoyenne. Ses types et ses niveaux* [Rapport]. Université du Québec à Trois-Rivières. https://www.academia.edu/34996091/La_participation_citoyenne_Ses_types_et_ses_niveaux_2014
- Fortier-Chouinard, A. (2017). *L'initiation à la participation citoyenne* (Rapport no 13). Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaire, Université Laval. http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/chaire_democratie/fichiers/29051_participation_citoyenne_e2_1.pdf
- Freitag, M. (2009). Interviewé par J.-L. Boudou. Entrevue avec Michel Freitag. Dans Société Radio-Canada (prod), *Second regard*. <https://www.youtube.com/watch?v=UekYql8dbYE>
- Fung, A. (2006). Varieties of Participation in Complex Governance. *Administration Review* (Special Issue), 66-74.

- Fung, A. (2015). Putting the Public Back into Governances : The Chalanges of Citizen Participation and Its Futur. *The Public Administration Review*, 75(4) 513-522. <https://onlinelibrary-wiley-com.proxy.bibliotheques.uqam.ca/doi/epdf/10.1111/puar.12361>
- Garibay, D. (2015). Vingt-cinq ans après Porto Alegre, où en est (l'étude de) la déocratie participative en Amérique latine? *Participations*, 1(11), 7-52. <https://www.cairn.info/revue-participations-2015-1-page-7.htm>
- Gaudet, S. et Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative*. Presses de l'Université d'Ottawa.
- Gaudin, J.-P. (2013). *La démocratie participative* (2e éd.). Armand Colin éditeur.
- Gauvreau, C. (2011, 15 avril). Corrompus ou corruptibles? *Actualités UQAM*. <http://www.actualites.uqam.ca/2011/corrompus-ou-corruptibles>
- Gill, A. (2014). Interviewé par Michel Séguin. Entrevue avec Andréa Gill. Dans Chaire de coopération Guy-Bernier (prod). *Leadership éthique et habiletés politiques : la recette pour favoriser des comportements positifs*. https://www.youtube.com/watch?v=aDm7rgXk_5g
- Godbout, J. (2014). *La participation contre la démocratie* (2^e éd.). Éditions Liber.
- Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne*. Éditions de Minuit. 2 vols.
- Guimond, L., et Simard, M. (2020). Les néoruraux en cavale vers la campagne : quelles conséquences pour le Québec?. *Revue Organisations & Territoires*, 29(1), 19-25. <https://doi.org/10.1522/revueot.v29n1.1120>
- Hansotte, M. (2002). *Les intelligences citoyennes Comment se prend et s'invente la parole collective*. De Boeck.
- Hesse-Biber, S. (2010). Qualitative Approaches to Mixed Methods Practice. *Qualitative Inquiry*, 16 (6), 455-468. <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/1077800410364611>
- Hibbing, J. et Theiss-Morse, E. (2002). *Stealth democracy : Americans' Beliefs about How Government Should Work*. Cambridge University Press.
- Kanungo, R.N. et Mendonca, M. (1998). Ethical Leadership in Three Dimensions, *Journal of Human Values*, 4(2), 133-148. <https://idoc.pub/documents/ethical-leadership-in-three-dimensions-on23j3p3qml0>
- Keown, L-A. (2007). Les Canadiens et leurs activités politiques autres que le vote. *Tendances sociales canadiennes*, 83(11-008), 35-40.
- Lamberti J-C. (2005). La liberté et les illusions individualistes selon Tocqueville. Dans L. Guellec, *Tocqueville et l'esprit de la démocratie* (p. 149-166). Presses de Sciences Po.
- Langlois, L. (2008). *Anatomie du leadership éthique*. Presses de l'Université Laval.
- Mabi, C. (2011). Les conceptions de la participation citoyenne inscrites au sein d'un dispositif de concertation. Dans Journée doctorale GIS Participation. https://www.participation-et-democratie.fr/system/files/atelier_4-3_clement_mabi.pdf
- Maisonneuve, J. (2000). *Introduction à la psychosociologie* (9^e éd.). Presses universitaires de France.
- Marion, C. (2010). *Participation citoyenne au projet urbain*. L'Harmattan.

- Martel, G. (2018). *Incarner la politique*. Presses de l'Université Laval
- Martineau, J., Pauchant, T. et Tremblay, M. (2017). La gestion de l'éthique dans les organisations québécoises : déploiement, portrait et pistes de développement souhaitables. *Éthique publique*. 19(1). <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/2941>
- Mazeaud, Q. et Talpin, J. (2010). Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs, *Sociologie*, 3(1). <http://journals.openedition.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/sociologie/610>
- Mercier, C., Bourque, D. et St-Germain, L. (2009, janvier). *Participation citoyenne et développement des communautés au Québec, enjeux, défis et conditions d'actualisation* [Rapport]. Université du Québec en Outaouais. http://consortium-mauricie.org/file/aruc_se--minaire-participation-citoyenne.pdf
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Groupe de travail sur les communautés dévitalisées. (2010). Des communautés à revitaliser, un défi collectif pour le Québec. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/grands_dossiers/municipalites_devitalisees/rapport_communautes_devitalisees.pdf
- Mongeau, P. (2011). *Réaliser son mémoire ou sa thèse*. Presses de l'Université du Québec.
- Montambeault, F., Bherer, L. et Clouter, G. (2021). *L'engagement pousse là où on le sème, Le Carré Casgrain, de jardin ouvert à collectif citoyen*. Éditions Écosociété.
- Montigny, E. (2015). The decline of activism in political parties: adaptation strategies and new technologies. Dans Guy Lachapelle (dir.), *Political Parties in the Digital Age. The Impact of New Technologies in Politics* (p.61 à 72). De Gruyter.
- Muhlberger, P. (2018). Stealth Democracy : Authoritarianism and Democratic Deliberation. *Journal of Public Deliberation*, 14(2), Article 7. <https://delibdemjournal.org/article/id/581/>
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). (2006). *Ville, compétitivité et mondialisation*. Éditions OCDE.
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). (2018), *Repenser l'étalement urbain : Vers des villes durables*, Éditions OCDE. <https://www.oecd.org/fr/environnement/outils-evaluation/Essentiel-Repenser-etalement-urbain.pdf>
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). (2021), *Panorama des administrations publiques 2021*. Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/9556b25a-fr>
- Organisation mondiale de la santé (OMS). (2019). *Participation as a driver of health equity* [Publication]. <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/324909/9789289054126-eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- Pagès, M. (2003). Complexité. Dans J. Barus-Michel, E. Enriquez et A. Lévy (dir.), *Vocabulaire de psychosociologie Références et positions* (p. 83-93). Éditions Érès.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). Chapitre 11. L'analyse thématique. Dans P. Paillé et A. Mucchielli (dir.), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (p. 235- 312). Armand Colin. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/arco.paill.2016.01.0235>

- Paré, I. (2018, 26 janvier). La solitude mine la santé psychologique et physique. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/sante/518510/un-ministere-de-la-solitude>
- Perrineau, P. (2003). *Le désenchantement démocratique*. Édition de l'Aube.
- Perrineau, P. (2020). Le grand débat national : la démocratie participative à grande échelle. *Pouvoirs*, 4(175), 113-129. <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2020-4-page-113.html>
- Rhéaume, J. (2003). Changement. Dans J. Barus-Michel, E. Enriquez et A. Lévy (dir.), *Vocabulaire de psychosociologie Références et positions* (p. 65-72). Éditions Érès.
- Rey, H. (2005). Participation électorale et démocratie participative. Dans M-H Bacqué, H. Rey et Y. Sintomer (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative* (p. 217-227). Éditions La Découverte.
- Rocher, G. (2000). Droits fondamentaux, citoyens minoritaires, citoyens majoritaires. Dans M. Coutu, P. Bosset, C. Gaudreau et D. Villeneuve (dir.), *Droits fondamentaux et citoyenneté* (p. 23-41). Éditions Thémis.
- Rousseau, C. (2021, 11 février). *Les théories du complot : comprendre pour protéger le lien social* [communication orale]. Le Monde aujourd'hui, Montréal, QC, Canada. <https://www.youtube.com/watch?v=Pla413xgQjc>
- Roux, A. (2020). Municipalisme et démodynamie : gouverner avec la pression citoyenne. *Mouvements* 1(101), 60-69. <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2020-1-page-60.htm?contenu=resume>
- Ruelland, I, Lafortune, J-M et Rhéaume, J. (2020). L'intervention en milieux organisés : fondements et enjeux communicationnels. *Communiquer*. <https://doi.org/10.4000/communiquer.7217>
- Saint-Charles, J. et Mongeau, P. (2020). La communication humaine en communication! *Communiquer La communication à l'UQAM*. <http://journals.openedition.org/communiquer/5077>
- Sandel, M. (2015, 21 novembre). Le désenchantement démocratique. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/455908/philosophie-le-desenchantement-democratique>
- Savoie-Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (dir.), *De la problématique à la collecte de données* (p.337-360). Éditions Les Presses de l'Université du Québec.
- Sgueno, G. (2020). *The practic of democracie A selection of civic engagement initiatives* [Étude]. European Parliamentary Research Service. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/651970/EPRS_STU\(2020\)651970_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/651970/EPRS_STU(2020)651970_EN.pdf)
- Simard, J. et Morency, M-A. (2015). L'érosion de la confiance dans la gouvernance des organisations publiques et privées (sic) : la société en crise. Dans M. Roche et S. Tremblay, *Démocratie, gouvernance et participation citoyenne* (p 17 à 26). Groupe de recherche et d'intervention régionale, Université du Québec à Chicoutimi.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) (2021, mars). *Évaluation du marché de l'habitation Canada et régions métropolitaines 2021*. <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/data-research/publications-reports/housing-market-assessment/2021/housing-market-assessment-68458-2021-03-fr.pdf?rev=3f4375c8-3446-48de-907b-aedc2b3587c2>

- St-Amour, M. et Bézy, S. (2021). La migration interrégionale au Québec en 2019-2020 : une année défavorable aux grands centres urbains, surtout Montréal. *Institut de la statistique du Québec, Bulletin sociodémographique* 25(1), 1-17. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/migration-interregionale-quebec-2019-2020-annee-defavorable-aux-grands-centres-urbains-surtout-montreal.pdf>
- St-Cyr Bouchard, M. et Saint-Charles, J. (2018). La communication et le succès des équipes interdisciplinaires, *Communiquer* (23), 21-38. <http://journals.openedition.org/communiquer/2917>
- Thibault, A., Lequin, M. et Tremblay, M. (2000). *Cadre de référence de la participation publique (Démocratique, utile et crédible), proposé pour avis aux citoyens actifs du Québec*. Groupe de travail sur la qualité de la participation publique, Gouvernement du Québec, Conseil de la santé et du bien-être.
- Todorov, A. (2021). Faire de la politique par les urnes, en ligne ou dans la rue. Dans P. Ignazi (dir.), *La vie politique* (p. 125 à 133). Les presses Sciences Po.
- Tremblay, M. (2009). La participation citoyenne, l'engagement civique et l'efficacité politique de personnes membres de comités des usagers ou d'associations. *Recherches en Communication*, 32, 119-133.
- Tremblay, S. (2015). De la revitalisation intégrée à la participation citoyenne et la gouvernance participative. Dans M. Roche et S. Tremblay (dir.), *Démocratie, gouvernance et participation citoyenne* (p 27 à 40). Groupe de recherche et d'intervention régionale, Université du Québec à Chicoutimi.
- Union des municipalités du Québec (UMQ) (2012). *Livre blanc municipal L'avenir a un lieu*. <https://umq.qc.ca/publications/livre-blanc-municipal/>
- Vachon, B. (2021, 2 février). L'exode hors de Montréal et l'attraction des régions. *Le Devoir*. <https://www.ledevenir.com/opinion/idees/594419/l-exode-hors-de-montreal-et-l-attraction-des-regions>
- Venne, M. (2011). Des citoyens responsables, *Télescope*, 17, 194-212.
- Ville de Montréal. (2013). *Les visages de la participation citoyenne à Montréal*. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2468065?docref=KHX07cH93CH5mbtdiYsYbQ>
- Warin, P. (2011). La participation citoyenne dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale questionnée par le non-recours à l'offre publique. *Télescope*, 17, 116-134.
- Watzlawick, P., Beavin, J. H., Jackson, D. D. (1972). *Une logique de la communication*. Éditions du Seuil.
- Winkin, Y. (2004). De quelques origines américaines des sciences de la communication. *Hermès, La revue*, 38, 103-110.
- Yates, S. (2015). Relations publiques et gouvernance participative : une vision partagée du « vivre ensemble ? *Communiquer*, 15, 107-121.